

COMITÉ DIRECTEUR
Le 1er juillet 2021 - Visioconférence
PROCÈS-VERBAL

1/ Approbation du PV du 7 juin 2021

2/ Réglementation sportive 2022

3/ Textes règlementaires :

- Annexe 7-1 – Code des Régates
- Annexe 8 – Règlement de l'arbitrage
- Annexe 10 – Règlement des championnats et critères

4/ Point financier

- Bilan audit financier
- Bilan financier

5/ Point communication

6/ Point administratif

- Commission médicale

7/ Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Ajointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Marine LERICOLAIS	Membre du comité directeur
Guylaine MARCHAND	Membre du comité directeur
Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 27 votants

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National
	Hélène GIGLEUX	Conseillère Technique Nationale
	Caroline AUTOUR	Secrétaire
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Sébastien ROURE	Président de la Commission Aviron Indoor
	Pedro FERREIRA	Président de la Commission Tourisme et Loisir

Christophe RAMBEAU Audit France

Luc BODENNEC Président de la Ligue Bretagne
Stéphane CHEVAUCHET Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Jean-Raymond PELTIER Président de la Ligue Grand-Est
Christian BRIGEON représentant de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
Jacques DECRIEM Président de la Ligue Hauts-de-France
Frédéric ANDOLFI Président de la Ligue Ile-de-France
Luc PONCELET Président de la Ligue Occitanie
Vincent ALLIGIER Président de la Ligue PACA
Hubert BRAUD Président de la Ligue Pays de la Loire

Excusé :	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Nicolas JOLLY	Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire
	Michel ANDRIEUX	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

Le Président ouvre la séance à 18h00.

V. Busser salue la présence de C. Rambeau, Audit France.

1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 7 juin 2021

Le procès-verbal de la réunion du 7 juin a été adressé pour avis aux membres du comité.

CE PROCÈS-VERBAL EST APPROUVÉ A 17 POUR ET 1 ABSTENTION (18 voix/18 présents).

2/ Réglementation sportive 2022

En préambule de la réglementation sportive, il est rappelé que le comité directeur doit désigner les organisateurs 2022 des Championnats de France UNSS/FFSU et de la Coupe de France.

• 14-15 mai 2022 : Championnats de France UNSS et FFSU

ML. Copie demande si la FFSU a validé la date de cette organisation et souhaite que le directeur de la FFSU soit contacté.

V. Busser rappelle à ML. Copie que les dates des manifestations ont été validées par le comité directeur du 5 mars 2021.

C. Vandenberghe précise que ces deux championnats ne peuvent être dissociés. Un contact avec l'UNSS a été pris pour valider l'organisateur. La FFSU a entériné le fait que le CSN Brive soit retenu.

V. Busser souhaite que le comité directeur se positionne sur l'organisateur sous réserve de l'acceptation de la date par la FFSU.

ML. Copie propose de contacter la FFSU.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE LE CSN BRIVE A 18 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (19 voix/19 présents).

• 29-30 octobre 2022 : Coupe de France

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE L'AS MANTES A L'UNANIMITÉ (19 voix/19 présents).

P. Lot rappelle qu'un nouveau format (annexe 1) de la Coupe de France a été présenté avec : participation des internationaux, intégration du 4x mixte, format de compétition différent avec des distances de courses différentes sur le samedi et le dimanche, ne pas intégrer les J14, 5 types de bateaux : 4x homme et femme, 4X mixte, 8+ homme et femme représentant 28 athlètes maximum par catégorie, classement par ligue. A noter la suppression du bonus des 100 points proposé dans ce projet.

S. Roure demande si un retour d'expérience fera suite à l'édition d'octobre 2021 afin de déterminer si cette compétition doit être organisée en avril.

P. Lot rappelle que le positionnement de la Coupe de France en octobre permet de composer les équipes avec les internationaux comme souhaité par la majorité des ligues. Par conséquent, il n'est pas prévu actuellement de modifier ce positionnement.

Puis, P. Lot commente les compléments d'informations apportés au document réglementation sportive 2022 (annexe 2).

Des épreuves para-aviron, aviron adapté et para- santé ont été ajoutées à cette réglementation.
H. Gigeux indique que l'idée est de proposer une offre pour les jeunes et de permettre à tous de courir en regroupant toutes les catégories de handicap dans la même course (type critérium) et également sur une pratique handi/valide.

Sur chaque épreuve nationale, le souhait est de proposer des épreuves handis en lien avec des actions de développement et une offre sportive aux pratiquants en situation de handicap et aux pratiquants concernés par l'aviron santé.

S. Roure précise que la réglementation du championnat de France indoor sera complétée ultérieurement avec un début des épreuves le vendredi soir.

Des catégories handi-aviron seront intégrées au Challenge des 7 défis capitaux.

S. Vieilledent rappelle que la volonté fédérale est d'optimiser la définition du calendrier afin d'avoir une vision macro de manière à recueillir des informations sur les scénarios possibles pour le futur. Une précision sur le déploiement opérationnel des décisions prises : concernant l'aspect technique, il reste du travail à accomplir ; des adaptations à la marge pourront être faites ultérieurement.

LE COMITE APPROUVE A L'UNANIMITE LA REGLEMENTATION SPORTIVE 2022. (19 Voix/19 présents)

3/ Textes réglementaires

M. Scotton remercie la commission nationale des arbitres et commente les modifications apportées aux textes règlementaires suivants :

• Annexe 7-1 – Codes Régates (Annexe 3)

Chaque sanction a été intégrée à chaque article.

Article 15 :

Il est proposé de modifier l'article comme suit :

"L'équipage sera sanctionné d'un avertissement pour toute tenue non-conforme à ces règles, **dans les 2mn avant le départ de la course.**"

Article 24 :

H. Braud : concernant le ticket de pesée des barreaux. Comment intègre-t-on la surcharge des barreaux ?

ML. Copie précise que le ticket de pesée indique le poids de la pesée, le poids de la tare et l'heure de la pesée.

Article 30 :

La rédaction de cet article sera revue avec la commission des arbitres, la commission des compétitions et la commission mer.

Article 33

Cet article sera revu.

S. Roure indique que les mises à jour des tenues ne sont pas mises à jour sur le site. V. Busser indique que la FFA n'est pas toujours informée des changements de tenue.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE L'ANNEXE 7-1 DU REGLEMENT INTERIEUR – CODE DES REGATES (19 présents/19 voix).

• Annexe 8 – Règlement de l'arbitrage (Annexe 4)

Article 8 :

”Tout candidat au titre d'Arbitre national doit être titulaire du titre d'Arbitre depuis un an révolu, et postuler pour sa Validation Nationale en Championnat de France...”

ML. Copie souhaite que ne soit pas indiqué ”... depuis un an révolu...”

Cette notion est supprimée.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE L'ANNEXE 8 DU REGLEMENT INTERIEUR – REGLEMENT DE L'ARBITRAGE (19 présents/19 voix).

• Annexe 10 – Règlement des championnats et critères (Annexe 5)

Article 5 :

La commission des compétitions a souhaité donner la possibilité aux J14 de nationalité étrangère de participer aux épreuves nationales en fournissant le ”Document de Circulation d'un étranger Mineur (DCEM) ».

R. Mouchel précise que pour le Beach Rowing un texte sera soumis très prochainement.

4/ Point financier

• Bilan audit financier

C. Rambeau du cabinet AUDIT France, présente le rapport de synthèse de l'audit financier sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cet audit met en évidence différents points qui ont tous été solutionnés ou remédiés :

- Application des nouvelles normes comptables obligatoires sur 2020 : fait sur les comptes 2020
- Modification des produits et charges concernant les achats reventes de bateaux reclassés en produits/charges d'exploitation, car étant du ressort d'un fonctionnement normal et récurrent de la FFA : fait dans les comptes 2020 ;
- Modifications de la présentation des aides fédérales ”moteur” en faisant apparaître la réalité de la charge FFA ; fait sur comptes 2020
- Modification des barèmes de remboursement et uniformisations des indemnités de déplacements pour les élus, personnels et cadres techniques. (mis en application depuis le 1er janvier 21)
- Mise en place d'un nouveau règlement financier adopté en AGE du 19/06/21 fixant les règles d'engagements des dépenses, et modalités d'appel d'offre pour tout contrat reconductible d'un montant supérieur à 1 500 euros HT/an
- Obligation de comptabiliser les heures de bénévoles nécessaire au fonctionnement de la FFA ; mise en place au 1er janvier 2021 à travers un outil de recensement.

Au niveau des ressources humaines, l'audit met en évidence divers manquements de mise à jour des documents obligatoires : DUER, absence de réunions régulières du CES, etc..., gestion approximative des jours de récupérations, congés payés, et RTT, absence de politique salariale cohérente . Tous ces sujets sont en cours de traitement pour régularisation sur fin 2021.

• Bilan financier (Annexe 6)

F. Banton commente le tableau à trois colonnes : budget 2021 voté en AG, budget ajusté et réalisé au 21 juin 2021.

• Fonctionnement fédéral : pas de variation significative par rapport à ce qui est approuvé au budget. La baisse des charges du fonctionnement fédéral porte ses effets avec une diminution à hauteur de 40 000 euros sur 2021.

- Structuration et projet de développement : l'ANS a initié une nouvelle présentation des demandes de subvention. Une action ne peut être financée à plus de 50% de son budget excepté sur les projets handicaps pouvant être aidés à hauteur de 80%.
- Les frais généraux de fonctionnement, personnel et communication sont affectés en conséquence des actions menées.
- Sport de haut niveau : ajustement en tenant compte des effectifs qualifiés pour les JO.
- Prévention et promotion par le sport : le budget est sensiblement identique à l'année passée.
- Licence : l'état de comptage des licences fait apparaître une continuité de l'augmentation des licences D90. Le comptage à fin août 2021 devrait limiter la perte.
- Contrat de développement : un dossier a été déposé auprès du ministère pour 416 000 euros.
- Sport de haut niveau : le montant de la subvention au contrat de performance s'élève à 2 440 000 euros avec un avenant exceptionnel accordé à hauteur de 73 640 euros pour le poste de Data Scientist.
- Plan bateaux et matériel lourd : une demande de subvention a été déposée à hauteur de 479 409 euros. Le montant de participation de l'ANS est de 383 527 euros pour 2021 soit un reste à charge pour la FFA de 95 882 euros.
- Différentiel de 2020 à 2021 : précédemment, nos investissements étaient financés pour une part significative de 200 000 euros en subvention de fonctionnement afin de compenser une partie des charges d'amortissement. Désormais les subventions d'équipement sont comptabilisées et amorties au prorata temporis en corrélation avec la date d'achat et d'amortissement des investissements en subvention d'investissement. De ce fait les 383 527 euros de l'année 2021, n'auront un impact que de 30 000 ou 40 000 euros sur les produits de subvention d'investissement 2021, ce qui crée un déséquilibre budgétaire de 170 000 à 160 000 euros sur 2021 par rapport aux années antérieures ; A noter, que ce problème impactera fortement nos comptes 2021, dans une moindre mesure 2022, et nous sera favorable en 2023 et 2024 sous réserve d'un périmètre constant des ces subventions d'investissement sur les années à venir. Ce problème de changement de méthodes comptables, qui nous est imposé par l'ANS, est sans impact sur la trésorerie.
- Déficit prévisionnel à hauteur de 233 0000 euros : le budget prévoyait de la recherche de partenaires (160 K€) auquel s'ajoute le changement de méthode de subvention (170 K€) soit 330 K€. Ce déficit est ramené à hauteur de 233 K€ en augmentant les cessions de matériel amorti pour un montant de 190 000 euros et en réduisant les frais de fonctionnement des instances fédérales.

La trésorerie disponible est de 914 000 euros soit 57,4 jours de fonctionnement au 30/06/21.

5/ Point communication

B. Ouvry dresse un point d'étape sur les dossiers traités : le développement de l'aviron féminin, la lutte contre les violences, le contrôle de l'honorabilité des bénévoles et l'accès des femmes aux postes à responsabilités.

Elle remercie H. Gignoux et M. Romezin de leur travail quant à l'étude sur les femmes dirigeantes et laisse la parole à M. Romezin pour en présenter le bilan (annexe 7).

Puis, B. Ouvry indique que dans le cadre de "Impact 2024", la FFA étudie plusieurs champs d'actions possibles. Le choix d'aller sur la féminisation des instances, des arbitres, des entraîneurs a été une évidence. Des perspectives d'aides financières pour mener à bien des études sont à considérer. Il sera proposé un projet au comité directeur.

6/ Point administratif

• Affiliations

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À 18 VOIX POUR (18 voix/18 présents) AUX AFFILIATIONS DE :

- Cercle Nautique III-Club de Strasbourg (Ligue Grand-Est)
- Base Nautique et de Plein Air du Lac des sapins (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)

• Radiation

- Aviron du Lac des Sapins

• Commission médicale

P. Goudet commente le document adressé au comité directeur (annexe 8).

V. Alligier : que fait l'organisateur en cas de contre-indication ? Quelle est sa responsabilité ? Une contre-indication vaut-elle interdiction ?

P. Goudet précise que dès lors que l'autorisation médicale est donnée la responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée.

P. Goudet : les certificats courants sont rédigés à la légère mais sont faits dans un cadre législatif. Il faut se concentrer sur les populations à risque.

8/ Questions diverses

• Régate Masters 2021

P. Trichet demande pourquoi cet événement n'a pas le statut de championnat de France.

P. Lot : cet événement est greffé à une régata organisée localement. Le choix du bureau fédéral a été de proposer une manifestation aux catégories jeunes et senior.

V. Busser précise que la FFA soutient l'organisateur en termes de communication.

• Audit financier

V. Alligier demande si toutes les structures déconcentrées de la FFA peuvent être alignées sur le recensement des heures de bénévolat et la valorisation de celles-ci. Il demande si une réunion peut être organisée sur ce sujet.

C. Rambeau précise que la valorisation du bénévolat permet de le quantifier.

Il est nécessaire de référencer les heures et les valoriser : par exemple : Boulogne 92 valorise les heures à 25 euros de l'heure et les fait figurer dans son bilan financier.

F. Banton est favorable à l'organisation d'une réunion à la rentrée et rappelle que c'est une obligation de la norme comptable.

H. Braud indique que lors du dépôt ou de la justification des subventions, les services juridiques ne prennent pas en considération les heures de bénévolat.

• CNOSF

C. Vandenberghe informe le comité de son élection au sein du Conseil d'Administration. Le bureau exécutif et les présidents des commissions seront désignés prochainement.

• Changement de lieu des championnats de France prévus à Vichy

C. Vandenberghe a contacté les Régates Mâconnaises, l'AC Aiguebelette, le CN Libourne, le CSN Brive, l'AC Bourges, l'USA Gravelines, l'AS Gérardmer pour remédier à cet incident. Seule l'AS Mantes a pu répondre favorablement à cette organisation de dernière minute. Le Président remercie les territoires qui ont fait preuve de solidarité en proposant des bénévoles.

• **Partenariats**

La clause de non concurrence a été levée du contrat avec la CNR.
Les démarches se poursuivent auprès de partenaires potentiels.

• **Événement sur Courchevel**

La FFA conclue un partenariat sur le X3 avec la ville de Courchevel jusqu'en 2024. Une initiation à l'aviron sera proposée lors de cet événement au mois d'août 2021.

World Rowing a donné son accord pour que cet événement soit proposé à l'international.

100 ergomètres ont été achetés par la FFA et proposés aux clubs de la ligue AURA pour rachat avec un tarif préférentiel. Cette opération sera renouvelée l'an prochain pour que d'autres structures bénéficient de cette offre.

• **Prochaines réunions**

- Comité directeur le 13 septembre 2021 à 18h00 en visioconférence
- Comité directeur le 16 octobre 2021 de 9h00 à 16h00 en présentiel
- Comité directeur le 11 décembre 2021 de 9h00 à 16h00 en présentiel

L'ordre du jour est levé à 21h10.



Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN -



PROJET COUPE DE FRANCE

Présentation mai 2021
Groupe de travail CT/TSR

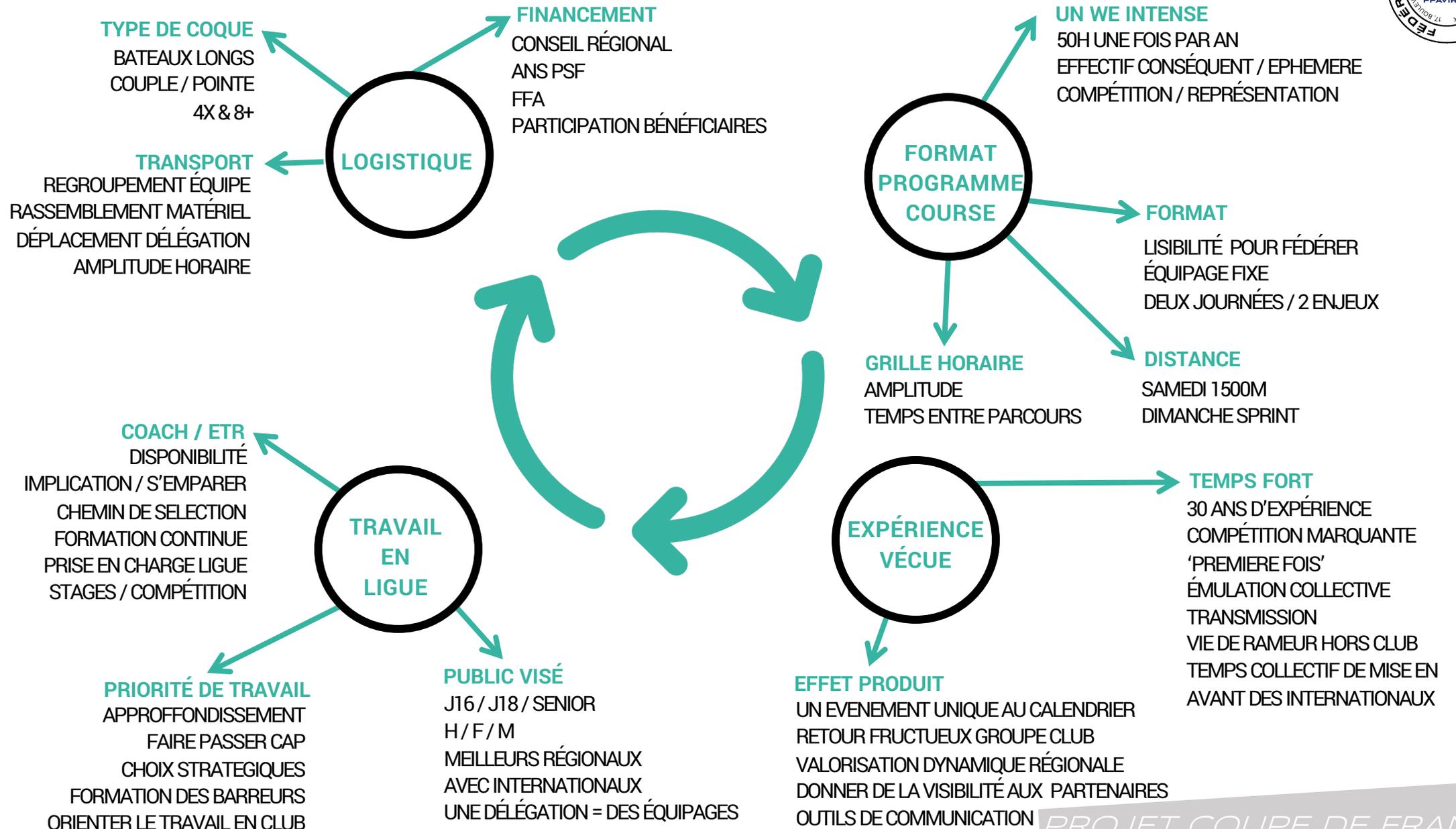
CONTEXTE



Suite à la présentation du projet de mise en cohérence des dispositifs J14-J18 au bureau fédéral, des groupes de travail ont été lancés sur différents dispositifs de sorte à les faire évoluer pour les inscrire dans une dynamique nouvelle en phase avec une offre sportive modernisée.

Un groupe de travail spécifique sur la Coupe de France des régions a été créé sur la base du volontariat. Il a rassemblé des CT et des TSR qui sont des acteurs de terrain directement impliqués dans la conduite des ETR et dans l'organisation des équipes de ligues dans le cadre de cette compétition.

QUELQUES ELEMENTS DU DÉBAT



AU CŒUR DU PROJET...

Certains ingrédients font l'unanimité et ont ainsi guidé la conception du projet :

- Volonté partagée de donner un nouvel élan à cet évènement
- La participation des internationaux
- L'intégration de courses mixtes en 4X
- Le programme : SAM > 1500m et DIM > 500m (enchaînement séries > finale sans débarquer)
- Ne pas intégrer les J14 dans les équipes (sauf si condition partenariale...)
- L'utilisation de la même coque pour chaque équipage sur les 2 jours

CATÉGORIES & ÉQUIPES



3 CATÉGORIES D'ÂGE

J16	J18	Sénior
-----	-----	--------

5 CATÉGORIES D'ÉQUIPAGES

4x Hommes	4x Femmes	4x Mixte	8+ Hommes	8+ Femmes
-----------	-----------	----------	-----------	-----------

2 DISTANCES DE COURSE

1500m le samedi (séries-finales)	500m le dimanche (séries-finales)
----------------------------------	-----------------------------------

La constitution des équipes est libre, elle peut varier de 1 à 15 équipages (1 équipage par catégorie). Dans le cas d'un engagement multiple au sein d'une catégorie, seul le meilleur équipage est pris en compte dans le classement des ligues.

EFFECTIF MAX/ÉQUIPE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
J16	14	14	28
J18	14	14	28
Sénior	14	14	28
TOTAL	42	42	84

PROGRAMME DES COURSES - SAMEDI



#	Caté	Eq.	Séries	Matin	AM *
1	8+J16F	18	3	09:00:00	13:30:00
2	8+J16H	24	4	09:15:00	13:45:00
3	4XJ16F	24	4	09:35:00	14:05:00
4	4XJ16H	24	4	09:55:00	14:25:00
5	4XJ16M	24	4	10:15:00	14:45:00
6	8+J18F	12	2	10:35:00	15:05:00
7	8+18H	18	3	10:45:00	15:15:00
8	4XJ18M	18	3	11:00:00	15:30:00
9	4XJ18F	12	2	11:15:00	15:45:00
10	4XJ18H	18	3	11:25:00	15:55:00
11	8+SF	12	2	11:40:00	16:10:00
12	8+SH	12	2	11:50:00	16:20:00
13	4XSM	18	3	12:00:00	16:30:00
14	4XSF	12	2	12:15:00	16:45:00
15	4XSH	12	2	12:25:00	16:55:00

Simulation avec 6 couloirs – Gap 5min entre chaque course

* Horaires de début des finales (D, C), B, A de la catégorie
Ordre des courses identiques pour séries et finales.

  **Podiums** organisés après le débarquement, avec tableau d'affichage indiquant le classement des ligues, remis à jour après chaque course.

Après la dernière course :

  **Cérémonie** de mise à l'honneur des athlètes de haut niveau, accompagné.e.s des capitaines de leur équipe de ligue sur le podium.

  Lecture d'une charte sur les valeurs de cette compétition : partage, respect, etc.

PROGRAMME DES COURSES - DIMANCHE



Groupes	#	Caté	Eq.	Séries	Matin	AM *
1	1	8+J16F	18	3	08:00:00	09:16:00
	2	8+J16H	24	4	08:12:00	09:28:00
	3	4XJ16F	24	4	08:28:00	09:44:00
	4	4XJ16H	24	4	08:44:00	10:00:00
	5	4XJ16M	24	4	09:00:00	10:16:00
2	6	8+J18F	12	2	10:20:00	11:12:00
	7	8+18H	18	3	10:28:00	11:20:00
	8	4XJ18M	18	3	10:40:00	11:32:00
	9	4XJ18F	12	2	10:52:00	11:44:00
	10	4XJ18H	18	3	11:00:00	11:52:00
3	11	8+SF	12	2	11:56:00	12:40:00
	12	8+SH	12	2	12:04:00	12:48:00
	13	4XSM	18	3	12:12:00	12:56:00
	14	4XSF	12	2	12:24:00	13:08:00
	15	4XSH	12	2	12:32:00	13:16:00

Simulation avec 6 couloirs – Gap 5min entre chaque course

* Horaires de début des finales : (D, C), B, A
Ordre des courses identiques pour séries et finales.



Podiums organisés à terre aux horaires suivants :

- Groupe 1 : à partir de 10h20
- Groupe 2 : à partir de 12h00
- Groupe 3 : à partir de 13h00

RÈGLEMENT & TIRAGES



Règlement globalement identique à celui des années précédentes
> mixtes de ligues interdites

Élaboration des **tirages** :

- **SAMEDI** : aléatoires > puis classés au temps pour répartition dans les finales
- **DIMANCHE** : en fonction des résultats des finales du samedi > puis le 1er de chaque série + les 2, 3 ou 4 meilleurs temps seront qualifiés en finale A (en fonction du nombre de séries courues dans la catégorie).

POINTS & CLASSEMENT

4X

PLACE	POINTS
1	25
2	22
3	20
4	18
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8
14	7
15	6
16	5
17	4
18	3
19	2
20	1
21	1
...	1

8+

PLACE	POINTS
1	40
2	34
3	30
4	26
5	22
6	20
7	18
8	16
9	14
10	12
11	10
12	9
13	8
14	7
15	6
16	5
17	4
18	3
19	2
20	1
21	1
...	1

Bonus
 +100 pts / équipage qui remporte la compétition sur les 2 jours



**MERCI
DE VOTRE ATTENTION**

**Présentation mai 2021
Remerciements au Groupe de travail**

Réglementation sportive 2022

PROJET v10

Légende :

Secondes modifications

Texte modifié ou ajouté

~~Texte supprimé~~

Texte à modifier

Réglementation générale.	3
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master, para-aviron et para-aviron adapté (FFSA) et Championnat de France UNSS	6
<i>Vendredi 04 et samedi 05 février 2022</i> <i>Stade Charléty (Paris)</i>	
Championnats de France longue distance J18, sénior, master, handi-santé et handi-valide et Coupe de France FFSU longue distance	7
<i>Samedi 05 et dimanche 06 mars 2022</i> <i>Mâcon</i>	
Championnats interrégionaux bateaux courts J18, sénior, et para-aviron et para-aviron adapté (FFSA)	8
<i>Samedi 02 et dimanche 03 avril 2022</i>	
Championnats de France bateaux courts para-aviron et para-aviron adapté (FFSA)	9
<i>Vendredi 15 et samedi 16 avril 2022</i> <i>Cazaubon</i>	
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior	10
<i>Vendredi 15 au dimanche 17 avril 2022</i> <i>Cazaubon</i>	
Championnats de ligue jeune	11
<i>Avril/Mai 2022</i>	
Championnats de France UNSS et FFSU	12
<i>Samedi 14 et dimanche 15 mai 2022</i> <i>à déterminer</i>	
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et para-aviron et Critérium para-aviron adapté (FFSA) . 14	
<i>Vendredi 20 et samedi 21 mai 2022</i> <i>Agde</i>	
Championnats de France bateaux longs J18, sénior, para-aviron et para-aviron adapté (FFSA)	15
<i>Samedi 04 et dimanche 05 juin 2022</i> <i>Vichy</i>	
Championnats interrégionaux jeune	16
<i>Samedi 11 et dimanche 12 juin 2022</i>	
Championnats interrégionaux J16 et Critérium handi-valide J16	17
<i>Samedi 11 et dimanche 12 juin 2022</i>	
Championnat de France master	18
<i>Samedi 18 et dimanche 19 juin 2022</i> <i>Mâcon</i>	
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior	19
<i>Vendredi 24 au dimanche 26 juin 2022</i> <i>La Seyne-sur-Mer</i>	
Championnat national jeune	20
<i>Samedi 25 et dimanche 26 juin 2022</i> <i>Gérardmer</i>	
Championnats de France J16, handi-valide J16 et sénior moins de 23 ans	21
<i>Vendredi 01 au dimanche 03 juillet 2022</i> <i>à déterminer</i>	
Championnats de France sprint para-aviron et para-aviron adapté (FFSA)	22
<i>Samedi 01 octobre 2022</i> <i>à déterminer</i>	
Championnat de France J18 bateaux longs et Championnat de France sprint sénior	23
<i>Samedi 01 et dimanche 02 octobre 2022</i> <i>à déterminer</i>	
Coupe de France des régions	24
<i>Samedi 29 et dimanche 30 octobre 2022</i> <i>à déterminer</i>	
Systèmes de qualification et grilles de progression – bateaux courts J18 et séniors	25
Systèmes de qualification et grilles de progression – jeune	26
Systèmes de qualification et grilles de progression – mer	26
Systèmes de qualification et grilles de progression – master	27
Systèmes de qualification et grilles de progression – Beach Rowing Sprint	28
Systèmes de qualification et grilles de progression – autres championnats de France et critères	31
Classement performance des clubs	33
Classement mer des clubs	34
Classement Coupe de France des régions	34
Classement para-aviron et para-aviron adapté des clubs	35
Classement jeune des clubs	36
Classement master des clubs et classement longue distance des clubs	37
Classement indoor des clubs	38
Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps	39
Récapitulatif des possibilités de participation aux épreuves nationales	40
Tableau récapitulatif des manifestations et des épreuves	41
Calendrier récapitulatif des inscriptions aux manifestations nationales 2022	43

CE QUI CHANGE EN 2022

Généralités

Sur demande du Ministère à la FF Sport Adapté, l'appellation « aviron sport adapté » devient « para-aviron adapté ».

Les épreuves handi-valide para-aviron adapté sont des critères, n'étant pas reconnues par la FF Sport Adapté.

Pour participer à une épreuve handi-santé (HST), les rameuses et rameurs devront présenter une attestation MDPH ou ALD.

La grille de répartition des qualifiés par zone ne prend en compte que les résultats J16 des 3 années précédentes, car en 2021 il n'y aura que des championnats interrégionaux en J16.

Têtes de rivière inter-régionales

Du fait de la modification du calendrier national 2021, la réglementation nationale n'intègre pas de tête de rivière interrégionale ou nationale, cependant les zones ont toute liberté d'en organiser en particulier pour les jeunes catégories.

Classification handi

Il n'y aura que 2 sessions de classification en 2022 : lors du MAIF Aviron Indoor et lors des Championnats de France Sprints.

MAIF Aviron Indoor

Ajout d'un relais handi-santé.

Championnats de France longue distance

Ajout d'une épreuve open en H52x handi-valide PR1, PR2, PR3 et PR3-ID CD et du SM4x handi-santé.

Championnats bateaux courts

Les finales A des para-aviron et para-aviron adapté auront lieu le dimanche.

Championnats de France de ligue jeune

Ajout du J14M2x open PR1, PR2 et PR3. Cette épreuve est aussi présente aux championnats interrégionaux et national.

Championnats de France d'aviron de mer

Les rameurs doivent avoir participé à une régata labellisée ou à un championnat de France mer pour pouvoir participer.

Ajout du J18M2x et d'une épreuve handi-santé en SM4x+ HST.

Regroupement des épreuves SM2x PR3-ID BC et CD en une seule épreuve SM2x PR3-ID BC-CD

Championnats de France bateaux longs

Ce championnat accueille en plus des épreuves open dans les catégories para-aviron et para-aviron adapté. Ajout des épreuves open SH2x PR1, PR2, PR3 et PR3-ID BC-CD (maximum 1 BC). Ces épreuves sont ouvertes aux femmes comme le stipule la Code des régates.

Championnats interrégionaux jeune

Ajout du J14M2x open PR1, PR2 et PR3. Cette épreuve est aussi présente aux championnats de ligue et national.

Championnats interrégionaux J16 et Critérium aviron sport partagé

Changement de l'épreuve du critérium aviron sport partagé, la catégorie passe de J18 à J16: J16M2x. Cette épreuve est aussi présente au Championnat de France J16.

Championnat de France master

Ajout de 4 épreuves : le MAH2x HV (handi-valide) le samedi matin, le MBF2- le samedi après-midi, le MAH4x HST (handi-santé) le dimanche matin et le

MDH4+ le dimanche après-midi.

En fonction du nombre d'équipages engagés, certaines épreuves pourront être regroupées avec départs décalés si nécessaire.

Championnats de France Beach Rowing Sprint

Ajout des épreuves J18F1x et J18H1x.

Championnat national jeune

Ajout du deux rameuses en couple femme (J14F2x) et du deux rameurs en couple homme (J14H2x) avec une grille de points spécifique pour ces 2 épreuves dans le classement.

Ajout du J14M2x open PR1, PR2 et PR3. Cette épreuve est aussi présente aux championnats de ligue et interrégionaux.

Championnat de France J16

Ajout du J16M2x aviron partagé. Cette épreuve est aussi présente au Critérium aviron sport partagé.

Championnats de France sprint para-aviron adapté

Ajout d'un SM4Yx+ PR3-ID AB-BC-CD: yolette à 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur para-aviron adapté catégorie AB, BC et/ou CD.

Classement para-aviron et para-aviron adapté des clubs

Les nouvelles épreuves para-aviron et para-aviron adapté J14, J16, J18, master et longue distance sont intégrées dans les calculs de ce classement.

RAPPELS DES CHANGEMENTS DE 2021

Para-aviron adapté

Suite à la signature d'une convention FFA/FFSA (Fédération Française des Sports Adaptés), les épreuves nationales d'aviron adapté seront organisées sous l'égide de la FFSA et des titres de champion de France FFSA seront délivrés.

Pour participer aux championnats de France, les rameurs PR3-ID devront être licenciés à la FFSA et leur club affilié à cette même fédération.

Des nouvelles catégories ont été créées. Elles sont précisées sur les fiches des championnats concernés.

Pour trouver les nouvelles modalités de classification : <http://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/aviron-et-handicaps>

Championnat de France de Beach Rowing Sprint

Les équipages devront courir avec un matériel standard fourni sur place moyennant une participation financière.

Classement performance des clubs

Les points de sélection des athlètes paralympiques ne sont plus pris en compte dans ce classement mais uniquement dans le classement para-aviron et para-aviron adapté.

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est :** Grand Est, Hauts de France.
- **Zone Nord-Ouest :** Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est :** Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest :** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

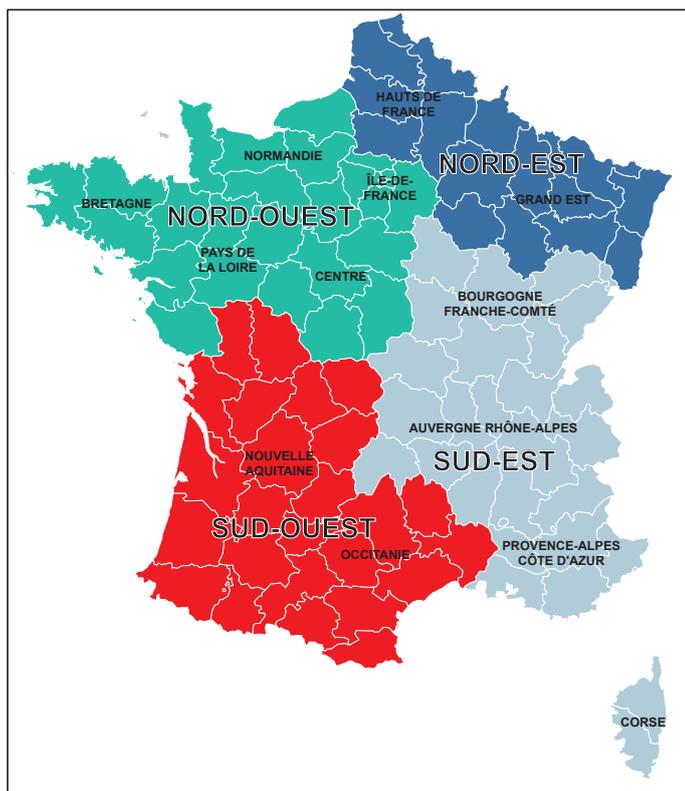
Fonctionnement

Les présidents des ligues composant la zone, accompagnés de leur responsable sportif se réunissent au moins une fois par an avant le début de la saison sportive pour déterminer les modalités de qualifications pour les championnats de France. Celles-ci devront être transmises à la fédération pour approbation.

À l'occasion de cette réunion, les présidents des ligues définissent en commun les moyens annuels nécessaires au fonctionnement de la zone. Ils désignent un coordonnateur de zone qui sera la personne référente auprès de la FFA. Un cadre technique référent de zone sera aussi désigné annuellement par le directeur technique national.

2. RÉPARTITION DES QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats de France J16, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.



Catégories	Championnats bateaux courts	Championnats J16
Total de qualifiés	24	24
Nord-Est	4	4
Nord-Ouest	7	7
Sud-Est	9	9
Sud-Ouest	4	4

En cas de quotas non remplis dans une épreuve, les places disponibles sont attribuées, dans la limite de deux places par zone, dans l'ordre préférentiel suivant :

- **24 qualifiés : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest**

3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales et internationales en France sont faits sur l'Intranet fédéral.

3-1. Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreaux licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

3-2. Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

3-3. Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

3-4. Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés. Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant au championnat national jeune et au championnat de France J16 dont le brevet d'aviron Or, validé par un éducateur de club, n'aura pas été enregistré.

3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement au championnat national jeune, aux championnats de France et aux critères nationaux de la FFA sont perçus selon le barème suivant :

Bateaux	Droits d'engagement
1x	22 €
2x, 2-, 2+	33 €
4x, 4x+, 4-, 4+	55 €
8+, 8x+	88 €

Ce barème ne s'applique pas aux championnats de France Indoor.
Ces droits sont prélevés sur le compte licences du club.

3-7. Rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior, moins de 23 ans ou paralympiques ou aux Championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Ces rameurs ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutuant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior, moins de 23 ans ou paralympiques ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

3-8. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur ffaviron.fr trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

3-9. Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

Modalités d'application de l'Article 7: Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à championnats@ffaviron.fr au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

4. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'intranet fédéral.

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 20 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

5. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, une déclaration sera faite immédiatement au président du jury qui fera signer le procès-verbal de régates correspondant par les clubs impliqués et le transmettra à la FFA. La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

6. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur l'intranet fédéral. Les bateaux mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification fédérale.

7. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

8. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critérium (annexe 10 du règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE J16, J18, SÉNIOR, MASTER, PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ ET CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS



DU VENDREDI 04 ET SAMEDI 05 FÉVRIER 2022

STADE CHARLÉTY (PARIS)

1. CALENDRIER

- Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions seront communiquées ultérieurement.

2. ÉPREUVES ATTENTION ! LES CATÉGORIES D'ÂGE INDOOR CORRESPONDENT À L'ÂGE ATTEINT CHAQUE JOUR DE COURSE => CF. CODE INDOOR ; ANNEXE 7.3

Épreuves individuelles – 2000 m			50-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
14-16	junior 16 ans	(F-H)	60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
17-18	junior 18 ans	(F-H)	S PR1	para-aviron 1	(F-H)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID AB*	para-aviron ID AB	(F-H) (épreuve sur 2 min)
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID BC*	para-aviron ID BC	(F-H)
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3-ID CD*	para-aviron ID CD	(F-H)
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	Épreuves collectives – Relais 4x500 m		
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)	J16MR4	junior 16 ans - 2 femmes et 2 hommes	
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)	J18MR4	junior 18 ans - 2 femmes et 2 hommes	
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)	SHR4	sénior - 4 hommes	
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)	SFR4	sénior - 4 femmes	
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	SMR4	sénior - 4	dont 1 femme et 1 homme
S PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)	SHR4 PR3-ID*	senior - 4 PR3-ID AB-BC	dont au moins 1 rameur AB
S PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)	SHR4 PR3-ID*	senior - 4 PR3-ID BC-CD	dont au moins 1 rameur BC
S PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)	SMR4 PR3-ID*	senior - 4 PR3-ID AB-BC-CD	dont au moins 2 femmes
S PR3-ID CD*	sénior para-aviron ID CD	(F-H)	SMR4 Open**	sénior - 4 mixte	dont 1 femme et 1 homme
Épreuves individuelles Sprint – 500 m			SMR4 HV**	sénior - 4 handi-valide	dont 1 femme et 1 homme
14-16	junior 16 ans	(F-H)		et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3.	
17-18	junior 18 ans	(F-H)	SMR4 HST**	sénior - 4 handi-santé	dont une femme et 1 homme
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)		et au moins 2 personnes handi ou santé	
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)		(présentation d'une attestation)	
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	AVIROSE**	sénior - 4 femmes	dont au moins 2 femmes
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)			opérées d'un cancer du sein

Des épreuves supplémentaires peuvent être ajoutées en amont de l'événement, avant l'ouverture des inscriptions.

* Championnats de France FF Sport Adapté
** Épreuves Open, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

Les championnats de France d'aviron indoor sont ouverts aux rameurs de nationalité française titulaires d'une licence FFA (A, U, BF, I ou IE) de la saison en cours. Les rameurs de nationalité étrangère peuvent participer et, dans le cas de classements parmi les 3 premiers de leur catégorie, des médailles Open seront décernées. Dans les épreuves collectives des championnats de France, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club avec au maximum un équipier de nationalité étrangère. Une épreuve collective Open est ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelles que soient les nationalités, selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins un homme et une femme).

Engagements

La possession d'une licence FFA est obligatoire pour s'engager: licence A, U, BF ou I prise dans un club **OU** licence indoor individuelle annuelle **OU** licence indoor événementielle.

Les inscriptions sont à effectuer sur l'intranet fédéral. La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur www.championnats.aviron-indoor.fr.

Tarifs: les tarifs seront communiqués ultérieurement sur l'intranet fédéral et sur le site internet des championnats.

Para-aviron

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 4 février 2021 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA. Contact: handicaps@ffaviron.fr

Se reporter au Code des compétitions d'aviron indoor dans l'annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA ou au Règlement de la FFSA pour les catégories PR3-ID.

Pour la nouvelle classification des PR3-ID, contact: handicaps@ffaviron.fr.

Pour prétendre à un titre de Champion de France Sport Adapté, les PR3-ID devront avoir une licence auprès de la FF Sport Adapté.

Pour participer à la course SMR4 HST**, les rameurs devront présenter une attestation MDPH ou ALD.

Lieu

Stade Charléty – 99 Boulevard Kellermann, 75013 PARIS – RER B Cité Universitaire.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES (À TITRE INDICATIF)

Les horaires précis des courses seront définis en fonction du nombre d'engagés.

Ils seront disponibles le vendredi 28 janvier 2022 au plus tard sur www.championnats.aviron-indoor.fr

- Vendredi 04 février de 13h30 à 16h00 épreuves UNSS
- de 16h30 à 18h00 épreuves sur 500 m
- Samedi 05 février de 9h00 à 16h00 épreuves sur 2000 m
- de 16h30 à 18h00 relais

5. ENGAGEMENT HORS-DÉLAI

Des engagement tardifs pourront être acceptés sous réserve de places disponibles dans les différentes catégories.

La date limite et les majorations tarifaires seront communiquées ultérieurement.

6. CONTACT

Pour tout renseignement sur l'événement et les modalités d'inscription et de participation, consultez le site www.championnats.aviron-indoor.fr ou contactez la FFA par téléphone au 01 45 14 26 40 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE LONGUE DISTANCE J18, SÉNIOR, MASTER, **HANDI SANTÉ ET HANDI-VALIDE** ET COUPE DE FRANCE FFSU LONGUE DISTANCE



SAMEDI 05 ET DIMANCHE 06 MARS 2022

MÂCON

1. CALENDRIER

- Lundi 02 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 22 février 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Jeudi 22 février 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Samedi 05 mars 11h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS

Samedi – distance de course : 8 000 m			Dimanche – distance de course : 8 000 m						
1	J18H2x	13h30	2	rameurs en couple	25	J18H4x	09h00	4	rameurs en couple
2	J18F2x	13h30	2	rameuses en couple	26	J18F4x	09h00	4	rameuses en couple
3	J18H8+	13h45	8	rameurs en pointe avec barreur	27	J18H4-	09h15	4	rameurs en pointe sans barreur
4	J18F8+	13h45	8	rameuses en pointe avec barreur	28	J18F4-	09h15	4	rameuses en pointe sans barreur
5	SH4x	14h00	4	rameurs en couple	29	SH2x	09h30	2	rameurs en couple
6	SH4x universitaire	14h00	4	rameurs en couple	30	MCH2x	09h30	2	rameurs en couple
7	MCH4x	14h00	4	rameurs en couple	31	MEH2x	09h30	2	rameurs en couple
8	MEH4x	14h00	4	rameurs en couple	32	SH8+	10h00	8	rameurs en pointe avec barreur
9	SH4-	14h30	4	rameuses en pointe sans barreur	33	SH8+ universitaire	10h00	8	rameurs en pointe avec barreur
10	MCH4-	14h00	4	rameurs en pointe sans barreur	34	MCH8+	10h00	8	rameurs en pointe avec barreur
11	MEH4-	14h00	4	rameurs en pointe sans barreur	35	MEH8+	10h00	8	rameurs en pointe avec barreur
12	SF2x	14h45	2	rameuses en couple	36	SF4x	10h15	4	rameuses en couple
13	MCF2x	14h45	2	rameuses en couple	37	SF4x universitaire	10h15	4	rameuses en couple
14	MEF2x	14h45	2	rameuses en couple	38	MCF4x	10h30	4	rameuses en couple
15	SF8+	15h00	8	rameuses en pointe avec barreur	39	MEF4x	10h30	4	rameuses en couple
16	SF8+ universitaire	15h00	8	rameuses en pointe avec barreur	40	SF4-	10h45	4	rameuses en pointe sans barreur
17	MCF8+	15h00	8	rameuses en pointe avec barreur	41	MCF4-	10h45	4	rameuses en pointe sans barreur
18	MEF8+	15h00	8	rameuses en pointe avec barreur	42	MEF4-	10h45	4	rameuses en pointe sans barreur
19	SM4x	15h15	2	rameuses et 2 rameurs en couple	43	SM8+	11h00	4	rameuses et 4 rameurs en
20	SM4x universitaire	15h15	2	rameuses et 2 rameurs en couple				pointe avec barreur	
21	MCM4x	15h15	2	rameuses et 2 rameurs en couple	44	SM8+ universitaire	11h00	4	rameuses et 4 rameurs en pointe
22	MEM4x	15h15	2	rameuses et 2 rameurs en couple	45	MCM8+	11h00	4	rameuses et 4 rameurs en pointe
23	SM4x HST	15h30	4	rameuses et rameurs en couple dont 1 femme et 1 homme avec au minimum 2 handi-santé	46	MEM8+	11h00	4	rameuses et 4 rameurs en pointe
24	SH2x HV open	15h30	2	rameuses et/ou rameurs en couple handi-valide - open PR1/PR2/PR3/PR3-ID CD				avec barreur	

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation : règles générales

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameuses et rameurs seniors qualifiés dans les collectifs France ne sont pas autorisés à participer.

Participation au championnat de France longue distance master

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante.

Le barreur n'a pas d'âge minimum requis et il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne d'âge de l'équipage

Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2022.

La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

La participation des étrangers dans les épreuves master est soumise à la réglementation des championnats nationaux (annexe 10 du règlement intérieur), soit 50% de rameurs étrangers maximum.

Engagements

Les engagements au championnat de France longue distance sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Un rameur peut participer à plusieurs épreuves du championnat de France et dans plusieurs catégories d'âge.

Pour la coupe de France FFSU, les engagements sont faits par la FFSU.

Classification

Attention, pas de classification sur place, toutes les rameuses et tous les rameurs devront avoir été classifiés en amont (sprints 2021 ou MAIF Aviron Indoor).

Prendre rendez-vous auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Classement des clubs

Un classement national longue distance des clubs sera établi à l'issue du championnat.

4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – Fax 03 85 38 28 65 – regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX BATEAUX COURTS

J18, SÉNIOR, ET PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ



SAMEDI 02 ET DIMANCHE 03 AVRIL 2022

1. CALENDRIER

- Lundi 14 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi 25 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Mardi 05 avril 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- PL 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
		9	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		10	SF1x 1 rameuse en couple
		11	SH1x 1 rameur en couple
PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m			
12	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre)
13	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre)
14	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
15	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
16	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x PR3-ID CD 1 rameuse en couple - para-aviron adapté		(embarcation libre)
21	SH1x PR3-ID CD 1 rameur en couple - para-aviron adapté		(embarcation libre)
22	SF1x PR3-ID BC 1 rameuse en couple - para-aviron adapté		(embarcation FISA canoë)
23	SH1x PR3-ID BC 1 rameur en couple - para-aviron adapté		(embarcation FISA canoë)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

En J18, au cas où il y aurait un nombre conséquent d'équipages à potentiel équipe de France dans une zone, des quotas supplémentaires pourront être rajoutés. Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en [page 37](#).

Les rameuses et rameurs para-aviron et para-aviron adapté doivent être titulaire du Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps.

Les équipages sénior qualifiés par la DTN ne sont pas autorisés à participer. La DTN établira cette liste pour le 10 février 2021.

Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives interrégionales sont faits sur le site intranet de la FFA par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Classification

Attention, pas de classification sur place, toutes les rameuses et tous les rameurs devront avoir été classifiés en amont (sprints 2021 ou MAIF Aviron Indoor).

Prendre rendez-vous auprès de la FFA: handicaps@ffaviron.fr

Qualifications para-aviron et para-aviron adapté

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron et au championnat de France FFSA para-aviron adapté, les équipages devront réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20% à celle réalisée par le bateau le plus performant sur la régatée.

Exemple: Performance 1xSH: 95% du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron et para-aviron adapté doivent réaliser une performance supérieure à 75% du temps de référence de leur catégorie.

Rameurs poids-léger

Lors des épreuves qualificatives interrégionales, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des régates de la FFA.

(Femme: 59 kg maximum / Homme: 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage: 70 kg)

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: [Gravelines](#)
- Zone Nord-Ouest: [Mantes-la-Jolie](#)
- Zone Sud-Est: [Aiguebelette](#)
- Zone Sud-Ouest: [Cazaubon](#)

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives:

- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone. En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone avant le mardi 05 avril 16h00.

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS PARA-AVIRON ET CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA PARA-AVIRON ADAPTÉ



VENREDI 15 AU DIMANCHE 17 AVRIL 2022

CAZAUBON

1. CALENDRIER

Les engagements se font à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales.

- **Mardi** 05 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- **Vendredi** 08 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- **Jeu** 14 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m – finales le dimanche		
12	SF1x PR3	1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras (embarcation libre)
13	SH1x PR3	1 rameur en couple - jambes, tronc et bras (embarcation libre)
14	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras dont 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
15	SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras dont 1 rameur handi t 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
16	SF1x PR1	1 rameuse en couple - bras et épaules (bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1	1 rameur en couple - bras et épaules (bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2	1 rameuse en couple - tronc et bras (bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2	1 rameur en couple - tronc et bras (bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
PARA-AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m – finales le samedi		
20	SF1x PR3-ID CD	1 rameuse en couple - para-aviron adapté (embarcation libre)
21	SH1x PR3-ID CD	1 rameur en couple - para-aviron adapté (embarcation libre)
22	SF1x PR3-ID BC	1 rameuse en couple - para-aviron adapté (embarcation FISA canoë)
23	SH1x PR3-ID BC	1 rameur en couple - para-aviron adapté (embarcation FISA canoë)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Les rameurs participant aux épreuves PR3-ID doivent être titulaire d'une licence FFSA.

Engagements des bateaux retenus par les zones

Les engagements aux championnats de France des bateaux retenus par les zones sont faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales dans le cadre de leurs quotas.

Épreuves para-aviron et para-aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en [page 37](#).

Classification

Tous les engagés doivent être classifiés.

Il n'y a pas de session de classification organisée sur ce championnat de France.

Attention, pas de classification sur place, toutes les rameuses et tous les rameurs devront avoir été classifiés en amont (sprints 2021 ou MAIF Aviron Indoor).

Prendre rendez-vous auprès de la FFA: handicaps@ffaviron.fr

Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- **Vendredi** 15 avril à partir de 13h30 séries qualificatives para-aviron et para-aviron adapté
- **Samedi** 16 avril à partir de 14h00 finales B para-aviron et para-aviron adapté
- **Dimanche** 17 avril à partir de ... finales A para-aviron et para-aviron adapté

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES

Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – omt.barbotan@wanadoo.fr – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

VENDREDI 15 AU DIMANCHE 17 AVRIL 2022

1. CALENDRIER

Les engagements se font à l'issue des épreuves qualificatives interrégionales.

- **Mardi 05 avril** 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- **Vendredi 08 avril** 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- **Jeudi 14 avril** 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J18 – distance de course: 2000 m			SÉNIOR – distance de course: 2000 m		
1	J18F2-	09h10 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	10h30 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	09h30 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2-PL	10h50 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x	09h50 1 rameuse en couple	7	SH2-	11h10 2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x	10h10 1 rameur en couple	8	SF1xPL	11h30 1 rameuse en couple poids léger
			9	SH1xPL	11h50 1 rameur en couple poids léger
			10	SF1x	12h10 1 rameuse en couple
			11	SH1x	12h30 1 rameur en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Les équipages qualifiés sont ceux listés par la DTN (ces équipages sont engagés sur l'Intranet fédéral par la FFA) et ceux désignés par les zones, sous leur propre responsabilité, dans le cadre du quota qui leur a été attribué.

Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

Rameurs poids léger

Code des régates de la FFA :

- Femme : 59 kg maximum ;
- Homme : 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage 70 kg.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- **Vendredi 15 avril** matin parcours contre la montre sénior et J18
après-midi séries qualificatives sénior
- **Samedi 16 avril** matin séries qualificatives J18 puis demi-finales sénior
après-midi demi-finales J18 et finales de classement J18 et sénior
- **Dimanche 17 avril** matin finales B et A J18 puis finales B et A sénior

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES

Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – omt.barbotan@wanadoo.fr – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

CHAMPIONNATS DE LIGUE JEUNE ET HANDI-VALIDE JEUNE



AVRIL/MAI 2022

1. CALENDRIER

- Mardi 01 juin 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

2. ÉPREUVES

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Open		JEUNE – distance de course : 1 000 m	
1	J14M2x HV 1 rameuse et 1 rameur en couple – handi-valide dont 1 rameur PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, et 1 rameur valide	4	J13F1x 1 rameuse en couple
		5	J13H1x 1 rameur en couple
		6	J14F1x 1 rameuse en couple
		7	J14H1x 1 rameur en couple
		8	J14F2x 2 rameuses en couple
		9	J14H2x 2 rameurs en couple
JEUNE – distance de course : 500 m			
2	J12F1x 1 rameuse en couple		
3	J12H1x 1 rameur en couple		

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Équipages de l'épreuve J14 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, l'autre doit être valide. Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaire du Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps.

Engagements aux championnats de ligue jeune

Les clubs font leurs engagements aux championnats de ligue jeune sur l'Intranet fédéral.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats interrégionaux jeune ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.
- Pour les rameurs étrangers, les clubs devront envoyer les certificats de scolarité à la FFA en même temps que la confirmation des engagements.

Classification

Les modalités de classification seront communiquées ultérieurement.

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

1. CALENDRIER

- Vendredi 13 mai 17h00 réunion des délégués des établissements
18h00 prise en charge des jeunes arbitres par le Président du Jury

2. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Distance de parcours: 1 000 m.
- Interdiction de ramer dans deux bateaux.
- La mixité est interdite dans un même bateau à l'exception du barreur dans les équipages à quatre et à l'exception des 4 yolettes mixtes.
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors de la phase qualificative, et la moitié, au moins de chaque équipage doit être identique.
- Un équipage incomplet ne peut prendre le départ. Tout équipage incomplet, à cause d'un « forfait non médical » d'un équipier, est déclaré forfait, entraînant ipso-facto le forfait de son équipe (Cf.: nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).
- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré forfait:
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages.
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée forfait.
- En fonction du nombre d'engagés, un Championnat de France UNSS sport partagé (handi-valide) et aviron adapté pourra être mis en place.
- Les pelles de type « hachoir » sont autorisées.
- Les rameurs et les rameuses juniors sélectionnés dans les collectifs France ne sont pas autorisés à participer.
- Les rameurs et les rameuses des pôles espoirs sont autorisés à participer.

3. ÉQUIPE DE COLLÈGE

Embarcations

- 4 yolette de couple (selon la réglementation de l'UNSS) équipée ou non de pelles H;
- Un parc de 24 yolettes « Véga » équipées de pelles H sera mis à disposition des AS qui le désirent sur réservation (lors de la confirmation sur OPUS);
- Toute AS est libre d'utiliser ses avirons et/ou sa propre yolette « Véga », à l'exclusion de toute autre marque.

Équipes

Une équipe de collège se compose soit de:

- 10 compétiteurs pour 1 yolette garçons et 1 yolette filles;
- 15 compétiteurs pour 1 yolette garçons, 1 yolette filles et 1 yolette mixte (2 garçons et 2 filles).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves du même collège des 4 années d'âge autorisées: 2009, 2008, 2007 et 2006 à l'exception du barreur pour lequel il n'y a pas de restriction d'âge.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Il n'y a pas de poids de barreur imposé et il n'y a pas de limite de poids pour les barreurs.

4. ÉQUIPE DE LYCÉE

Embarcations

4 de couple garçons (barré ou non, ou yolette – mixité interdite à l'exception du barreur); 4 de couple filles (barré ou non, ou yolette – mixité interdite à l'exception du barreur); 8 de pointe mixte (4 filles et 4 garçons):

Équipes

Une équipe de lycée est composée au minimum de 8 à 15 compétiteurs maximum dans 1, 2 ou 3 bateaux (un huit mixte ou un huit mixte et un quatre ou deux quatre ou trois quatre):

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves du même lycée des 5 années d'âge autorisées: 2007, 2006, 2005, 2004 et 2003 à l'exception du barreur pour lequel il n'y a pas de restriction d'âge.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Il n'y a pas de pesée des barreurs et il n'y a pas de limite de poids pour les barreurs.

Les barreurs ne comptent pas dans le barème en cas d'égalité de points.

5. ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique du Championnat de France (convocations, hébergement, ...):

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Pour les épreuves de qualifications et le Championnat de France, les concurrents devront être titulaires de la licence UNSS définitivement enregistrée pour l'année 2021-2022.

Une équipe collège ne peut participer au Championnat de France et à ses qualifications que si elle est constituée au minimum de 2 bateaux.

Une équipe lycée peut participer avec 1 seul huit ou au minimum 2 quatre.

Les équipes collèges n'ayant qu'un seul bateau peuvent participer au Championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au Championnat de France.

Les équipes lycée n'ayant qu'un seul 4 peuvent participer au Championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au Championnat de France.

Quand une équipe est qualifiée, tous les bateaux ayant participé aux championnats d'académie doivent impérativement participer au Championnat de France. Il ne peut y avoir de forfait de bateaux.

6. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Samedi 14 mai de 08h00 à 12h00 séries qualificatives
de 14h00 à 17h30 repêchages
- Dimanche 15 mai de 08h00 à 10h50 finales de classement ou demi-finales
de 13h00 à 14h20 finales
14h30 podium établissement UNSS

7. TEXTES DE RÉFÉRENCE :

Fiche Sport Aviron UNSS 2021 AVIRON :

https://unss.org/wp-content/uploads/2020/09/FICHE_SPORT_AVIRON_6_JUILLET_2020.pdf

1. CALENDRIER

- Jeudi 15 avril date limite de retour des résultats au siège national de la FFSU
- Vendredi 07 mai date limite de retour des confirmations des engagements sur le site sport-u.com/aviron/
- Vendredi 13 mai 18h00 réunion des délégués des établissements

2. ÉPREUVES

Distance de course : 1 000 m					
HOMME		FEMME		MIXTE (même établissement)	
HU2x	2 rameurs en couple	FU2x	2 rameuses en couple	MU2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
HU4x	4 rameurs en couple	FU4x	4 rameuses en couple	MU4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
HU8+	8 rameurs en pointe avec barreur	FU8+	8 rameuses en pointe avec barreur	MU8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
PARA-AVIRON					
MU2x	1 rameuse et 1 rameur en couple dont 1 rameur PR1, PR2 ou PR3 et 1 rameur valide (open handi-valide)				

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Règlement sportif

Tout équipage doit impérativement participer à une compétition inscrite au calendrier des régates qualifiantes validé par la FF Sport U pour prétendre à une qualification au championnat de France universitaire (aucune dérogation ne sera acceptée).

Un équipage, pour se qualifier au Championnat de France, peut participer à n'importe quelle régate qualifiante même si celle-ci n'est pas dans sa ligue, conférence ou académie.

Les ligues sont responsables de l'organisation des compétitions qualifiantes ; elles peuvent être de site (académie), de ligue ou de conférence.

Les ligues doivent communiquer les dates et lieux des compétitions au plus tard le 13 décembre 2019.

Ces championnats sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même association sportive. Toutefois, le barreur (ou la barreuse) peut appartenir à un autre établissement. Une jeune fille peut barrer un bateau masculin (et vice-versa).

Les licenciés(es) UNSS sont autorisés(es) uniquement pour barrer.

Aucune permutation d'un bateau à l'autre n'est autorisée entre la régate qualifiante et la participation au championnat de France. En cas d'indisponibilité (blessures, examens, etc.), le remplacement d'une partie de cet équipage (50 % barreur non compris) est autorisé, le jour même de la compétition (confirmation en ligne de l'équipage sans modification des noms).

La confirmation des engagements se fera par saisie en ligne sur le site FFSU du 27 avril au 4 mai dernier délai (www.sport-u.com/aviron/).

Un équipage sélectionné se présentant au championnat de France sans avoir confirmé en ligne sa participation sera redevable d'une amende de 100 €.

Titres décernés et trophée

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course au programme.

Un trophée récompensera la meilleure « École » : un classement général des « Grandes Écoles » sera effectué par addition des résultats sur l'ensemble des épreuves en 4 et en 8.

Arbitrage

Les A.S. qui engagent plus de 16 rameurs devront obligatoirement fournir un arbitre universitaire ayant officié au moins une fois lors d'une compétition fédérale ou universitaire (attestation à fournir).

Pour chaque arbitre, une prise en charge est prévue pour la restauration et l'hébergement. Le déplacement reste à la charge de l'AS.

Les arbitres devront faire acte de candidature auprès de la FF Sport U, en remplissant la fiche d'arbitre disponible sur le site de la FF Sport U, « onglet Aviron » avant le 17 avril 2020.

Une formation d'arbitres sera organisée, leur permettant de valider des modules.

Classification

Il n'y aura pas de session de classification sur place.

Programme international

EUSA : Les équipages médaillés au championnat de France N-1 se verront proposer de participer aux Jeux européens des universités qui se dérouleront à Belgrade (Serbie), en juillet 2020.

Restrictions

La participation d'un rameur est limitée à une seule épreuve. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs junior et sénior A ne sont pas autorisés à participer.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les séries qualificatives se courent sous la forme d'un parcours contre la montre en ligne pour tous les bateaux.

- Samedi 14 mai
 - de 08h00 à 13h00 séries contre la montre en ligne
 - de 14h00 à 18h30 tiers de finales ou demi-finales
- Dimanche 15 mai
 - de 08h00 à 11h30 finales de classement
 - de 15h00 à 17h00 finales

5. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique du championnat de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

J16, J18, SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON

ET CRITÉRIUM PARA-AVIRON ADAPTÉ



VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 MAI 2022

AGDE

1. CALENDRIER

Championnat de France d'aviron de mer J18 et sénior - engagements libres

- Lundi 25 avril 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 10 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 13 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 20 mai 09h00 confirmation des engagements
- 10h00 réunion d'information obligatoire pour les équipiers référents des équipages courant le vendredi
- Samedi 21 mai 07h30 réunion d'information obligatoire pour les équipiers référents des équipages qui n'ont pas couru le vendredi

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 6 km		MASTER Femme – distance de course : 6 km	
1 SM2x PR3	1 rameuse et 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras dont 1 rameur handi et 1 rameur valide	13 M40F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
PARA-AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 6 km – Critérium		14 M40F2x	2 rameuses en couple
2 SM2x PR3-ID BC-CD	1 rameuse et 1 rameur en couple - para-aviron adapté BC-CD dont 1 rameur para-aviron adapté et 1 rameur valide	15 M40F1x	1 rameuse en couple
3 SM2x PR3-ID BC		MASTER Homme – distance de course : 6 km	
3 SM4x+ HST	4 rameuses et rameurs handi-santé dont 1 femme et 1 homme et au moins 2 personnes handi ou santé (présentation d'une attestation)	16 M40H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
SÉNIOR Mixte – distance de course : 6 km		17 M40H2x	2 rameurs en couple
4 SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	18 M40H1x	1 rameur en couple
SÉNIOR Femme – distance de course : 6 km		J18 Femme – distance de course : 6 km	
5 SF4x+	4 rameuses en couple avec barreur	19 J18F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
6 SF4+	4 rameuses en pointe avec barreur	J18 Homme – distance de course : 6 km	
7 SF2x	2 rameuses en couple	20 J18H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
8 SF1x	1 rameuse en couple	J18 Mixte – distance de course : 6 km	
SÉNIOR Homme – distance de course : 6 km		21 J18M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
9 SH4x+	4 rameurs en couple avec barreur	22 J18M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
10 SH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	J16 Femme – distance de course : 6 km	
11 SH2x	2 rameurs en couple	23 J16F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
12 SH1x	1 rameur en couple	J16 Homme – distance de course : 6 km	
		24 J16H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
		J16 Mixte – distance de course : 6 km	
		25 J16M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

Les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs sénior, sénior moins de 23 ans et junior ne sont pas autorisés à participer.

Les rameurs doivent avoir participé à une régates labellisée ou à un championnat de France mer.

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'intranet fédéral.

Classification

Attention, pas de classification sur place, toutes les rameuses et tous les rameurs devront avoir été classifiés en amont (sprints 2021 ou MAIF Aviron Indoor).

Prendre rendez-vous auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Classements

Les classements se font par épreuves et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple : plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18 peuvent être disputées au cours d'une même course. Les barreurs des équipages J16 doivent porter une chasuble par dessus le gilet de sauvetage.

Les épreuves sénior et master peuvent être disputées au cours d'une même course. Les barreurs des équipages master doivent porter une chasuble par dessus le gilet de sauvetage.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Aviron Agathois – Tél. 06 23 15 14 80 – C34001@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX LONGS

J18, SÉNIOR PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ

VENDREDI 03 ET DIMANCHE 05 JUIN 2022

1. CALENDRIER

Championnat de France sénior bateaux longs – engagements libres

- Lundi 09 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 24 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 27 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 03 juin 10h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2x 2 rameuses en couple	12	SF4- 13h30 4 rameuses en pointe sans barreur
2	J18F4- 4 rameuses en pointe sans barreur	13	SH4- 13h45 4 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F4x 4 rameuses en couple	14	SF2x 14h00 2 rameuses en couple
4	J18F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur	15	SH2x 14h15 2 rameurs en couple
5	J18H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur	16	SH4+ 14h30 4 rameurs en pointe avec barreur
6	J18H2x 2 rameurs en couple	17	SF2x PL 14h45 2 rameuses en couple poids léger
7	J18H4- 4 rameurs en pointe sans barreur	18	SH2x PL 15h00 2 rameurs en couple poids léger
8	J18H4x 4 rameurs en couple	19	SH2+ 15h15 2 rameurs en pointe avec barreur
9	J18H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur	20	SH4- PL 15h30 4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m		21	SF4x 15h45 4 rameuses en couple
10	SH2x PR open 2 rameuses et/ou rameurs en couple - open PR1/PR2/PR3	22	SH4x 16h00 4 rameurs en couple
PARA-AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m		23	SF8+ 16h15 8 rameuses en pointe avec barreur
11	SH2x PR3-ID BC-CD 2 rameuses et/ou rameurs en couple - para-aviron adapté avec au maximum 1 BC	24	SH8+ 16h30 8 rameurs en pointe avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club et, pour les épreuves handi, aux équipages homogènes ou mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap.

Les rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans, ne peuvent être engagés à un championnat de France que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

Engagements

Les engagements au Championnat de France sénior bateaux longs sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club. Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ce championnat de France.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 03 mai après-midi séries qualificatives sénior
- Samedi 04 mai matin séries qualificatives J18
- demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C sénior
- séries para-aviron et para-aviron adapté
- après-midi demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C J18
- finales D et C, sénior
- Dimanche 05 mai matin finales D et C, puis finales B et A J18
- après-midi finales para-aviron et para-aviron adapté
- finales B et A sénior

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – C03003@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX JEUNE ET HANDI-VALIDE JEUNE



SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JUIN 2022

1. CALENDRIER

- Mardi 31 mai 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m		HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Open	
1	J13F1x 1 rameuse en couple	7	J14M2x HV 1 rameuse et 1 rameur en couple – handi-valide dont 1 rameur PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, et 1 rameur valide
2	J13H1x 1 rameur en couple		
3	J14F1x 1 rameuse en couple		
4	J14H1x 1 rameur en couple		
5	J14F2x 2 rameuses en couple		
6	J14H2x 2 rameurs en couple		

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats interrégionaux jeune ainsi que le nom du délégué présent lors du championnat interrégional.

Équipages de l'épreuve J14 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, l'autre doit être valide.

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaire du Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Vieilles-Forges
- Zone Nord-Ouest: Bourges
- Zone Sud-Est: Mâcon ou Vichy
- Zone Sud-Ouest: Brive-la-Gaillarde

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

5. CONTACT

- | | |
|--|---|
| • Zone Nord-Est: Coordonnateur: Arnaud TIXIER | Référents techniques: Marion JULLIEN, Frédéric DOUCET |
| • Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET | Référent technique: Alexandre HUSS |
| • Zone Sud-Est: Coordonnateur: Vincent BUSSE | Référent technique: Pascal MOREL |
| • Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Germain PONTOIS | Référent technique: Michel COLARD |

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX J16 ET CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J16



SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JUIN 2022

1. CALENDRIER

- Lundi 23 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Vendredi 03 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m			
1	J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur	10 J16H1x 1 rameur en couple
2	J16F2x	2 rameuses en couple	11 J16H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
3	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	12 J16H4x 4 rameurs en couple
4	J16F1x	1 rameuse en couple	13 J16H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
5	J16F4x	4 rameuses en couple	
6	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Open
7	J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur	14 J16M2x HV 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide
8	J16H2x	2 rameurs en couple	dont 1 rameur classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID
9	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	et 1 rameur valide

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Équipages des épreuves J16

Les rameurs participant aux championnats J16 (rameurs J15 et J16) doivent avoir le **brevet de rameur en eaux intérieures niveau 3**. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

La possession d'un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France est obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans la catégorie J16.

Équipages de l'épreuve J16 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, l'autre doit être valide.

Le rameur valide est autorisé à participer à une autre épreuve du championnat interrégional.

Cette épreuve du critérium aviron partagé est courue uniquement au niveau de la zone.

Engagements aux championnats interrégionaux

Les clubs font leurs engagements aux championnats interrégionaux qualitatifs pour les championnats de France sur l'intranet fédéral.

Engagements aux championnats de France junior (J16)

Les engagements aux championnats de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux :

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 14 juin 16h00**.
- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France J16 sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Vieilles-Forges
- Zone Nord-Ouest: [Bourges](#)
- Zone Sud-Est: [Mâcon](#)
- Zone Sud-Ouest: [Brive-la-Gaillarde](#)

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER ET HANDI-VALIDE MASTER

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JUIN 2022

1. CALENDRIER

Championnat de France master – engagements libres

- Lundi 23 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 07 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 10 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 17 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

MASTER – distance de course: 1 000 m				
Samedi matin		Dimanche matin		
1	MBH1x 1 rameur en couple	B	27 MBF1x 1 rameuse en couple	B
2	MCH1x 1 rameur en couple	C	28 MCF1x 1 rameuse en couple	C
3	MDH1x 1 rameur en couple	D	29 MDF1x 1 rameuse en couple	D
4	MAF2x 2 rameuses en couple	A	30 MAH2x 2 rameurs en couple	A
5	MBF2x 2 rameuses en couple	B	31 MBH2x 2 rameurs en couple	B
6	MCF2x 2 rameuses en couple	C	32 MCH2x 2 rameurs en couple	C
7	MDF2x 2 rameuses en couple	D	33 MDH2x 2 rameurs en couple	D
8	MEH2x 2 rameurs en couple	E	34 MAF4- 4 rameuses en pointe sans barreur	A
9	MGH2x 2 rameurs en couple	G	35 MEF4x 4 rameuses en couple	E
10	MFF4x 4 rameuses en couple	F	36 MCH4- 4 rameurs en pointe sans barreur	C
11	MBH2- 2 rameurs en pointe sans barreur	B	37 MEH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur	E
12	MDH2- 2 rameurs en pointe sans barreur	D	38 MAH4x HST 4 rameuses et/ou rameurs en couple - handi-santé dont 1 femme et 1 homme avec au minimum 2 handi-santé	A
13	MAH2x HV 2 rameuses et/ou rameurs en couple - handi-valide PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID CD*	A		
Samedi après-midi		Dimanche après-midi		
14	MBF2- 2 rameuses en pointe sans barreur	B	39 MDH4+ 4 rameurs en pointe avec barreur	D
15	MEH4- 4 rameurs en pointe sans barreur	E	40 MAH4- 4 rameurs en pointe sans barreur	A
16	MGH4- 4 rameurs en pointe sans barreur	G	41 MFF1x 1 rameuse en couple	F
17	MEF2x 2 rameuses en couple	E	42 MFH1x 1 rameur en couple	F
18	MGF2x 2 rameuses en couple	G	43 MCF4x 4 rameuses en couple	C
19	MCH4x 4 rameurs en couple	C	44 MDF4x 4 rameuses en couple	D
20	MDH4x 4 rameurs en couple	D	45 MAM2x 1 rameuse et 1 rameur en couple	A
21	MFH4x 4 rameurs en couple	F	46 MCM2x 1 rameuse et 1 rameur en couple	C
22	MCF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur	C	47 MFM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple	F
23	MCH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur	C	48 MDM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur	D
24	MEM2x 1 rameuse et 1 rameur en couple	E		
25	MBM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple	B		
26	MDM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple	D		

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent tous avoir 27 ans ou plus en 2022. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la réglementation des championnats nationaux (annexe 10 du règlement intérieur). Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 50% de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

En fonction du nombre d'équipages engagés, certaines épreuves pourront être regroupées avec départs décalés si nécessaire.

Classification

Attention, pas de classification sur place, toutes les rameuses et tous les rameurs devront avoir été classifiés en amont (sprints 2021 ou MAIF Aviron Indoor).

Prendre rendez-vous auprès de la FFA: handicaps@ffaviron.fr

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 18 juin matin séries qualificatives au temps puis finales B et A
- après-midi séries qualificatives au temps puis finales B et A
- Dimanche 19 juin matin séries qualificatives au temps puis finales B et A
- après-midi séries qualificatives au temps puis finales B et A

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

Catégories d'âge	
Master :	tout rameur âgé de 27 ans et plus.
- A :	âge minimum 27 ans ;
- B :	âge moyen 36 ans ou plus ;
- C :	âge moyen 43 ans ou plus ;
- D :	âge moyen 50 ans ou plus ;
- E :	âge moyen 55 ans ou plus ;
- F :	âge moyen 60 ans ou plus ;
- G :	âge moyen 65 ans ou plus ;
- H :	âge moyen 70 ans ou plus ;
- I :	âge moyen 75 ans ou plus ;
- J :	âge moyen 80 ans ou plus ;
- K :	âge moyen 85 ans ou plus.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

J18 ET SÉNIOR



VENDREDI 24 AU DIMANCHE 26 JUIN 2022

LA SEYNE-SUR-MER

1. CALENDRIER

• Lundi	30 mai	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Mardi	14 juin	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Vendredi	17 juin	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Jeudi	23 juin	18h00	réunion d'information obligatoire des chefs de bord pour les épreuves du vendredi
• Vendredi	24 juin	18h00	réunion d'information obligatoire des chefs de bord pour les épreuves en solo du samedi
• Samedi	25 juin,	18h00	réunion d'information obligatoire des chefs de bord pour les épreuves en deux et en quatre du dimanche

2. ÉPREUVES

SÉNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour			JUNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour		
Vendredi			Dimanche		
1	SF1x	1 rameuse en couple	5	J18F1x	1 rameuse en couple
2	SH1x	1 rameur en couple	6	J18H1x	1 rameur en couple
Samedi					
3	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple			
4	SM4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur			

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Le championnat de France J18 et sénior de Beach Rowing Sprint est ouvert aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Engagements

Les engagements sont libres.

Ils sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Les rameurs **séniors** peuvent doubler, mais ne peuvent participer qu'à une seule des deux épreuves en équipage : SM2x ou SM4x+.

Matériel

La FFA a conventionné avec un constructeur de bateaux, Swift Racing, afin de mettre toutes les embarcations à disposition de tous les compétiteurs, moyennant une participation financière de 20€ pour le solo, 35€ pour le double et 60€ pour le quatre.

L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des plages d'entraînement préalable seront programmées pour essayer le matériel et le parcours :

- **Jeudi** matin pour les solos **séniors**.
- **Vendredi** matin pour les doubles et les quatre.
- **Samedi** matin pour les solos **juniors**.

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Pour chaque épreuve, des séries à deux partants sont organisées et un classement général au temps est établi à l'issue de ces séries.

Selon le nombre d'engagés, à l'issue des séries, des repêchages ou huitième de finales permettent de déterminer les équipages qui participent aux phases finales selon le système de progression détaillé page 26.

- **Vendredi 24 juin**
 - matin : séries à deux partants avec classement général au temps SF1x et SH1x repêchages et/ou huitième de finales SF1x et SH1x
 - après-midi : phases finales SF1x et SH1x
- **Samedi 25 juin**
 - matin : séries à deux partants avec classement général au temps SM2x et SM4x+ repêchages et/ou huitième de finales SM2x et SM4x+
 - après-midi : phases finales SM2x et SM4x+
- **Dimanche 26 juin**
 - matin : séries à deux partants avec classement général au temps J18F1x et J18H1x repêchages et/ou huitième de finales J18F1x et J18H1x
 - après-midi : phases finales J18F1x et J18H1x

Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

4. CONTACT

Aviron Seynois – Tél. 07 69 36 49 76 – C83012@ffaviron.fr

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE ET HANDI-VALIDE JEUNE



FFAVIRON

GÉRARDMER

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 JUIN 2022

1. CALENDRIER

Championnat national jeune – engagements libres

- Lundi 30 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 14 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 17 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 24 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

JEUNE – distance de course : 1 000 m		HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Open	
1	J14F8x+ 8 rameuses en couple avec barreur	7	J14M2x HV 1 rameuse et 1 rameur en couple – handi-valide dont 1 rameur PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, et 1 rameur valide
2	J14F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur		
3	J14F2x 2 rameuses en couple		
4	J14H8x+ 8 rameurs en couple avec barreur		
5	J14H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur		
6	J14H2x 2 rameurs en couple		
7	J14M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur		

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

75 % des rameurs composant l'équipage doivent avoir participé au championnat de ligue.

Tous les rameurs doivent avoir le **brevet de rameur en eaux intérieures niveau 3**. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

Équipages de l'épreuve J14 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, l'autre doit être valide.

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaire du Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

Règlement des championnats et critérium (annexe 10 du règlement intérieur de la FFA) : l'article 7 concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 25 juin
matin séries qualificatives au temps J14
après-midi demi-finales J14 A/B, C/D, E/F ... en fonction du nombre d'engagés
- Dimanche 26 juin
matin finales de classement J14
après-midi finales B et A J14

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association sportive de Gérardmer – Tél. 06 87 44 75 71 – C88009@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE J16, HANDI-VALIDE J16 ET SÉNIOR MOINS DE 23 ANS



VENDREDI 01 AU DIMANCHE 03 JUILLET 2022

À DÉTERMINER

1. CALENDRIER

Championnat de France sénior moins 23 ans – engagements libres

- Lundi 06 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 21 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 24 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 30 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J16 – distance de course: 1 500 m			HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Open				
1	J16F4+	09h45	4 rameuses en pointe avec barreur	14	J16M2x HV	1 rameuse et 1 rameur en couple – handi-valide dont 1 rameur classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID et 1 rameur valide	
2	J16F2x	10h00	2 rameuses en couple				
3	J16F2-	10h15	2 rameuses en pointe sans barreur				
4	J16F1x	10h60	1 rameuse en couple				
5	J16F4x	10h45	4 rameuses en couple				
6	J16F8+	11h00	8 rameuses en pointe avec barreur				
7	J16H4+	11h15	4 rameurs en pointe avec barreur				
8	J16H2x	11h30	2 rameurs en couple				
9	J16H2-	11h45	2 rameurs en pointe sans barreur				
10	J16H1x	12h00	1 rameur en couple				
11	J16H4-	12h15	4 rameurs en pointe sans barreur				
12	J16H4x	12h30	4 rameurs en couple				
13	J16H8+	12h45	8 rameurs en pointe avec barreur				
				S-23 – distance de course: 2 000 m			
				15	S-23F2x	14h30	2 rameuses en couple
				16	S-23F4-	14h45	4 rameuses en pointe sans barreur
				17	S-23F4x	15h00	4 rameuses en couple
				18	S-23H2x	15h15	2 rameurs en couple
				19	S-23H4-	15h30	4 rameurs en pointe sans barreur
				20	S-23H4x	15h45	4 rameurs en couple
				21	S-23M8+	16h00	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements

Les engagements au championnat de France J16 se font automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Pour les sénior moins de 23 ans, les engagements sont libres.

Équipages de l'épreuve J16 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2, PR3 ou PR3-ID, l'autre doit être valide.

Classification

Les modalités de classification seront communiquées ultérieurement.

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collèges.

- Vendredi 01 juillet
matin séries qualificatives J16
après-midi demi-finales C/D J16
- Samedi 02 juillet
matin séries qualificatives S-23
finales D et C et demi-finales A/B J16
après-midi demi-finales A/B ou tiers de finales A/B/C S-23
- Dimanche 03 juillet
matin finales B et A J16
après-midi finales B et A S-23

4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE SPRINT PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ



SAMEDI 01 OCTOBRE 2022

À DÉTERMINER

1. CALENDRIER

Critérium national para-aviron et para-aviron adapté – engagements libres

- Lundi 05 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 20 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 23 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 02 octobre 10h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

PARA-AVIRON – distance de course : 500 m – finales samedi après-midi		
13	SH1x et SF1x PR1	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - bras et épaules - open
14	SH1x et SF1x PR2	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - tronc et bras - open
15	SH1x et SF1x PR3	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras - open
16	SH2x open	2 rameuses et/ou rameurs en couple (PR1, PR2, PR3) - open
17	SM4+ PR3	4 rameuses et rameurs en pointe avec barreur - jambes, tronc et bras dont 1 femme minimum, possibilité d'avoir 50% de déficients visuels
18	SM2x HV	1 rameuse et 1 rameur en couple - handi-valide dont 1 rameur PR3-VI (B1, B2 ou B3) et 1 rameur valide
AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 500 m – finales samedi après-midi		
19	SH4+ PR3-ID CD	4 rameuses et/ou rameurs en pointe avec barreur CD - para-aviron adapté
20	SH1x PR3-ID AB	1 rameur en couple AB - para-aviron adapté (bateaux para-aviron avec flotteurs)
21	SH1x PR3-ID BC	1 rameur en couple BC - para-aviron adapté (bateaux para-aviron)
22	SH1x PR3-ID CD	1 rameur en couple CD - para-aviron adapté (embarcation libre)
23	SF1x PR3-ID AB	1 rameuse en couple AB - para-aviron adapté (bateaux para-aviron avec flotteurs)
24	SF1x PR3-ID BC	1 rameuse en couple BC - para-aviron adapté (bateaux para-aviron)
25	SF1x PR3-ID CD	1 rameuse en couple CD - para-aviron adapté (embarcation libre)
26	SH2x PR3-ID BC-CD	2 rameuses et/ou rameurs en couple BC-CD - para-aviron adapté
27	SH4Yx/+ PR3-ID AB-BC	yolette à 4 rameuses et/ou rameurs en couple ou pointe avec barreur - para-aviron adapté dont au moins deux AB et le barreur doit être CD**
28	SH4Yx/+ PR3-ID BC-CD	yolette à 4 rameuses et/ou rameurs en couple ou pointe avec barreur - para-aviron adapté le barreur doit être CD**
29	SM4Yx+ PR3-ID AB-BC-CD	yolette à 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur AB-BC-CD - para-aviron adapté le barreur doit être CD**

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap. Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 1x et 2x. Les épreuves en SH1x PR3-ID et SF1x PR3-ID sont courues en embarcations libres avec flotteurs facultatifs.

Para-aviron adapté

**Les bateaux dont le barreur est valide participera hors classement et ne pourra pas prétendre à un titre de champion de France. Tous les rameurs participant aux épreuves doivent avoir une licence FFSA (et donc leur club doit être affilié à la FFSA). Les rameurs non licenciés FFSA participeront hors classement.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 13 à 29 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 13 à 29 du championnat de France para-aviron et du championnat de France FFSA para-aviron adapté peuvent en plus participer à une seule des épreuves 1 à 9 du championnat de France sénior sprint.

Classification

Tous les rameurs devront avoir été classifiés avant le début des épreuves.

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le vendredi 30 septembre avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Pour les handicaps mentaux, renseignez-vous sur les nouvelles classifications : handicaps@ffaviron.fr

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 01 octobre après-midi séries qualificatives para-aviron et para-aviron adapté
finales para-aviron et para-aviron adapté

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – C03003@ffaviron.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE J18 BATEAUX LONGS ET CHAMPIONNAT DE FRANCE SPRINT SÉNIOR



SAMEDI 01 ET DIMANCHE 02 OCTOBRE 2022

À DÉTERMINER

1. CALENDRIER

Championnat de France J18 bateaux longs et Championnat de France sénior sprint – engagements libres

- Lundi 05 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 20 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 23 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 02 octobre 10h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 500 m		
1	J18F2x	2 rameuses en couple	1 SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
2	J18F4-	4 rameuses en pointe sans barreur	2 SF2x	2 rameuses en couple
3	J18F4x	4 rameuses en couple	3 SH2x	2 rameurs en couple
4	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	4 SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
5	J18H4+	4 rameurs en pointe avec barreur	5 SH2-	2 rameuses en pointe sans barreur
6	J18H2x	2 rameurs en couple	6 SF4x	4 rameuses en couple
7	J18H4-	4 rameurs en pointe sans barreur	7 SH4x	4 rameurs en couple
8	J18H4x	4 rameurs en couple	8 SF8+	8 rameuses en pointe
9	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	9 SH8+	8 rameurs en pointe
			10 SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
			11 SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
			12 SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 25 % de rameuses ou rameurs ayant été sélectionnés dans l'année en cours :

- Au Championnat du Monde sénior ou moins de 23 ans ou junior.
- Au Championnat d'Europe sénior ou moins de 23 ans ou junior.
- À la Coupe de la Jeunesse.

Les rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans, ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux olympiques ou paralympiques ou aux championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux championnats d'Europe junior, sénior ou moins de 23 ans.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

Participation au championnat de France sénior sprint

Les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs sénior et sénior moins de 23 ans ne sont pas autorisés à participer.

Les rameurs et rameuses sélectionnés dans les collectifs junior ne sont autorisés ni à doubler, ni à concourir dans les deux catégories sénior et junior.

Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 25 % de rameurs ou rameuses n'ayant pas la nationalité française.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 1 à 9 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 1 à 9 du championnats de France sénior sprint peuvent en plus participer à une seule des épreuves 10 à 12 des épreuves mixtes ou 13 à 29 des épreuves du championnat de France para-aviron et championnat de France FFSA para-aviron adapté.

Remarque importante sur la procédure d'engagement sur l'Intranet fédéral de rameurs qui doublent :

Pour engager deux équipages dont les rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve 1 à 9 ou 13 à 29 puis l'engagement dans l'épreuve mixte de 10 à 12.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Vendredi 04 juin après-midi séries qualificatives sénior
- Samedi 01 octobre matin séries qualificatives J18 sénior
- après-midi demi-finales A/B ou tiers de finales A/B/C J18 et sénior
- finales de classement sénior
- Dimanche 02 octobre matin finales A, B, C et D J18 finales de classement sénior
- après-midi finales A, B, C et D sénior

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – C03003@ffaviron.fr

1. CALENDRIER

- Lundi 10 octobre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 25 octobre 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Jeudi 27 octobre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 28 octobre 18h00 réunion des délégués des ligues

2. ÉPREUVES ET PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Ce programme est conçu pour permettre la rotation des embarcations entre les différentes catégories. Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Distance de course : 1 500 m							
Samedi matin		Samedi après-midi		Dimanche matin		Dimanche après-midi	
08h30	Séries J16F4x	14H00	Finales B, C, A J16F4x	08h00	Séries J16F8+	11H00	Finales B, C, A J16F8+
08h50	Séries J16F4+	14H15	Finales B, C, A J16F4+	08h20	Séries J16H4x	11H15	Finales B, C, A J16H4x
09h10	Séries J16H8+	14H30	Finales B, C, A J16H8+	08h40	Séries J16H4+	11H30	Finales B, C, A J16H4+
09h30	Séries J18F8+	14H45	Finales B, C, A J18F8+	09h00	Séries J18F4x	11H45	Finales B, C, A J18F4x
09h45	Séries J18H8+	15H00	Finales B, C, A J18H8+	09h15	Séries J18F4-	12H00	Finales B, C, A J18F4-
10h00	Séries SF4x	15H15	Finales B, C, A SF4x	09h30	Séries J18H4x	12H15	Finales B, C, A J18H4x
10H15	Séries SF4-	15H30	Finales B, C, A SF4-	09h45	Séries J18H4-	12H30	Finales B, C, A J18H4-
10H30	Séries SH4x	15H45	Finales B, C, A SH4x	10h00	Séries SF8+	12H45	Finales B, C, A SF8+
10H45	Séries SH4-	16h00	Finales B, C, A SH4-	10h15	Séries SH8+	13H00	Finales B, C, A SH8+

3. RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Participation

La coupe de France des régions est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur 2 jours. Certaines ligues peuvent se regrouper pour participer. Ce regroupement doit être validé par la FFA. Une fois validé, il s'applique pour toutes les équipes constituées et pour toute la durée de la compétition. Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue ou regroupement de ligues. Les rameurs et rameuses séniors et juniors sélectionnés dans les collectifs France ne sont pas autorisés à participer.

Équipe et embarcations

Une équipe est constituée de 8 rameurs d'une même catégorie et d'un barreur qui conduit :
 • Pour les J16 en 4x, 4+ un jour et en 8+ l'autre jour ;
 • Pour les J18 et sénior en 4x, 4- un jour et en 8+ l'autre jour ;
 Une ligue qui engage une équipe dans une catégorie doit obligatoirement participer dans la catégorie homologuée. Une ligue peut engager plusieurs équipes (8 rameurs dans une même catégorie) constituées de 8 rameurs.

Système de course

Séries avec classement au ponton, puis finales A, B et C.
 Quel que soit le nombre d'engagés dans une épreuve, il n'y a pas de finale D.

Classements

Classement par épreuves : un classement des équipes est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.
Classement par catégorie : un classement des équipes de ligue est établi pour chacune des six catégories (HJ16, FJ16, HJ18, FJ18, HS, FS). Il se fait par addition des points obtenus par les 3 équipages (4+ ou 4-, 4x et 8+) composant chaque équipe. Pour chaque catégorie, les huit rameurs et le barreur des trois premières équipes reçoivent leurs récompenses sur le podium. Deux équipes d'une même ligue peuvent être récompensées. En cas d'égalité, le résultat obtenu en huit départagera les équipes.
Classement général : un classement général des ligues est établi pour la Coupe de France des régions. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie sénior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

Arbitrage

L'arbitrage se fera par zone.

4. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements

Les engagements sont faits sur l'Intranet fédéral par chaque ligue.

Tenue

Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligue.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association Sportive Mantaise – Tél. 01 30 94 56 31 – C78022@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18 ET SÉNIOR

Système de qualification

- Un parcours contre la montre préliminaire sert à sélectionner les partants dans les séries:
- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 partants	parcours contre la montre	• l'ordre d'arrivée donne l'attribution des couloirs dans la finale A
de 7 à 17 partants	parcours contre la montre	• les 12 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 2 séries • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B (à partir de 8 partants) • dans le cas de 7 partants, le plus mauvais temps des 2 séries est éliminé, les autres vont en finale A
	2 séries qualificatives	
de 18 à 24 partants	parcours contre la montre	• les 18 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 3 séries
	3 séries qualificatives	• les 4 premiers en demi-finale, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
plus de 24 partants	parcours contre la montre	• les 24 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 4 séries, les autres sont éliminés
	4 séries qualificatives	• les 3 premiers en demi-finale • les 4 ^{es} plus les 2 meilleurs temps des 5 ^{es} et 6 ^{es} en finale C, les autres en finale D
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 17 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 4-PCM 5-PCM 8-PCM 9-PCM 12-PCM			FA 1-S1 2-S1 3-S1 1-S2 2-S2 3-S2
S2 2-PCM 3-PCM 6-PCM 7-PCM 10-PCM 11-PCM			FB 4-S1 5-S1 6-S1 4-S2 5-S2 6-S2

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

Système de 18 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 6-PCM 7-PCM 12-PCM 13-PCM 18-PCM	DF A/B1	DF A/B1	FA 1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
S2 2-PCM 5-PCM 8-PCM 11-PCM 14-PCM 17-PCM	DF A/B2	DF A/B2	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 3-PCM 4-PCM 9-PCM 10-PCM 15-PCM 16-PCM			FC 5-S1 6-S1 5-S2 6-S2 5-S3 6-S3

Remarque: finale C à partir de 14 participants.

Système à plus de 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 8-PCM 9-PCM 16-PCM 17-PCM 24-PCM	DF A/B1	DF A/B1	FA 1-S1 1-S2 1-S4 1-S4 2-S1 2-S1 2-S3 2-S3 3-S2 3-S2 3-S4 3-S4
S2 2-PCM 7-PCM 10-PCM 15-PCM 18-PCM 23-PCM	DF A/B2	DF A/B2	FB 1-S2 1-S3 1-S3 2-S2 2-S2 2-S4 2-S4 3-S1 3-S1 3-S3 3-S3
S3 3-PCM 6-PCM 11-PCM 14-PCM 19-PCM 22-PCM			FC 4-S1 4-S2 4S-3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
S4 4-PCM 5-PCM 12-PCM 13-PCM 20-PCM 21-PCM			FD 3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S

Remarque: finale D à partir de 20 partants.

Exemple de codage

- 1-PCM 1^{er} du parcours contre la montre
- 2-PCM 2^e du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-5&6S 1^{er} temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- 2T-5&6S 2^e temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- ...

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

Système de qualification

pour tous les partants	Séries qualificatives avec classement au temps	• les 12 meilleurs temps des séries en demi-finales A/B, les 12 suivants (de 13 à 24) en demi-finales C/D, les 12 suivants (de 25 à 36) en demi-finales E/F, etc.
	2 demi-finales A/B	• les 3 premiers en finale A, les autres en B
	2 demi-finales C/D	• les 3 premiers en finale C, les autres en D
	2 demi-finales E/F	• les 3 premiers en finale E, les autres en F
	etc.	• etc.

Système de x partants

Séries	Demi-finales	Finales	
S1	DF A/B1	1 1T-S	1-DF A/B1
		2 4T-S	1-DF A/B2
		3 5T-S	2-DF A/B1
		4 8T-S	2-DF A/B2
		5 9T-S	3-DF A/B1
		6 12T-S	3-DF A/B2
S2	DF A/B2	1 2T-S	4-DF A/B1
		2 3T-S	4-DF A/B2
		3 6T-S	5-DF A/B1
		4 7T-S	5-DF A/B2
		5 10T-S	6-DF A/B1
		6 11T-S	6-DF A/B2
S3	DF C/D1	1 13T-S	1-DF C/D1
		2 16T-S	1-DF C/D2
		3 17T-S	2-DF C/D1
		4 20T-S	2-DF C/D2
		5 21T-S	3-DF C/D1
		6 24T-S	3-DF C/D2
S4	DF C/D2	1 14T-S	4-DF C/D1
		2 15T-S	4-DF C/D2
		3 18T-S	5-DF C/D1
		4 19T-S	5-DF C/D2
		5 22T-S	6-DF C/D1
		6 23T-S	6-DF C/D2

Séries	Demi-finales	Finales	
S5	DF E/F1	1 25T-S	1-DF E/F1
		2 28T-S	1-DF E/F2
		3 28T-S	2-DF E/F1
		4 32T-S	2-DF E/F2
		5 32T-S	3-DF E/F1
		6 36T-S	3-DF E/F2
S6	DF E/F2	1 26T-S	4-DF E/F1
		2 27T-S	4-DF E/F2
		3 30T-S	5-DF E/F1
		4 31T-S	5-DF E/F2
		5 34T-S	6-DF E/F1
		6 35T-S	6-DF E/F2
etc.	etc.	etc.	

Remarques :

Finale B à partir de 8 partants
Finale C à partir de 14 partants
Finale D à partir de 20 partants
Finale E à partir de 26 partants
Finale F à partir de 32 partants
etc.

En cas d'ex aequo dans le classement au temps des séries, le rang des équipes concernées sera établi à partir du rang de leur club dans le classement Jeune à l'issue des championnats interrégionaux.

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

Système de qualification

• Engagements libres

de 1 à 20 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 21 à 30 partants	1 série qualificative	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B
de 31 à 40 partants	2 séries qualificatives	• les 10 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B
plus de 40 partants	2 séries qualificatives	• les 12 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B

Rappel :

Les épreuves J16 et J18 se déroulent au sein de la même course. Le classement des séries permettant d'accéder aux finales A et B est un classement général, commun aux J16 et aux J18..
Les épreuves sénior et master se déroulent au sein de la même course. Le classement des séries permettant d'accéder aux finales A et B est un classement général commun aux séniors et aux masters.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER

Système de qualification

de 1 à 6 partants	finale directe	• finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 3 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 2 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
plus de 24 partants	x séries qualificatives	• les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	2-S1
	4	2-S2
	5	1T-RS
	6	2T-RS
S2	1	3T-RS
	2	4T-RS
	3	5T-RS
	4	6T-RS
	5	7T-RS
	6	8T-RS

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	1-S3
	4	1T-RS
	5	2T-RS
	6	3T-RS
S2	1	4T-RS
	2	5T-RS
	3	6T-RS
	4	7T-RS
	5	8T-RS
	6	9T-RS
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Système de 19 à 24 partants

Séries		Finales
S1	1	1-S1
	2	1-S2
	3	1-S3
	4	1-S4
	5	1T-RS
	6	2T-RS
S2	1	3T-RS
	2	4T-RS
	3	5T-RS
	4	6T-RS
	5	7T-RS
	6	8T-RS
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
S4	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Système à plus de 24 partants

Séries		Finales
S1	1	1T-S
	2	2T-S
	3	3T-S
	4	4T-S
	5	5T-S
	6	6T-S
S2	1	7T-S
	2	8T-S
	3	9T-S
	4	10T-S
	5	11T-S
	6	12T-S
S3	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
S4	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
S...	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Exemple de codage

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

Système de qualification et Grille de progression

Système à 3 partants

2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps des séries en finale A les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A

Séries au temps	Repêchage	Finales
1		1T-S
S 2	R1	2T-S 3T-S
3		FA 1-R1

Système à 4 partants

2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les demi-finales
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Demi-finales	Finales
1	1T-S	FA 1-R1
S 2	DF1 4T-S	1-R2
3	2T-S	FB 2-R1
4	DF2 3T-S	2-R2

Système à 5 partants

3 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 3 meilleurs temps des séries en demi-finale les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		1T-S	FA 1-DF1
S 2	R1	4T-S 5T-S	1-R1 1-DF2
3		DF2 2T-S 3T-S	FB 2-DF1 2-DF2
4			
5			

Système à 6 partants

3 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 2 meilleurs temps des séries en demi-finale les 4 autres en repêchage
2 repêchages	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		1T-S	FA 1-DF1
S 2	R1	3T-S 6T-S	1-R2 1-DF2
3		DF2 2T-S 3T-S	FB 2-DF1 2-DF2
4	R2	4T-S 5T-S	1-R1
5			
6			

Système à 7 partants

4 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps des séries en demi-finale les 6 autres en repêchage
3 repêchages	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		1T-S	FA 1-DF1
S 2	R1	2T-S 7T-S	DF1 1-R3 1-DF2
3		DF2 1-R1	FB 2-DF1
4	R2	3T-S 6T-S	1-R2 2-DF2
5			
6	R3	4T-S 5T-S	
7			

Système à 8 partants

4 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les quarts de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	1T-S	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
S 2	QF1 8T-S	1-QF4	1-DF2
3	2T-S	DF2 1-QF2	FB 2-DF1
4	QF2 7T-S	1-QF3	2-DF2
5	3T-S		
6	QF3 6T-S		
7	4T-S		
8	QF4 5T-S		

Système à 9 partants

5 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 7 meilleurs temps des séries en quart de finale les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1		1T-S	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
S 2	R1	8T-S 9T-S	QF1 1-R1 1-QF4	1-DF2
3		DF2 1-QF2	DF2 1-QF3	FB 2-DF1
4		QF2 2T-S 7T-S		2-DF2
5		QF3 3T-S 6T-S		
6		QF4 4T-S 5T-S		
7				
8				
9				

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système à 10 partants

5 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 6 meilleurs temps des séries en quart de finale les 4 autres en repêchage
2 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	7T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		10T-S	1-R2	1-QF4	FA	1-DF2		
	R2	8T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		9T-S	1-R1	1-QF3	FB	2-DF2		
	R3	7T-S	QF3	3T-S				
		10T-S	1-R2	3T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	5T-S				
	7							
	8							
9								
10								

Système à 11 partants

6 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 5 meilleurs temps des séries en quart de finale les 6 autres en repêchage
3 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	6T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		11T-S	1-R3	1-QF4	FA	1-DF2		
	R2	7T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		10T-S	1-R2	1-QF3	FB	2-DF2		
	R3	8T-S	QF3	3T-S				
		9T-S	1-R1	3T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	5T-S				
	7							
	8							
	9							
10								
11								

Système à 12 partants

6 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 4 meilleurs temps des séries en quart de finale les 8 autres en repêchage
4 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	5T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		12T-S	1-R4	1-QF4	FA	1-DF2		
	R2	6T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		11T-S	1-R3	1-QF3	FB	2-DF2		
	R3	7T-S	QF3	3T-S				
		10T-S	1-R2	3T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	4T-S				
	5							
	6							
	7							
	8							
9								
10								
11								
12								

Système à 13 partants

7 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 3 meilleurs temps des séries en quart de finale les 10 autres en repêchage
5 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	4T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		13T-S	1-R5	1-QF4	FA	1-DF2		
	R2	5T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		12T-S	1-R4	1-QF3	FB	2-DF2		
	R3	6T-S	QF3	3T-S				
		11T-S	1-R3	3T-S				
	R4	7T-S	QF4	1-R1				
		10T-S	1-R2	1-R2				
	R5	8T-S						
		9T-S						
	4							
	5							
	6							
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								

Systeme à 14 partants

7 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 2 meilleurs temps des séries en quart de finale les 12 autres en repêchage
6 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales	
S	1	3T-S	1T-S	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
	2	R1 14T-S	QF1 1-R6	DF1 1-QF4	FA 1-DF2
	3	4T-S	2T-S	DF2 1-QF2	FB 2-DF1
	4	R2 13T-S	QF2 1-R5	DF2 1-QF3	FB 2-DF2
	5	5T-S	1-R1		
	6	R3 12T-S	QF3 1-R4		
	7	6T-S	1-R2		
	8	R4 11T-S	QF4 1-R3		
	9	7T-S			
	10	R5 10T-S			
	11	8T-S			
	12	R6 9T-S			
	13				
	14				

Systeme à 15 partants

8 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps des séries en quart de finale les 14 autres en repêchage
7 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales	
S	1	2T-S	1T-S	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
	2	R1 15T-S	QF1 1-R7	DF1 1-QF4	FA 1-DF2
	3	3T-S	1-R1	DF2 1-QF2	FB 2-DF1
	4	R2 14T-S	QF2 1-R6	DF2 1-QF3	FB 2-DF2
	5	4T-S	1-R2		
	6	R3 13T-S	QF3 1-R5		
	7	5T-S	1-R3		
	8	R4 12T-S	QF4 1-R4		
	9	6T-S			
	10	R5 11T-S			
	11	7T-S			
	12	R6 10T-S			
	13	8T-S			
	14	R7 11T-S			
	15				

Systeme à 16 partants et plus

8 séries qualificatives ou plus	<ul style="list-style-type: none"> les 16 meilleurs temps des séries en huitième de finale le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les demi-finales
8 huitièmes de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Huitièmes de finale	Quarts de finale	Demi-finales	Finales	
S	1	1T-S	1-HF1	DF1 1-QF1	FA 1-DF1
	2	HF1 16T-S	QF1 1-HF8	DF1 1-QF4	FA 1-DF2
	3	2T-S	1-HF2	DF2 1-QF2	FB 2-DF1
	4	HF2 15T-S	QF2 1-HF7	DF2 1-QF3	FB 2-DF2
	5	3T-S	1-HF3		
	6	HF3 14T-S	QF3 1-HF6		
	7	4T-S	1-HF4		
	8	HF4 13T-S	QF4 1-HF5		
	9	5T-S			
	10	HF5 12T-S			
	11	6T-S			
	12	HF6 11T-S			
	13	7T-S			
	14	HF7 10T-S			
	15	8T-S			
	16	HF8 9T-S			
...					

Exemple de codage

- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...
- 1-R1 1^{er} du repêchage 1
- 2-R1 2^e du repêchage 1
- ...
- 1-HF1 1^{er} du huitième de finale 1
- 2-HF1 2^e du huitième de finale 1
- ...
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 2-QF1 2^e du quart de finale 1
- ...
- 1-DF 1 1^{er} de la demi-finale 1
- 2-DF 1 2^e de la demi-finale 1
- ...

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

AUTRES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITÉRIUMS

Système de qualification

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D (en finale C dans le cas de 19 partants)
	2 demi-finales A/B	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
	2 demi-finales C/D	• les 3 premiers en finale C, les autres en finale D
plus de 24 partants	5 séries qualificatives et plus	• le premier de chaque série et les meilleurs temps suivants pour atteindre 18 qualifiés en tiers de finales A/B/C, les 6 meilleurs temps suivants en finale D, les autres en finales de classement
	3 tiers de finales A/B/C	• les 2 premiers en finale A, les 3 ^{es} et 4 ^{es} en finale B, les 5 ^{es} et 6 ^{es} en finale C

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1		1-S1
		1-S2
		2-S1
		2-S2
		1T-RS
		2T-RS
S2		3T-RS
		4T-RS
		5T-RS
		6T-RS
		7T-RS
		8T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	DF A/B1	1-DF A/B1
		1-DF A/B2
		2-DF A/B1
		2-DF A/B2
		3-DF A/B1
		3-DF A/B2
S2	DF A/B2	4-DF A/B1
		4-DF A/B2
		5-DF A/B1
		5-DF A/B2
		6-DF A/B1
		6-DF A/B2
S3		7T-RS
		8T-RS
		9T-RS
		10T-RS
		11T-RS
		12T-RS

Remarque : finale C à partir de 14 partants.

Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales 19 participants	Finales 20 à 24 participants
	Option 1	Option 2		
S1	DF A/B1	1-S1	1-S1	1-DF A/B1
		1-S2	1-S3	1-DF A/B2
		2-S3	2-S2	2-DF A/B1
		2-S4	2-S4	2-DF A/B2
		1T-RS	1T-RS	3-DF A/B1
		4T-RS	4T-RS	3-DF A/B2
S2	DF A/B2	1-S3	1-S2	4-DF A/B1
		1-S4	1-S4	4-DF A/B2
		2-S1	2-S1	5-DF A/B1
		2-S2	2-S3	5-DF A/B2
		2T-RS	2T-RS	6-DF A/B1
		3T-RS	3T-RS	6-DF A/B2
S3	DF C/D1	5T-RS	5T-RS	5T-RS
		8T-RS	8T-RS	6T-RS
		9T-RS	9T-RS	7T-RS
		12T-RS	12T-RS	8T-RS
		13T-RS	13T-RS	9T-RS
		16T-RS	16T-RS	10T-RS
S4	DF C/D2	6T-RS	6T-RS	4-DF C/D1
		7T-RS	7T-RS	4-DF C/D2
		10T-RS	10T-RS	5-DF C/D1
		11T-RS	11T-RS	5-DF C/D2
		14T-RS	14T-RS	6-DF C/D1
		15T-RS	15T-RS	6-DF C/D2

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système 25 partants et plus

Séries	Tiers de finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C1 TF A/B/C2 TF A/B/C3 18 qualifiés en tiers de finales Les premiers de chaque série + Les meilleurs temps des restants (à partir des 2 ^{èmes} des séries)	FA 1-TF A/B/C1 1-TF A/B/C2 1-TF A/B/C3 2-TF A/B/C1 2-TF A/B/C2 2-TF A/B/C3
S2 1 2 3 4 5 6		FB 3-TF A/B/C1 3-TF A/B/C2 3-TF A/B/C3 4-TF A/B/C1 4-TF A/B/C2 4-TF A/B/C3
S3 1 2 3 4 5 6		FC 5-TF A/B/C1 5-TF A/B/C2 5-TF A/B/C3 6-TF A/B/C1 6-TF A/B/C2 6-TF A/B/C3
S4 1 2 3 4 5 6		FD les 6 meilleurs temps suivants
S5 et + 1 2 3 4 5 6		finales de classement

Exemple de codage :

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 2-QF1 2^e du quart de finale 1
- ...
- 1-TF A/B/C1 1^{er} du tiers de finale A/B/C1
- 2-TF A/B/C1 2^e du tiers de finale A/B/C1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B1
- ...
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...
- 1T-1S 1^{er} temps des 1^{ers} de toutes les séries
- 2T-1S 2^e temps des 1^{ers} de toutes les séries
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...

Exemple avec 5 séries

Séries	Tiers de finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C1 1-S1 1-S4 4T-RS 5T-RS 10T-RS 11T-RS	TF A/B/C1 1-S1 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS 13T-RS	FA 1-TF A/B/C1 1-TF A/B/C2 1-TF A/B/C3 2-TF A/B/C1 2-TF A/B/C2 2-TF A/B/C3
S2 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C2 1-S2 1-S5 3T-RS 6T-RS 9T-RS 12T-RS	TF A/B/C2 1-S2 1-S5 3T-RS 6T-RS 9T-RS 12T-RS	FB 3-TF A/B/C1 3-TF A/B/C2 3-TF A/B/C3 4-TF A/B/C1 4-TF A/B/C2 4-TF A/B/C3
S3 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C3 1-S3 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS 13T-RS	TF A/B/C3 1-S3 1-S4 4T-RS 5T-RS 10T-RS 11T-RS	FC 5-TF A/B/C1 5-TF A/B/C2 5-TF A/B/C3 6-TF A/B/C1 6-TF A/B/C2 6-TF A/B/C3
S4 1 2 3 4 5 6			FD 14T-RS 15T-RS 16T-RS 17T-RS 18T-RS 19T-RS
S5 1 2 3 4 5 6			

Il prend en compte des points de classement aux épreuves des Championnats de France junior (J16 et J18), sénior (dont moins de 23 ans et hors master), et des points de sélection en équipe de France suivant les modalités définies ci-dessous :

Points aux Championnats de France junior (J16 et J18) et sénior (bateaux courts et bateaux longs)

Place	1x, 2-, 2+, 2x	4-, 4+, 4x	8+
1	20	30,0	45,0
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9,0	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6,0	9,0
11	3	4,5	6,8
12	2	3,0	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3

Points aux Championnats de France sénior sprint et sénior moins de 23 ans

Place	2-, 2x	4-, 4x	8+
1	10,0	15,0	22,5
2	8,5	12,8	19,1
3	7,5	11,3	16,9
4	6,5	9,8	14,6
5	5,5	8,3	12,4
6	4,5	6,8	10,1
7	3,5	5,3	7,9
8	3,0	4,5	6,8
9	2,5	3,8	5,6
10	2,0	3,0	4,5
11	1,5	2,3	3,4
12	1,0	1,5	2,3
13	0,5	0,8	1,1
14	0,5	0,8	1,1
15	0,5	0,8	1,1
16	0,5	0,8	1,1
17	0,5	0,8	1,1
18	0,5	0,8	1,1

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts junior et sénior par les équipages mixtes sont partagés entre les clubs.

Points de sélection

16	Sélectionné au Championnat du Monde sénior dans les disciplines olympiques ou aux Jeux Olympiques
8	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Championnat du Monde sénior dans les disciplines non olympiques, • Championnat du Monde des moins de 23 ans, • Championnat du Monde junior, • Championnats d'Europe sénior, • Championnats d'Europe sénior moins de 23 ans, • Championnats d'Europe junior.
4	Sélectionné à la Coupe de la Jeunesse.

Seule la sélection apportant le plus de points au rameur ou à la rameuse est prise en compte.

Le classement mer des clubs est établi à partir des points de classement cumulés sur les régates labellisées et sur le Championnat de France d'Aviron de mer, selon les modalités ci-après. Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque régate, arrondis au centième de point, puis cumulés

Afin de tenir compte des différences de participation, une pondération est appliquée pour l'attribution des points sur le principe suivant :

- moins de 4 partants : 25 % des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50 % des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75 % des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100 % des points sont attribués.

Points de classement aux régates labellisées

Principes de classement pour les clubs :

- cumul des points obtenus sur les 4 régates labellisées apportant le plus de points au club,
- les clubs peuvent participer en équipage homogène de club et/ou en mixte de clubs,
- les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les différents clubs constituant l'équipage.
- cumul de points limité à 2 équipages par club et par épreuve (en cas de participation de plusieurs bateaux d'un même club dans une épreuve, dont certains en mixte de clubs, ce sont les deux équipages, y compris mixte, rapportant le plus de points au club dans cette épreuve qui sont pris en compte)

Place	Points attribués			
	Solo	Double	Quatre sénior	Quatre J16 et J18
1	20	30	45	60
2	16	24	36	48
3	12	18	27	36
4	9	13,5	20	27
5	6	9	13,5	18
6	4	6	9	12
7	1	1,5	2,25	3
8	1	1,5	2,25	3
9	1	1,5	2,25	3
10	1	1,5	2,25	3
11 et plus	0	0	0	0

Points de classement au championnat de France d'aviron de mer

À l'issue du championnat de France d'aviron de mer, les points sont attribués selon le barème suivant :

Place	Points attribués			
	Solo	Double	Quatre sénior	Quatre J16 et J18
1	50	75	112,5	150
2	42	63	94,5	126
3	36	54	81	108
4	30	45	67,5	90
5	26	39	58,5	78
6	22	33	49,5	66
7	18	27	40,5	54
8	14	22,5	33,8	45
9	12	18	27	36
10	10	15	22,5	30
11	9	13,5	20,3	27
12	8	12	18	24
13	7	10,5	15,8	21
14	6	9	13,5	18
15	5	7,5	11,3	15
16	4	6	9	12
17	3	4,5	6,8	9
18	2	3	4,5	6
19	1	1,5	2,3	3
20 et plus	1	1,5	2,3	3

Les épreuves sénior et master se déroulent au sein de la même course. À l'issue de cette course, un classement scratch est réalisé. Les points obtenus pour le classement des clubs sont issus de ce classement scratch incluant les équipages sénior et master. Le classement obtenu par les équipages master au championnat de France master n'apporte pas de points au classement des clubs.

À l'inverse, les équipages J16 et J18 obtiennent les points obtenus dans le classement de leur épreuve.

CLASSEMENT COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Points obtenus par chaque équipage pour les classements par épreuves

Finale A		Finale B		Finale C		Rang	Points
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points		
1er	25	7e	14	13e	8	19e	1
2e	22	8e	13	14e	7	...	1
3e	20	9e	12	15e	6		
4e	18	10e	11	16e	5		
5e	16	11e	10	17e	4		
6e	15	12e	9	18e	3		

CLASSEMENT PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ DES CLUBS

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et para-aviron adapté, épreuves open et sprint

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts para-aviron et para-aviron adapté

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Championnats de France para-aviron et para-aviron adapté (sprint, mer, Jeune, J16, J18, master et longue distance) Championnats de France sprint para-aviron et para-aviron adapté – Championnat de France mer para-aviron et Critérium mer para-aviron adapté

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

Points de participation aux championnats de ligue	
de 1 à 8 partants	4 points par rameur
de 9 à 12 partants	32 points + 2 points par rameur à partir du 9 ^e
plus de 12 partants	40 points + 1 point par rameur à partir du 13 ^e

Nombre de partants	Points obtenus
1	4
2	8
3	12
4	16
5	20
6	24
7	28
8	32
9	34
10	36
11	38
12	40
13	41
14	42
15	43
16	44
17	45
18	46
19	47
20	48
21	49
22	50
23	51
24	52
25	53
26	54
27	55
28	56
29	57
30	58
31	59
32	60
33	61
34	62
35	63
36	64
37	65
38	66
39	67
40	68
etc.	etc.

Points de performance aux championnats interrégionaux	
Rang	1x et 2x
1	100
2	96
3	92
4	88
5	84
6	80
7	76
8	72
9	68
10	64
11	60
12	56
13	53
14	50
15	47
16	44
17	41
18	38
19	35
20	32
21	29
22	26
23	23
24	20
25	15
26	15
27	15
28	10
29	10
30	10
31	5
32	5
33	5
34	5
35	5
36	5

Points de performance au championnat national							
Rang	2x	4x+	8x+	Rang	2x	4x+	8x+
1	50	200	300	51	1	100	139
2	46	198	297	52	1	98	135
3	42	196	294	53	1	96	131
4	38	194	291	54	1	94	127
5	34	192	288	55	1	92	123
6	30	190	285	56	1	90	119
7	26	188	282	57	1	88	115
8	22	186	279	58	1	86	111
9	18	184	276	59	1	84	107
10	14	182	273	60	1	82	103
11	10	180	270	61	1	80	99
12	6	178	267	62	1	78	95
13	4	176	264	63	1	76	91
14	4	174	261	64	1	74	87
15	4	172	258	65	1	72	83
16	4	170	255	66	1	70	79
17	4	168	252	67	1	68	75
18	4	166	249	68	1	66	71
19	2	164	246	69	1	64	67
20	2	162	243	70	1	62	63
21	2	160	240	71	1	60	59
22	2	158	237	72	1	58	55
23	2	156	234	73	1	56	51
24	2	154	231	74	1	54	47
25	2	152	228	75	1	52	43
26	2	150	225	76	1	50	39
27	2	148	222	77	1	48	35
28	2	146	219	78	1	46	31
29	2	144	216	79	1	44	27
30	2	142	213	80	1	42	23
31	2	140	210	81	1	40	19
32	2	138	207	82	1	38	15
33	2	136	204	83	1	36	11
34	2	134	201	84	1	34	7
35	2	132	198	85	1	32	3
36	2	130	195	86	1	30	3
37	1	128	192	87	1	28	3
38	1	126	189	88	1	26	3
39	1	124	186	89	1	24	3
40	1	122	183	90	1	22	3
41	1	120	179	91	1	20	3
42	1	118	175	92	1	18	3
43	1	116	171	93	1	16	3
44	1	114	167	94	1	14	3
45	1	112	163	95	1	12	3
46	1	110	159	96	1	10	3
47	1	108	155	97	1	8	3
48	1	106	151	98	1	6	3
49	1	104	147	99	1	4	3
50	1	102	143	100	1	2	3

CLASSEMENT MASTER DES CLUBS ET CLASSEMENT LONGUE DISTANCE DES CLUBS

Le classement master prend en compte les points de classement aux épreuves du championnat de France master.

Le classement longue distance prend en compte les points de classement aux épreuves du championnat de France longue distance..

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 18 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	20	30	45
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6	9
11	3	4,5	6,8
12	2	3	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3
19 et +	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 12 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	16	24	36
2	13	19,5	29,3
3	11	16,5	24,8
4	9	13,5	20,3
5	7	10,5	15,8
6	5	7,5	11,3
7	3	4,5	6,8
8	2	3	4,5
9	1	1,5	2,3
10	1	1,5	2,3
11	1	1,5	2,3
12	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 6 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	8	12	18
2	6	9	13,5
3	4	6	9
4	3	4,5	7,8
5	2	3	4,5
6	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	6	9	13,5
2	4	6	9
3	2	3	4,5

* Seules les épreuves du championnat de France, y compris les épreuves para-aviron et para-aviron adapté, sont éligibles à ce classement.

Points de performance

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 participant(e)s

Place	Championnat de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	9	13,5
2	6	9
3	3	4,5

Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 participant(e)s

Place	Championnat de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	12	18
2	9	13,5
3	6	9
4	4,5	6,75
5	3	4,5
6	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 participant(e)s

Place	Championnat de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	24	36
2	19,5	29,25
3	16,5	24,75
4	13,5	20,25
5	10,5	15,75
6	7,5	11,25
7	4,5	6,75
8	3	4,5
9	1,5	2,25
10	1,5	2,25
11	1,5	2,25
12	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 13 participant(e)s et plus

Place	Championnat de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	30	45
2	25,5	38,25
3	22,5	33,75
4	19,5	29,25
5	16,5	24,75
6	13,5	20,25
7	10,5	15,75
8	9	13,5
9	7,5	11,25
10	6	9
11	4,5	6,75
12	3	4,5
13 et plus	1,5	2,25

Attribution des points en fonction du classement des clubs au Challenge des 7 Défis Capitaux

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	300	21	110	41	70	61	30
2	280	22	108	42	68	62	28
3	260	23	106	43	66	63	26
4	240	24	104	44	64	64	24
5	225	25	102	45	62	65	22
6	210	26	100	46	60	66	20
7	200	27	98	47	58	67	18
8	190	28	96	48	56	68	16
9	180	29	94	49	54	69	14
10	170	30	92	50	52	70	12
11	160	31	90	51	50	71	10
12	155	32	88	52	48	72	8
13	150	33	86	53	46	73	6
14	145	34	84	54	44	74	4
15	140	35	82	55	42	75	2
16	135	36	80	56	40	et plus	
17	130	37	78	57	38		
18	125	38	76	58	36		
19	120	39	74	59	34		
20	115	40	72	60	32		

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), le para-aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron **handi-valide** (équipage mixte handicap et valide).

Une nouvelle catégorie **handi-santé** a été créée pour les rameurs ayant un handicap (carte MDPH) n'étant pas reconnu dans les classifications officielles (FISA), et les rameurs atteints d'une ALD.

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules ;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras ;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras ;
- PD : handicap physique (Physical Disability) ;
- VI : handicap visuel (Visual Impairment) ;
- ID : handicap mental (Intellectual Disability) ;
- AB - BC - CD : catégories de la FF Sport Adapté ;
- **HV : handi-valide ;**
- **HST : handi-santé.**

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Voir les modalités sur chaque page de championnat.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA sur demande).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Para-aviron adapté

Consultez toutes les modalités d'éligibilité :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/>

et de classification :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@ffaviron.fr

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

Adaptations Para-aviron adapté

Les nouvelles épreuves PR3-ID sont définies en concertation avec la FF Sport Adapté. Elles visent à adapter l'environnement si besoin.

Les modalités d'accompagnement pour chaque épreuve et catégories seront précisées [ici \(doc à fournir\)](#)

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et du championnat de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

Course en ligne : 500 m 1 000 m ou 2 000 m ;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps

Les épreuves **sprints open** para-aviron en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 **du critérium** regroupent dans une même course des rameuses et des rameurs. Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps. Ils seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

Les temps handicaps pour les courses open des autres championnats seront communiqués ultérieurement.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 m :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et **au critérium national para-aviron adapté** sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'07	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'23	• SF1x PR2 :	9'19
• SM2x PR2 :	8'03	• SM2x PR3 :	7'24
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'06	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID CD :	8'11	• SF1x PR3-ID CD :	8'51

Les temps de référence pour les catégories PR3-ID **AB et BC** seront indiqués ultérieurement après le MAIF Aviron Indoor.

6. PARA-AVIRON ADAPTÉ

Licences : pour participer à des épreuves championnat de France FF Sport Adapté, les rameurs devront avoir une licence FFSA.

Voir les modalités ici :

<http://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/aviron-et-handicaps>

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/Déclinaison%20technique%20de%20la%20convention%20FFA-FFSA-20201116103240.pdf>

RÉCAPITULATIF DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES NATIONALES

Championnats Jeune			Championnats de France					Critériums nationaux
ligue	interrégional	national	J16	J18	sénior -23 ans	sénior, sénior sprint, sénior mer, para-aviron para-aviron adapté aviron handi-valide aviron-santé longue distance	master	para-aviron, para-aviron adapté aviron handi-valide aviron-santé

Jeune	J10 et moins								
	J11	OUI							
	J12	OUI	OUI	OUI (*)					
	J13	OUI	OUI	OUI (*)					
	J14	OUI	OUI	OUI (*)					

Junior	J15				OUI (*)	OUI (**)	OUI (**)	OUI (**)		OUI (**)
	J16				OUI (*)	OUI (**)	OUI (**)	OUI (**)		OUI (**)
	J17					OUI	OUI	OUI		OUI
	J18					OUI	OUI	OUI		OUI

Sénior	Sénior -23						OUI	OUI		OUI
	Sénior							OUI		OUI
	Master							OUI	OUI	OUI

(*) Les rameurs participant au championnat national jeune et au championnat de France J16 doivent être titulaires du Brevet de rameur en eaux intérieures niveau 3 **passé dans le club**.

(**) Voir article 3 de l'annexe 10 du Règlement intérieur..

Composition des équipages :

- Dans les épreuves hommes, les équipages peuvent être constitués d'hommes et de femmes ;
- Dans les épreuves femmes, les équipages, hors barreurs, sont constitués exclusivement de femmes ;
- Dans les épreuves mixtes, les équipages, hors barreurs, sont constitués soit à parité d'hommes et de femmes soit avec au moins un homme et une femme.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnats de France longue distance J18, sénior, master handi-santé et hand-valide et Coupe de France FFSU longue distance <i>05 et 06 mars – Mâcon</i>	J18 (8 000 m)	Épreuves	2x	4x				4-	8+
	universitaire (8 000 m)	J18F	●	●				●	●
		J18H	●	●				●	●
	sénior (8 000 m)	UF			●				●
		UH			●				●
		UM			●				●
		SF	●	●				●	●
	master (8 000 m)	SH	●	●				●	●
		SM			●				●
		MCF	●	●				●	●
		MCH	●	●				●	●
		MCM			●				●
		MEF	●	●				●	●
		MEH	●	●				●	●
MEM			●				●		
handi-santé (8 000 m)	SM HST			●					
handi-valide (open) (8 000 m)	SH HV			●					
Championnats de France bateaux courts para-aviron et para-aviron adapté (FFSA) <i>15 et 16 avril – Cazaubon</i>	para-aviron (2 000 m)	Épreuves	1x	2x			2-		
		SF PR1	●						
		SH PR1	●						
		SF PR2	●						
		SH PR2	●						
	SF PR3	●				●			
	SH PR3	●				●			
para-aviron adapté (2 000 m)	SF PR3-ID	BC/CD							
SH PR3-ID	BC/CD								
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior <i>15 et 17 avril – Cazaubon</i>	J18 (2 000 m)	Épreuves	1x				2-		
	sénior (2 000 m)	J18F	●					●	
		J18H	●					●	
		SF	●					●	
		SH	●					●	
		SF PL	●						
SH PL	●					●			
Championnats de ligue jeune et handi-valide jeune <i>Avril/Mai</i>	J12 (500 m)	Épreuves	1x	2x					
	J13 (500 à 1 000 m)	J12F	●						
		J12H	●						
	J14 (500 à 1 000 m)	J13F	●						
		J13H	●						
	J14 handi-valide (open) (500 à 1 000 m)	J14F	●	●					
		J14H	●	●					
J14M HV		●							
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et para-aviron et Critérium para-aviron adapté (FFSA) <i>20 et 21 mai – Agde</i>	J16 (6 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x+			4+	
	J16 (6 000 m)	J16F				●			
		J16H				●			
		J16M				●			
	J18 (6 000 m)	J18F				●			
		J18H				●			
		J18M			●	●			
	sénior (6 000 m)	SF	●	●		●		●	
		SH	●	●		●		●	
		SM		●					
	para-aviron (6 000 m)	SM PR3		●					
	para-aviron adapté (6 000 m)	SM PR3-ID		BC-CD					
handi-santé (6 000 m)	SM HST				●				
master (6 000 m)	M40F	●	●		●				
	M40H	●	●		●				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnats de France bateaux longs J18, sénior, para-aviron et para-aviron adapté (FFSA) <i>04 et 05 juin – Vichy</i>	J18 (2 000 m)	Épreuves	2x	4x			2+	4-	4+	8+	
		J18F		●	●				●		●
		J18H		●	●				●	●	●
	sénior (2 000 m)	SF		●	●				●		●
		SH		●	●			●	●	●	●
		SFPL		●							
		SHPL		●					●		
para-aviron (open) (2 000 m)	SH PR		●								
para-aviron adapté (2 000 m)	SH PR3-ID			BC-CD							
Championnats interrégionaux jeune et handi-valide jeune <i>11 et 12 juin</i>	J13 (1 000 m)	Épreuves	1x	2x							
		J13F	●								
		J13H	●								
	J14 (1 000 m)	J14F	●	●							
		J14H	●	●							
J14 handi-valide (open) (1 000 m)	J14M HV		●								
Championnat de France master et handi-valide master <i>18 et 19 juin – Mâcon</i>	master (1 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x		2-	4-	4+	8+	
		MAF		●					●		
		MAH		●					●		
		MAM		●							
		MBF	●	●				●			
		MBH	●	●				●			
		MBM			●						
		MCF	●	●	●						●
		MCH	●	●	●				●		●
		MCM		●							
		MDF	●	●	●						
		MDH	●	●	●			●		●	
		MDM			●						●
		MEF		●	●						
		MEH		●							●
		MEM		●						●	
		MFF	●		●						
		MFH	●		●						
	MFM			●							
	MGF		●								
MGH		●						●			
handi-valide (open) (1 000 m)	MAH HV		●								
handi-santé (1 000 m)	MAH HST			●							
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior <i>24 au 26 juin – La Seyne-sur-Mer</i>	junior (600 m)	Épreuves	1x	2x	4x+						
		J18F	●								
		J18H	●								
	sénior (600 m)	SF	●								
		SH	●								
		SM		●		●					
Championnat national jeune et handi-valide jeune <i>25 et 26 juin – Gérardmer</i>	jeune (1 000 m)	Épreuves		2x	4x+	8x+					
		J14F		●	●	●					
		J14H		●	●	●					
		J14M			●						
	J14 handi-valide (open) (1 000 m)	J14M HV		●							
Championnats de France J16, handi-valide J16 et sénior -23 ans <i>01 au 03 juillet – à déterminer</i>	J16 (1 500 m)	Épreuves	1x	2x	4x		2-	4-	4+	8+	
		J16F	●	●	●		●		●	●	
		J16H	●	●	●		●	●	●	●	
	handi-valide J16 (open) (1 500 m)	J16M HV		●							
	S-23 (2 000 m)	S-23F		●	●				●		
		S-23H		●	●				●		
S-23M										●	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnats de France sprint para-aviron et para-aviron adapté (FFSA) <i>01 octobre – à déterminer</i>	para-aviron (500 m) ▲ <i>course open</i> * <i>homme et/ou femme</i> ** <i>1 femme minimum</i>	Épreuves	1x	2x	4Yx/+				4+		
		SF PR1	●								
		SH PR1	●	▲ *							
		SF PR2	●								
		SH PR2	●	▲ *							
		SF PR3	●								
		SH PR3	●	▲ *							
		SM PR3								● **	
		para-aviron adapté (500 m)	SF PR3-ID	AB/BC/CD							
		SH PR3-ID	AB/BC/CD	BC-CD *	AB-BC/BC-CD *					CD	
	SM PR3-ID			AB-BC-CD							
handi-valide (500 m)	SM HV		PR3-VI								
Championnat de France sprint sénior <i>01 au 02 octobre – à déterminer</i>	sénior (500 m)	Épreuves		2x	4x			2-	4-	4+	8+
		SF		●	●			●			●
		SH		●	●			●	●		●
		SM		●	●						●

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2022

Manifestation	Ouverture des inscriptions		Clôture des inscriptions	
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master, para-aviron et para-aviron adapté (FFSA) Vendredi 04 et samedi 05 février - Stade Charléty (Paris)	Mardi 09 novembre	14h00	Mardi 11 janvier	12h00
Championnats de France longue distance J18, sénior, master handi-santé et aviron handi-valide et Coupe de France FFSU longue distance Samedi 05 et dimanche 06 mars - Mâcon	Lundi 07 février	08h00	Mardi 22 février	14h00
Championnats interrégionaux bateaux courts J18, sénior, et para-aviron et pour le Championnat de France FFSA para-aviron adapté (FFSA) Samedi 02 et dimanche 03 avril	Lundi 14 mars	08h00	Vendredi 25 mars	14h00
Championnats de France bateaux courts para-aviron et Championnat de France FFSA para-aviron adapté (FFSA) Vendredi 15 et samedi 16 avril - Cazaubon	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior Vendredi 15 au dimanche 17 avril - Cazaubon	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de ligue jeune Avril/Mai	Épreuve qualificative pour le Championnat interrégional. Épreuve obligatoire pour participer au Championnat national jeune			
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et para-aviron et Critérium para-aviron adapté (FFSA) Vendredi 20 et samedi 21 mai - Agde	Lundi 25 avril	08h00	Mardi 10 mai	14h00
Championnats de France bateaux longs J18, sénior, para-aviron et para-aviron adapté (FFSA) Vendredi 03 au dimanche 05 juin - Vichy	Lundi 09 mai	08h00	Mardi 24 mai	14h00
Championnats interrégionaux jeune Samedi 11 et dimanche 12 juin	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats de ligue sont automatiquement engagés aux championnats interrégionaux.			
Championnats interrégionaux J16 et Critérium aviron handi-valide J16 Samedi 11 et dimanche 12 juin	Lundi 23 mai	08h00	Vendredi 03 juin	14h00
Championnat de France master Samedi 18 et dimanche 19 juin - Mâcon	Lundi 23 mai	08h00	Mardi 07 juin	14h00
Championnat de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior Vendredi 24 au dimanche 26 juin - La Seyne-sur-Mer	Lundi 30 mai	08h00	Mardi 14 juin	14h00
Championnat national jeune Samedi 25 et dimanche 26 juin - Gérardmer	Lundi 30 mai	08h00	Mardi 14 juin	14h00
Championnat de France J16 Vendredi 01 au dimanche 03 juillet - à déterminer	Les bateaux J16 qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France handi-valide J16 et sénior moins de 23 ans Vendredi 01 au dimanche 03 juillet - à déterminer	Lundi 06 juin	08h00	Mardi 21 juin	14h00
Championnats de France sprint para-aviron et para-aviron adapté (FFSA) Samedi 01 octobre - à déterminer	Lundi 05 septembre	08h00	Mardi 20 septembre	14h00
Championnat de France J18 bateaux longs et Championnat de France sprint sénior Samedi 01 au dimanche 02 octobre - à déterminer	Lundi 05 septembre	08h00	Mardi 20 septembre	14h00
Coupe de France des régions Samedi 29 et dimanche 30 octobre - à déterminer	Lundi 10 octobre	08h00	Mardi 25 octobre	14h00

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

ANNEXE 7.1

CODE DES RÉGATES

SOMMAIRE

CHAPITRE I OBJET	4
Article 1 : Objet	4
Article 2 : Compétiteurs, rameurs et barreurs	4
Article 3 : Équipage.....	4
Article 4 : Bateau d'aviron	4
Article 5 : Régate	4
CHAPITRE II COMPÉTITEURS	5
Article 6 : Obligation de licence.....	5
Article 7 : Certificat médical	5
Article 8 : Assurance des compétiteurs étrangers.....	5
Article 9 : Comportement du compétiteur.....	5
Article 10 : Catégories de rameurs	5
1) Catégories d'âge.....	5
2) Catégories de poids.....	7
Article 11 : Classification fonctionnelle.....	7
Article 12 : Épreuves hommes, femmes ou mixtes.....	7
Article 13 : Limitation des participations et des parcours des courses en ligne	7
1) Distance maximale des courses en ligne.....	7
2) Nombre maximum de parcours en course en ligne par rameur et par jour.....	7
3) Intervalle entre les courses en ligne	8
Article 14 : Dispositions particulières concernant les barreurs.....	8
Article 15 : Équipement des compétiteurs	8
Article 16 : Équipement spécifique aux rameurs handi-aviron	8
CHAPITRE III BATEAUX	9
Article 17 : Classes de bateaux	9
Article 18 : Obligations de construction pour les bateaux et les avirons	9
1) L'étrave des bateaux	9
2) Les cale-pieds ou les chaussures.....	9
3) La place du barreur.....	10
4) Le poids du matériel	10
5) La longueur minimum des bateaux.....	10
6) Les palettes des avirons	10
7) La yolette	11
8) Les appareils de télécommunication	11
9) Les produits chimiques	11
Article 19 : Réglementation pour certains bateaux handi-aviron.....	11
1) Flotteurs et dossiers	Erreur ! Signet non défini.
2) Poids du matériel.....	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE IV ORGANISATION D'UNE RÉGATE	12
Article 20 : Obligations de l'organisateur.....	12
Article 21 : Obligations pour les plans d'eau des courses en ligne	12
Article 22 : Avant-programme d'une régates	13
1) Des informations sur la régates	13

2) Des informations sur les parcours	13
3) Des informations sur les engagements et le tirage au sort.....	13
4) Des informations générales	13
Article 23 : Engagements, forfait, remplacement, équipage incomplet	14
1) Engagements	14
2) Forfait	14
3) Remplacement.....	14
4) Équipage incomplet	14
Article 24 : Jury	14
1) Collaboration avec le comité d'organisation	15
2) Composition du jury	15
3) Missions du jury	15
4) Rapport du jury	16
5) Sanctions	16
Article 25 : Délégués.....	17
CHAPITRE V DÉROULEMENT D'UNE RÉGATE	17
Article 26 : Sécurité des compétiteurs	17
1) Incident, accident, malaise d'un compétiteur	17
2) Plans de circulation.....	18
3) Horaires d'entraînement	18
4) Conditions de compétition défavorables et prévisibles à l'avance	18
5) Conditions de compétition devenues subitement défavorables	18
Article 27 : Épreuves qualificatives et règles d'attribution des couloirs	18
1) Épreuves qualificatives	18
2) Attribution des couloirs	18
Article 28 : Règles générales	19
1) Équipement des bateaux	19
2) Avaries.....	19
3) Infractions aux règles de circulation	19
4) Accidents matériels et/ou corporels entre équipages	19
5) Conseils aux compétiteurs depuis l'extérieur du bateau.....	19
Article 29 : Procédures principales	19
1) Signal de départ.....	19
2) Observation à un équipage.....	20
3) Arrêt d'un équipage	20
4) Arrêt d'une course	20
5) Validation d'une course	20
6) Non validation d'une course.....	20
Article 30 : Règles de déroulement d'une course	21
1) Avant l'embarquement.....	21
2) Au ponton d'embarquement.....	21
3) Sur le chemin du départ.....	22
4) Au départ.....	22
5) Pendant la course.....	25
6) Arrivée	27
7) Ex æquo	29
8) Sur le chemin du retour et au débarquement	29
9) Réclamation.....	30
Article 31 : Recours contre une décision du jury	30
1) Modalités de recours	30
2) Application de la sanction	30
CHAPITRE VI PUBLICITÉ	31
Article 32 : Principes généraux	31

Article 33 : Dispositions communes à la publicité sur les avirons et les vêtements	31
Article 34 : Identifications sur les avirons	31
1) Fabricant.....	31
2) Partenaire	31
3) Autres identifications.....	32
Article 35 : Identifications sur les vêtements	32
1) Fabricant.....	32
2) Partenaire	32

Projet

CHAPITRE I OBJET

Article 1 : Objet

Le présent code régleme les régates à l'aviron disputées en France sous l'égide de la Fédération Française d'Aviron (FFA), autres que les compétitions internationales inscrites au calendrier de **World Rowing**. ~~la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron (FISA).~~

Ce code ne s'applique ni aux régates en mer, ni aux régates à banc fixe, ni aux compétitions d'aviron indoor qui sont réglementées par des codes spécifiques.

Article 2 : Compétiteurs, rameurs et barreurs

Le terme compétiteur vise aussi bien les rameurs que les barreurs.

Les termes compétiteurs, rameurs et barreurs s'appliquent aussi bien aux hommes qu'aux femmes sauf distinction expresse.

Article 3 : Équipage

Le terme équipage désigne les rameurs composant un bateau, y compris le barreur le cas échéant.

Article 4 : Bateau d'aviron

Un bateau d'aviron est un bateau dont tous les éléments porteurs y compris les axes des éléments mobiles doivent être fixés solidement au corps du bateau. Le siège du rameur peut être fixe ou se déplacer dans l'axe du bateau.

Un bateau ne répondant pas à cette définition sera exclu de la compétition.

Les bateaux sont armés en pointe ou en couple :

- En pointe lorsque chaque rameur n'a en mains qu'un aviron ;
- En couple lorsqu'il a un aviron dans chaque main.

Article 5 : Régate

Une régata à l'aviron est une compétition donnant lieu à l'établissement d'un classement. Elle peut être organisée de différentes manières, en distinguant :

- Les courses avec départ groupé :
Une course avec départ groupé est une course dans laquelle un départ commun est donné aux équipages.
On distingue dans ces courses les courses en ligne pour lesquelles chaque équipage dispose d'une ligne d'eau, matérialisée ou non par un balisage ;
- Les courses contre la montre appelées aussi têtes de rivière :
Une course contre la montre est une course dans laquelle un départ séparé est donné à chaque équipage.

CHAPITRE II COMPÉTITEURS

Article 6 : Obligation de licence

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence annuelle A ou U délivrée par la FFA ou par une fédération affiliée à **World Rowing. la FISA.**

La licence D n'ouvre pas droit à la compétition.

Tout engagement sans licence ou avec une licence non-valide entrainera l'exclusion de l'équipage en question.

Article 7 : Certificat médical ou questionnaire de santé

La participation aux compétitions est subordonnée à la possession d'une licence sportive portant attestation de présentation :

- soit d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition qui doit dater de moins d'un an à la date de sa présentation,
- soit d'une attestation fournie par le licencié, ou par son représentant légal, mentionnant qu'il a répondu par la négative à chacune des rubriques d'un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports.

Les modalités de présentation de ces documents sont définies dans le règlement médical de la FFA.

Tout manquement ou non-validité de certificat médical ou de questionnaire de santé entrainera l'exclusion de l'équipage en question.

Article 8 : Assurance des compétiteurs étrangers

Tout compétiteur non licencié à la FFA doit être assuré pour la maladie et contre les risques et les conséquences d'accidents.

Article 9 : Comportement du compétiteur

Tout compétiteur doit respecter le présent code avec loyauté, respect d'autrui, et sans mettre quiconque en danger. **Tout compétiteur doit également respecter l'environnement du bassin de compétition et de la ville hôte.**

Article 10 : Catégories de rameurs

La FFA classe les rameurs en catégories d'âge et catégories de poids.

Pour favoriser la pratique de masse et encourager l'émulation, des catégories complémentaires peuvent être créées en fonction du niveau de valeur des compétiteurs et du type de compétition.

En cas d'engagement ou changement dans une catégorie d'âge non autorisée, ou en cas de pourcentage d'étrangers non conforme l'équipage en question sera exclu.

1) Catégories d'âge

Les rameurs sont répartis en trois grandes catégories d'âge :

- Jeune ;

- Junior ;
- Senior.

Ces catégories comprennent elles-mêmes des sous catégories d'âge.

Tous les âges indiqués dans ce règlement sont ceux atteints par le licencié dans le courant de l'année figurant sur sa licence.

a) Catégorie jeune : tout rameur âgé de 14 ans ou moins

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J10 : tout rameur âgé de 10 ans ou moins ;
- J11 : tout rameur âgé de 11 ans ;
- J12 : tout rameur âgé de 12 ans ;
- J13 : tout rameur âgé de 13 ans ;
- J14 : tout rameur âgé de 14 ans.

Les J10 ne peuvent participer qu'à des animations adaptées à leur âge non régies par ce code des régates. Ils ne peuvent concourir dans les catégories d'âge supérieur.

Les J11 ne peuvent participer qu'à des compétitions en J11 et J12.

Les J12, J13 et J14 peuvent participer à toutes les compétitions de la catégorie jeune, sous réserve de respecter la notion d'âge maximum.

Les rameurs de la catégorie jeune ne peuvent concourir que dans des bateaux armés en couple.

Les rameurs de la catégorie jeune ne peuvent pas concourir dans des épreuves de catégories junior ou senior.

b) Catégorie junior : tout rameur âgé de 15 à 18 ans

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- J15 : tout rameur âgé de 15 ans ;
- J16 : tout rameur âgé de 16 ans ;
- J17 : tout rameur âgé de 17 ans ;
- J18 : tout rameur âgé de 18 ans.

Les J15, J16, J17 et J18 peuvent participer à toutes les compétitions de la catégorie junior sous réserve de respecter la notion d'âge maximum.

c) Catégorie senior : tout rameur âgé de 19 ans et plus

Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- Senior moins de 23 ans : tout rameur âgé de 19 à 22 ans ;
- Master : tout rameur âgé **dans l'année** de 27 ans et plus. Cette sous-catégorie s'appuie sur différentes classes d'âge pour les équipages, les mêmes que celles figurant au code **World Rowing. FISA** :
 - A : Age minimum 27 ans ;
 - B : Age moyen 36 ans ou plus ;
 - C : Age moyen 43 ans ou plus ;
 - D : Age moyen 50 ans ou plus ;
 - E : Age moyen 55 ans ou plus ;
 - F : Age moyen 60 ans ou plus ;
 - G : Age moyen 65 ans ou plus ;
 - H : Age moyen 70 ans ou plus ;
 - I : Age moyen 75 ans ou plus ;
 - J : Age moyen 80 ans ou plus ;
 - K : Age moyen 85 ans ou plus.

L'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur.

D'autres classes d'âge peuvent être définies par l'organisateur d'une régates en respectant l'âge minimum de 27 ans.

Les compétitions de la catégorie senior sont ouvertes à tous les rameurs âgés de 15 ans et plus.

2) Catégories de poids

Il existe pour la catégorie senior une catégorie poids léger réglementée de la manière suivante :

Le poids maximal de chacun des rameurs est de 72,5 kg pour les hommes et 59 kg pour les femmes ;

Le poids moyen maximal des rameurs d'un équipage est de 70 kg pour les hommes et 57 kg pour les femmes

Les rameurs poids léger sont, pour chaque épreuve, pesés chaque jour de compétition au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première course à laquelle ils participent. Si cette première course est par la suite renvoyée ou annulée, ils ne doivent pas être soumis à une deuxième pesée le même jour.

Lors de la pesée, ils doivent être habillés de leur tenue de compétition.

En un rameur de couple, c'est le poids maximal individuel qui est retenu.

Tout équipage ou compétiteur en retard ou absent à la pesée, ou dont le poids ne respecte pas les règles énoncées ci-dessus sera exclu.

Article 11 : Classification fonctionnelle

La FFA reconnaît également des rameurs para-aviron pour lesquels des compétitions spécifiques sont organisées en fonction de leur handicap.

La classification fonctionnelle permet de classer les rameurs para-aviron selon les mêmes modalités que celles du code **FISA World Rowing** :

- PR1 : Bras, Épaules ;
- PR2 : Tronc, Bras ;
- PR3 : Jambes, Tronc, Bras :
 - PR3-PD : handicap physique,
 - PR3-B1, 2 ou 3 : troubles visuels,
 - **PR3-ID : handicap mental.**

La classification est réalisée par un expert médical et un technicien sportif agréés.

Article 12 : Épreuves hommes, femmes ou mixtes

Les femmes peuvent participer aux épreuves hommes.

Les équipages des épreuves mixtes sont constitués à parité d'hommes et de femmes.

Article 13 : Limitation des participations et des parcours des courses en ligne

1) Distance maximale des courses en ligne

- Courses J11 et J12 : 500 mètres ;
- Courses J13 et J14 : 1 000 mètres ;
- Courses J15 et J16 : 2 000 mètres ;
- Courses J17 et J18 : 2 000 mètres ;
- Course master : 1 000 mètres ;
- Course para-aviron : 2000 mètres.

2) Nombre maximum de parcours en course en ligne par rameur et par jour

Les compétiteurs de la catégorie jeune ne peuvent réaliser, sauf en cas de course recourue, plus de deux parcours par jour, quelle que soit la distance de course.

3) Intervalle entre les courses en ligne

Pour les rameurs de la catégorie jeune, l'intervalle minimum entre deux parcours est de deux heures, quelle que soit la distance de course, sauf en cas de course recourue où l'intervalle est laissé à l'appréciation du président du jury.

Article 14 : Dispositions particulières concernant les barreurs

Le barreur est admis sans distinction de sexe, ni d'âge.

Son poids minimal est fixé à : 50 kg pour les épreuves de la catégorie jeune et à 55 kg pour toutes les autres épreuves.

Pour atteindre le poids minimal, le barreur peut disposer d'une surcharge de poids libre.

Celle-ci ne peut être constituée d'un liquide. Elle doit être placée le plus près possible du barreur.

En cas de manquement, non-conformité ou si cette surcharge n'est pas présente, l'équipage sera exclu.

La surcharge éventuelle et les équipements ou matériels portés par le barreur ne doivent en aucun cas porter atteinte à sa sécurité en cas de chavirage.

Le barreur est pesé chaque jour de compétition, habillé en tenue de compétition au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première course à laquelle il participe.

Tout barreur en retard à la pesée recevra un avertissement.

Tout barreur non pesé exclura son équipage.

Article 15 : Équipement des compétiteurs

Chaque compétiteur doit porter, d'une manière uniforme, la tenue de compétition aux couleurs de son association.

Cette tenue de compétition est composée d'une combinaison ou d'un ensemble short-maillot.

Les autres pièces de vêtements apparentes telles que les maillots sous la tenue de compétition, les collants et les couvre-chefs ne font pas partie de la tenue de compétition. Si elles sont portées, elles doivent l'être, à l'identique, par tous les membres de l'équipage exception faite pour les couvre-chefs.

Le port d'un couvre-chef est autorisé pour tout ou partie de l'équipage. Dans ce cas, ceux qui le portent doivent avoir le même. Par couvre-chef, on entend : casquette, foulard, chapeau, bandeau, etc.

En cas d'équipage mixte de clubs, les compétiteurs doivent porter la tenue de compétition de leurs associations respectives.

L'équipage sera sanctionné d'un avertissement pour toute tenue non-conforme à ces règles.

Article 16 : Équipement spécifique aux rameurs para-aviron

Les rameurs para-aviron peuvent être équipés de matériel spécifique en fonction de leur handicap. Ces équipements doivent être portés à tout moment sur l'eau (entraînement, échauffement, course, retour au calme).

Le rameur peut sangler ses mains ; dans ce cas, il doit pouvoir les dessangler avec la bouche.

CHAPITRE III BATEAUX

Article 17 : Classes de bateaux

La FFA reconnaît les classes de bateaux suivantes pour les épreuves officielles :

Désignation de la classe de bateaux	Code abrégé
1 rameur en couple	1x
2 rameurs en couple	2x
4 rameurs en couple sans barreur	4x
4 rameurs en couple avec barreur	4x+
4 rameurs en yolette de couple avec barreur	4Yx+
8 rameurs en couple avec barreur	8x+
2 rameurs en pointe sans barreur	2-
2 rameurs en pointe avec barreur	2+
4 rameurs en pointe sans barreur	4-
4 rameurs en pointe avec barreur	4+
4 rameurs en yolette de pointe avec barreur	4Y+
8 rameurs en pointe avec barreur	8+

Article 18 : Obligations de construction pour les bateaux et les avirons

Les bateaux et les avirons sont de construction libre. Ils doivent toutefois satisfaire aux obligations suivantes :

1) L'étrave des bateaux

Elle doit être équipée :

- D'une boule blanche d'un diamètre minimum de 4 cm, en caoutchouc durci ou en matériau équivalent, à moins que l'étrave ne soit construite d'une manière qui offre les mêmes caractéristiques de sécurité en cas d'abordage et de visibilité pour aligner les bateaux au départ et juger les arrivées ;
- D'un support permettant de fixer un numéro.
- **En cas d'absence de l'un de ces équipements, l'équipage sera dans l'obligation de réparer avant embarquement.**

2) Les cale-pieds ou les chaussures

Les bateaux doivent être équipés de planche de pieds ou de chaussures qui permettent au rameur de se dégager du bateau sans l'aide des mains, dans les délais les plus brefs, en libérant complètement et automatiquement ses pieds en cas de chavirage.

Lorsque le système utilisé consiste en un lacet par chaussure reliant le talon de celle-ci en bas de la planche de pieds ou au fond du bateau, chaque chaussure doit être reliée à ce système de manière indépendante au fond du bateau et le débattement du talon ne doit pas **dépasser l'horizontale 7-em.**

Toute non-conformité doit être réparée avant embarquement

3) La place du barreur

L'ouverture de la place prévue pour le barreur doit avoir une longueur d'au moins 70 centimètres. Elle doit être aussi large que le bateau sur une longueur d'au moins 50 centimètres. La surface intérieure de la partie fermée doit être lisse et aucun élément ne doit restreindre la largeur de la place réservée au barreur.

Une non-conformité de la place du barreur donnera lieu à l'exclusion de l'équipage.

4) Le poids du matériel

Le poids minimum des bateaux sans les avirons est fixé comme suit :

- 1 rameur en couple : 14 kg ;
- 2 rameurs en couple : 27 kg ;
- 4 rameurs en couple sans barreur : 52 kg ;
- 4 rameurs en couple avec barreur : 53 kg ;
- 4 rameurs en yolette de couple avec barreur : 65 kg ;
- 8 rameurs en couple avec barreur : 100 kg ;
- 2 rameurs en pointe sans barreur : 27 kg ;
- 2 rameurs en pointe avec barreur : 32 kg ;
- 4 rameurs en pointe sans barreur : 50 kg ;
- 4 rameurs en pointe avec barreur : 51 kg ;
- 4 rameurs en yolette de pointe avec barreur : 65 kg ;
- 8 rameurs en pointe avec barreur : 96 kg.

Ce poids comprend l'équipement d'amplification ou toute autre sorte d'équipement électronique, y compris les câbles ou fils de raccordement de tels équipements à l'intérieur du bateau, ainsi que les logements ou attaches de l'équipement électronique ou autre et des haut-parleurs fixés au bateau. Ces équipements ne font partie du poids minimum du bateau que s'ils sont fermement arrimés au bateau. Tout poids supplémentaire transporté dans le bateau pour atteindre le poids requis doit être fermement attaché au bateau ou à l'équipement indispensable décrit ci-dessus.

Tout équipage dont le bateau n'atteint pas le poids minimum indiqué ci-dessus se verra déclassé en dernière place de la course avec possibilité de continuer la compétition en utilisant un bateau au poids.

Il n'y a pas de poids minimum pour les avirons.

5) La longueur minimum des bateaux

La longueur totale minimale d'un bateau est de 7,20 mètres.

Cette longueur est mesurée de l'extrémité de la boule de la pointe avant à l'extrémité arrière du bateau en incluant éventuellement une extension fixée au bout de la coque.

Si une telle extension est utilisée, celle-ci doit être fermement fixée à l'arrière du bateau et doit être terminée par une boule identique aux boules d'étrave.

Si un bateau ne peut pas être correctement aligné parce qu'il est plus court que la dimension minimale, le starter **pourra exclure** l'équipage de la course.

6) Les palettes des avirons

Elles doivent présenter, sur tout leur pourtour, les épaisseurs minimales suivantes :

- Aviron de pointe : 5 mm ;
- Aviron de couple : 3 mm

Cette épaisseur est mesurée à trois millimètres du bord extérieur de la palette pour les avirons de pointe et à deux millimètres pour les avirons de couple.

Toute non-conformité observée entraînera obligation de remplacement des avirons en question.

Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association, conformément aux dispositions déclarées à la FFA et agréées par elle.

Tout non-conformité pourra donner lieu à un avertissement.

7) La yolette

La yolette à quatre rameurs avec barreur est un bateau dont la longueur hors tout, barre enlevée, est inférieure ou au plus égale à 15,5 fois sa plus grande largeur mesurée à l'extérieur à 20 centimètres au-dessus du fond, compte tenu de la saillie éventuelle d'une quille.

8) Les appareils de télécommunication

La présence dans le bateau de tout appareil permettant de communiquer avec l'extérieur est interdite lors des compétitions.

9) Les produits chimiques

L'utilisation de produits chimiques appliqués sur la coque du bateau et modifiant l'état naturel de l'eau est interdite et sera sanctionnée d'une exclusion.

Article 19 : Réglementation et équipements des bateaux para-aviron

• Bateaux

L'usage de bateaux aux normes ~~FISA World Rowing~~ est obligatoire pour toutes les épreuves PR1 1x, PR2 1x, PR2 2x.

Dans ces catégories, le poids minimum des bateaux sans les avirons est fixé comme suit :

- 1 rameur en couple para-aviron (PR1 1x) : 24 kg ;
- 1 rameur en couple para-aviron (PR2 1x) : 22 kg ;
- 2 rameurs en couple handi-aviron (PR2 2x) : 37 kg.

• Flotteurs

Pour les rameurs PR1, les 1x doivent obligatoirement être équipés de flotteurs aux standards ~~FISA World Rowing~~. Les flotteurs doivent être fixés aux portants du bateau à une distance minimum de 60 cm du centre du flotteur au centre du bateau.

Les flotteurs sont facultatifs pour les PR2.

• Sièges

Pour les rameurs PR1 : Sièges fixes avec dossiers,

Pour les rameurs PR2 : Sièges ou assises fixes, dossiers facultatifs.

• Sangles

Pour les rameurs PR1, l'utilisation d'une sangle est obligatoire pour des raisons de sécurité. La sangle doit être fixée au dos du siège et placée autour du tronc du rameur.

Pour les rameurs PR2, l'utilisation de sangle est facultative.

La largeur minimale des sangles est de 50mm. Leur couleur doit être différente de celle de la tenue du rameur pour être visible. Elles sont non élastiques, sans boucle mécanique et doivent permettre une ouverture rapide d'un seul mouvement, dans le même sens pour toutes les sangles, en tirant sur la partie libre de la sangle.

Tout rameur peut utiliser des sangles supplémentaires sous réserve que celles-ci soient conformes au présent règlement.

Tout équipage non-conforme avec les équipements para-aviron énumérés ci-dessus pourra se voir refuser le départ

CHAPITRE IV ORGANISATION D'UNE RÉGATE

Article 20 : Obligations de l'organisateur

Toute régata est organisée par une association (club affilié à la FFA, comité départemental, ligue régionale, FFA) ou par une structure agréée par la FFA.

L'organisateur doit en temps utile :

- Désigner un comité d'organisation ;
- Obtenir l'autorisation écrite de la ligue régionale lorsqu'il s'agit d'un club ou d'un comité départemental, l'inscription sur le calendrier de la ligue valant autorisation ;
- Solliciter les autorisations nécessaires auprès des pouvoirs publics ;
- Demander la désignation d'un jury au président de la commission des arbitres de la ligue ou, le cas échéant, de la FFA ;
- Prévoir un dispositif de sécurité adapté sur l'eau et à terre ;
- Communiquer un avant-programme de la régata. Sauf s'il s'agit d'une régata organisée par la FFA, cet avant-programme doit être validé préalablement par le président de la ligue régionale après avis du président de la commission régionale des arbitres ;
- S'assurer que tous les compétiteurs participant à la régata répondent aux obligations de licence et de certificat médical définies au chapitre II du présent code ;
- Diffuser **publiquement** les résultats de la régata ~~à la ligue~~.

Le comité d'organisation doit tout mettre en œuvre pour que la compétition dont il a la charge se déroule dans les meilleures conditions de sécurité et de régularité en respectant les règlements de la FFA et, le cas échéant, le cahier des charges correspondant à la compétition qu'il organise.

Il doit, en outre, fournir les moyens de locomotion, les drapeaux, les porte-voix électriques, les signaux sonores et tout matériel et tout document nécessaires aux membres du jury.

Le responsable du comité d'organisation est en relation constante avec le président du jury, particulièrement lorsque des décisions exceptionnelles doivent être prises.

Article 21 : Obligations pour les plans d'eau des courses en ligne

Au minimum, les aménagements techniques du plan d'eau sont les suivants :

- Sur un plan d'eau ne disposant pas d'un balisage de type Albano, chaque équipage doit disposer d'un couloir de 15 mètres minimum sur toute la longueur du parcours ;
- La ligne de départ doit être exactement repérée afin que les embarcations soient alignées par l'étrave ;
- À l'intention des juges les lignes de départ et d'arrivée doivent être marquées par un fil parfaitement tendu verticalement, droit devant eux et par une marque correspondante bien visible sur la rive opposée. Deux fils (alidade) peuvent remplacer ce dispositif s'il ne peut être mis en place ;
- À l'intention des compétiteurs la ligne d'arrivée doit être matérialisée et marquée par des bouées rouges ou des drapeaux rouges placés à l'extérieur des lignes d'eau ou sur la berge, exactement sur la ligne d'arrivée sans toutefois gêner la vue des juges à l'arrivée ;
- Un signal sonore, audible par tous les compétiteurs, doit marquer le passage de la ligne d'arrivée de chaque équipage ;

- Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les équipages doivent disposer d'un espace suffisant pour arrêter leur bateau ;
- Les plans d'utilisation du plan d'eau pour les heures d'entraînement et pour les heures de compétition doivent être affichés près des pontons d'embarquement **et dans le parc à bateaux.**

Un cahier des charges peut définir les caractéristiques que doivent respecter les plans d'eau suivant le niveau des courses organisées.

Article 22 : Avant-programme d'une régates

L'avant-programme doit être mis à disposition par l'organisateur au moins un mois avant la régates :

- Aux associations concernées ;
- Au président de la commission des arbitres de la ligue et aux arbitres désignés.

L'avant-programme doit, au moins, indiquer :

1) Des informations sur la régates

- Le lieu, le jour et l'heure de la régates ;
- Les catégories de compétiteurs concernées ;
- La liste et l'ordre des courses ;
- Les dispositions en cas de courses qualificatives, éventuellement le dédoublement d'une course et les conditions de ce dédoublement.

2) Des informations sur les parcours

- La longueur des parcours ;
- Le type des parcours, s'ils sont en ligne droite ou non, en eau morte ou en eau courante, et, dans ce dernier cas, la direction de la course par rapport au courant ;
- Les dispositions de balisage et de départ adoptées ;
- L'existence éventuelle d'un arbitrage par zone ;
- Le plan de circulation sur le plan d'eau à l'entraînement et en compétition et les horaires d'entraînement officiel.

3) Des informations sur les engagements et le tirage au sort

- Le mode d'engagement (Internet ou formulaire type) ;
- L'adresse et le numéro de téléphone du destinataire des inscriptions et de la correspondance ;
- La date et l'heure de la clôture des inscriptions ;
- Les modalités d'information des associations et des membres du jury concernant les engagements, le résultat du tirage au sort et l'horaire des courses ; ceux-ci doivent être portés à la connaissance des intéressés au moins 48 heures avant le début des compétitions ;
- Le lieu, le jour et l'heure du tirage au sort.

4) Des informations générales

- Le lieu et le numéro de téléphone de la permanence de l'organisation ;
- Le lieu et le numéro de téléphone de la permanence de l'organisation le jour de la régates ;
- Le lieu et l'heure de la réunion des délégués ;
- Le lieu de la pesée des barreaux et des rameurs poids légers ;
- L'emplacement du service de secours et de sauvetage ainsi que ses horaires de fonctionnement.

Article 23 : Engagements, forfait, remplacement, équipage incomplet

1) Engagements

L'association qui désire participer à une régates adresse ses engagements selon les modalités prévues à l'avant-programme.

L'inscription n'est valable que si toutes les rubriques du formulaire d'inscription sont remplies et parviennent à l'organisateur selon les modalités et dans le délai prescrit à l'avant-programme.

Un compétiteur ne peut participer à une régates que sous les couleurs d'une seule association.

Les équipages doivent être composés de compétiteurs appartenant à la même association sauf dans le cas d'équipage mixte de clubs engagé comme tel.

Un compétiteur ne peut être engagé dans plusieurs épreuves que s'il est assuré de pouvoir tenir ses engagements.

Un compétiteur engagé dans plusieurs épreuves de la régates ne prenant pas le départ de l'une de ses courses se verra refuser le départ des courses suivantes (sauf en cas d'exclusion de l'une des épreuves) et se verra éventuellement retirer le bénéfice du classement et les prix remportés dans les épreuves précédentes.

Toute non-conformité de l'équipage par rapport au programme pourra donner lieu à une exclusion.

2) Forfait

En cas de forfait, celui-ci doit être déclaré par écrit par le délégué de l'association en indiquant les motifs lors de la réunion des délégués.

Le forfait, dont les motifs ne sont pas reconnus valables par le président du Jury, est sanctionné d'une amende.

Après la réunion des délégués, seul est accepté le forfait pour raison médicale constatée par un médecin. Dans ce cas, le forfait est déclaré par écrit par le délégué de l'association au président du jury.

3) Remplacement

Un équipage a droit au remplacement d'une partie de ses rameurs jusqu'à concurrence de la moitié et au remplacement en plus du barreur.

Le rameur engagé en un rameur en couple ne peut pas être remplacé.

Un remplacement ne peut consister en un échange de rameurs d'un équipage engagé à un autre.

Le remplacement est déclaré par écrit au président de jury lors de la réunion des délégués ou au plus tard une heure avant la première épreuve de l'équipage.

Passé ce délai, et pour les épreuves suivantes, le remplacement n'est autorisé par le président du jury que pour raison médicale constatée par un médecin.

Tout non-signalement de remplacement donnera lieu à une exclusion.

Les remplaçants des compétiteurs soumis à condition de poids doivent être pesés. S'agissant d'un équipage poids léger, le poids moyen de l'équipage est recalculé avec le poids des remplaçants.

Les remplaçants des compétiteurs soumis à des critères de participation sont soumis eux-mêmes à ces critères de participation.

4) Équipage incomplet

Un équipage incomplet ne peut pas prendre le départ.

Article 24 : Jury

Un jury veille à ce que les régates se déroulent conformément au présent code des régates.

Il est en fonction à partir d'une heure avant le début de la réunion des délégués jusqu'à la signature du procès-verbal de la régates.

1) Collaboration avec le comité d'organisation

Le bon déroulement d'une régates requiert une étroite collaboration entre le comité d'organisation et le jury.

2) Composition du jury

Outre son président, le jury se compose de membres du corps arbitral pouvant occuper les fonctions de : C

- Commission de contrôle ;
- Starter ;
- Aigneur ;
- Juge au départ ;
- Arbitre de parcours ;
- Juge à l'arrivée.

3) Missions du jury

a) Président du jury

Le président du jury est responsable de l'arbitrage et veille au bon déroulement de la régates.

Il est titulaire du module président de jury.

Il donne une affectation aux membres du jury dont il supervise l'activité.

Il assure la coordination avec le comité d'organisation.

Il établit le procès-verbal de la régates.

b) Bureau du Jury

En cas de réclamation, le président du jury désigne deux arbitres qui composent avec lui le bureau du jury.

c) Commission de contrôle

La commission de contrôle a pour mission de mener les contrôles concernant les compétiteurs et le matériel.

Un des membres de cette commission en assure la direction.

Les contrôles sont menés de manière aléatoire et portent notamment sur :

- L'identité des compétiteurs ;
- ~~Le poids~~ Le ticket de pesée des barreaux, le poids des rameurs poids léger et des bateaux
- Le matériel utilisé ;
- La tenue des compétiteurs ;
- L'application des règles relatives à la publicité.

d) Aigneur

L'aigneur dirige les manœuvres d'alignement des bateaux.

e) Starter

Le starter donne le départ.

f) Juge au départ

Le juge au départ décide de la régularité du départ.

g) Arbitre de parcours

Les arbitres de parcours sont les responsables du parcours ou de la zone de parcours qui leur est confié.

Ils veillent à la régularité de la course ou de la partie de la course dite zone de compétence dont ils ont la charge et à la sécurité des compétiteurs.

Ils peuvent assurer leurs fonctions depuis une embarcation ou un véhicule suivant la course ou bien encore à point fixe.

h) Juge à l'arrivée

Les juges à l'arrivée ~~établissent le classement et~~ s'assurent que la course s'est déroulée correctement, ~~établissent le classement et vérifient les tirages des courses suivantes, le cas échéant.~~

4) **Rapport du jury-Procès-verbal de régates**

Le jury se réunit au terme de la régata et établit un ~~rapport un~~ **procès-verbal** sur ~~le~~ formulaire type fourni par la FFA.

Ce ~~rapport~~ **procès-verbal**, signé par le président et les membres du jury, doit être établi au plus tard 2 heures après la dernière course et transmis sous 48 heures à la ligue avec copie à la FFA en cas d'incident ou d'accident déclarés.

Dans le cas des régates organisées par la FFA, ce rapport est transmis à la FFA.

5) **Sanctions**

En cas de non-respect des règles du code des régates, ou de tout comportement contraire à l'article 9, tout membre du jury prend les sanctions appropriées parmi les mesures suivantes à l'exception de la disqualification qui ne pourra être prise que par le président du jury :

a) Réprimande

La réprimande est une remarque verbale sans incidence directe ou financière. La non-observation de cette réprimande entraîne l'application d'une des autres sanctions prévues.

b) Avertissement

L'avertissement est une sanction signifiant officiellement à un équipage un manquement à une règle du code des régates. ~~Il court du moment où il a été notifié à l'équipage jusqu'à sa prochaine arrivée~~
Un équipage recevant deux avertissements pour la même course sera exclu de l'épreuve.

~~Dans le cas où un avertissement est donné en dehors d'une course, il court du moment où il a été notifié à l'équipage jusqu'à l'arrivée de la prochaine course à laquelle celui-ci participe dans la régata.~~

c) Déclassement

Le déclassement d'un équipage consiste en la perte d'une ou plusieurs places dans la course dans laquelle cette sanction a été prononcée. Un nouveau classement est alors établi.

d) Exclusion

L'exclusion d'un équipage consiste en l'interdiction de participer à toutes les courses de l'épreuve concernée.

e) Disqualification

La disqualification d'un équipage consiste en l'interdiction pour tous les compétiteurs de cet équipage de participer à toute autre course dans la régata concernée.

~~Un compétiteur ou une équipe peut être disqualifié(e) pour tout engagement ou comportement faisant preuve de manquement au respect des conditions de participation, pour fraude ou tentative de fraude lors de l'épreuve et/ou toute autre raison de nature à perturber la compétition de manière significative.~~

Seul le président du jury peut prononcer une disqualification. ~~En cas de faute grave, le président du jury peut saisir les instances de la ligue ou de la fédération.~~

f) Amende

L'amende est une sanction financière appliquée à une association. Le président du jury informe au cours de la régata le délégué des amendes appliquées à l'association qu'il représente. Il lui remet une notification à les payer dans un délai d'un mois à la fédération pour les épreuves nationales ou à la ligue dont dépend la structure organisatrice pour les autres épreuves.

S'il n'a pas pu contacter le délégué, il transmet directement à l'association concernée cette notification.

Toute amende non-payée dans ce délai est doublée et entraîne l'interdiction à l'association concernée de participer à toute régata.

~~Le barème des sanctions est joint en annexe du présent code des régates.~~

En cas de faute grave, le président du jury peut saisir les instances de la ligue ou de la fédération.

Article 25 : Délégués

Chaque association doit être représentée auprès du jury et du comité d'organisation par un délégué officiel licencié à la FFA.

Le délégué est désigné lors des engagements par l'association qu'il représente.

Le délégué :

- N'est pas nécessairement un membre de l'association qu'il représente ;
- Ne peut représenter plus de deux associations ;
- Ne peut être un arbitre officiant dans la régate ;
- Doit être majeur ;
- Ne peut être un compétiteur engagé dans la régate sauf s'il s'agit d'un compétiteur membre de l'association qu'il représente. Dans ce cas, il ne peut faire état de son activité de compétiteur pour justifier à se soustraire de sa mission de délégué.

Les changements de délégué sont signalés par écrit à l'ouverture de la réunion des délégués.

Le délégué :

- Est l'interlocuteur unique de l'association ou des associations qu'il représente auprès du jury et du comité d'organisation ;
- Est tenu de participer aux réunions de délégués de la régate lors desquelles sont communiquées les informations nécessaires au bon déroulement de la régate ;
- Indique par écrit tout forfait ou changement intervenu dans la composition des équipages qu'il représente ;
- Porte à la connaissance des entraîneurs et équipages qu'il représente toutes les informations les concernant (modifications éventuelles d'horaires, compositions des courses, règles de circulation, etc.).

La mission du délégué commence à la première réunion des délégués où il doit signer un état de présence. Sa mission prend fin 30 minutes après la dernière course des équipages qu'il représente sauf en cas de réclamation où il doit attendre la réponse apportée par le jury.

CHAPITRE V DÉROULEMENT D'UNE RÉGATE

Article 26 : Sécurité des compétiteurs

La sécurité des compétiteurs doit constituer la préoccupation principale du comité d'organisation et du jury durant la régate.

Dans tous les cas, un service de secours et de sauvetage doit être prêt à intervenir sur terre et sur l'eau pendant toute la durée de la régate et pendant les horaires officiels d'entraînement.

1) Incident, accident, malaise d'un compétiteur

Si un compétiteur tombe à l'eau, si un bateau chavire ou coule, si un compétiteur présente des signes de malaise dans le bateau durant le parcours, l'arbitre de parcours le plus proche doit s'assurer que le service de sauvetage intervient et rester près du compétiteur en difficulté jusqu'à l'intervention effective des secours.

En cas de danger immédiat, il doit tenter de porter réellement secours en intervenant lui-même dans la mesure de ses moyens.

Si l'accident se déroule sur le chemin du départ ou du retour après la course, l'arbitre le plus proche agit de la même façon.

2) Plans de circulation

Les organisateurs de régates sont tenus d'établir des plans de circulation pour sécuriser les déplacements sur l'eau.

Il doit y avoir des plans de circulation distincts pour les heures d'entraînement et pour les heures de compétitions.

Dans le cas où le champ de courses balisé serait utilisé pour l'entraînement en dehors des heures de compétition, il doit y avoir un couloir neutre entre les deux sens de circulation.

Ces plans doivent :

- Figurer dans l'avant-programme ;
- Figurer dans le programme ;
- Être affichés visiblement à proximité des pontons d'embarquement et dans le parc à bateaux.

3) Horaires d'entraînement

Pour éviter les collisions entre les bateaux se rendant au départ et ceux encore à l'entraînement, les entraînements doivent être terminés et tous les bateaux rentrés aux pontons de débarquement 30 minutes avant le départ de la première course d'une série d'épreuves et ne peuvent reprendre qu'après autorisation du Président du Jury.

Les horaires d'entraînement officiels doivent être affichés avec les plans de circulation.

4) Conditions de compétition défavorables et prévisibles à l'avance

Le déroulement de la compétition peut être modifié si les conditions atmosphériques ou autres le nécessitent. Dans ce cas, la décision est prise par un « comité d'équité ».

La composition du comité d'équité est définie par le règlement de la compétition concernée

Par défaut, le comité d'équité est composé du président de Jury et du président du comité d'organisation.

5) Conditions de compétition devenues subitement défavorables

Le starter, l'arbitre de parcours, ou le comité d'équité, peut décider de ne pas faire donner le départ s'il a le sentiment que les conditions sont devenues dangereuses.

L'arbitre de parcours, ou le comité d'équité, peut aussi décider d'arrêter une course pendant son déroulement.

Les compétiteurs doivent alors s'arrêter immédiatement.

L'arbitre de parcours s'efforce alors de mettre les équipages en sécurité et reste près d'eux jusqu'à ce que les secours interviennent.

Article 27 : Épreuves qualificatives et règles d'attribution des couloirs

1) Épreuves qualificatives

S'il y a plus d'équipages participants que de couloirs, on a recours à un système de qualifications.

2) Attribution des couloirs

Dans le cas où il y a plus de couloirs que d'équipages engagés, les couloirs attribués en priorité sont les couloirs centraux. Par exemple, l'attribution des couloirs pour 5 équipages sur un plan d'eau qui comporte 6 couloirs se fait dans l'ordre 3, 4, 2, 5 et 1.

En règle générale, pour les courses suivant des courses qualificatives, l'attribution des couloirs tient compte des résultats de celles-ci afin que les équipages les mieux classés soient placés au centre du bassin dans les couloirs 3 ou 4, puis 2 ou 5, et enfin 1 ou 6. Dans chacun des groupes de couloirs 3 et 4, 2 et 5, 1 et 6, le placement des équipages est fait par tirage au sort.

Article 28 : Règles générales

1) Équipement des bateaux

L'embarcation prenant le départ doit être équipée réglementairement. Dans le cas contraire, le départ lui est refusé.

Chaque équipage qui se présente au départ doit porter, sur la partie avant de son bateau, un numéro d'identification correspondant à son couloir ou à son numéro de parcours contre la montre, fourni par son association sauf indication contraire indiquée dans l'avant programme.

~~Ce numéro d'identification devra préférentiellement être sur support rigide noir ou blanc non translucide, d'une hauteur d'au moins 20cm.~~

~~Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque préférentiellement en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large.~~

2) Avaries

Un équipage ne peut se prévaloir d'une avarie pour demander la remise à plus tard ou l'annulation de la course.

3) Infractions aux règles de circulation

Le non-respect des règles de circulation, des horaires à l'entraînement ou pendant les compétitions est sanctionné ~~au minimum~~ par un avertissement.

4) Accidents matériels et/ou corporels entre équipages

Si un ou plusieurs équipages subissent un dommage matériel et/ou corporel, il incombe au jury d'établir un constat en entendant les équipages concernés.

Le jury établit ensuite un procès-verbal d'accident qui est transmis à la FFA en annexe au procès-verbal de la régates, accompagné de tous les documents jugés utiles (noms et déclarations des témoins, déclaration des associations concernées, rapports médicaux, etc.).

De leur côté, les associations des équipages accidentés doivent impérativement, adresser leur déclaration à la compagnie d'assurance auprès de laquelle ils ont souscrit un contrat.

Dans le cas où l'organisation pourrait être recherchée en responsabilité, le comité d'organisation est destinataire d'un duplicata du procès-verbal d'accident aux fins d'informer la compagnie d'assurance impliquée.

Dans le cas où l'association à laquelle appartient l'embarcation jugée responsable de l'accident ne serait pas assurée pour dommages au matériel, elle est totalement et pécuniairement responsable du remboursement des dommages au tiers.

5) Conseils aux compétiteurs depuis l'extérieur du bateau

Il est interdit de donner des indications ou conseils aux équipages en course et de les diriger au moyen d'appareils d'amplification ou de transmission depuis la terre ou un autre bateau.

Article 29 : Procédures principales

1) Signal de départ

Le départ est donné par le starter avec un drapeau ou un système de feux lumineux.

Départ avec un drapeau :

- Le drapeau rouge du starter est caché ;
- Le starter prononce : « ATTENTION » ;
- Le starter lève ensuite son drapeau rouge ;

- Après une pause marquée et variable, le starter donne le commandement de départ en abaissant rapidement son drapeau rouge de côté et en prononçant simultanément : « PARTEZ ».

Départ avec un système de feux lumineux :

- Les deux feux sont éteints ;
- Le starter prononce : « ATTENTION » et actionne le feu rouge ;
- Après une pause marquée et variable, le starter donne le commandement de départ en actionnant le feu **vert de départ** associé à un signal sonore et à l'extinction du feu rouge.

Départ pour les rameurs déficients visuels :

- En fonction du système utilisé, après le mot « ATTENTION », le starter annonce « DRAPEAU ROUGE » ou « FEU ROUGE » puis donne le commandement de départ associé ;

2) Observation à un équipage

Pour faire une observation à un équipage en course, l'arbitre de parcours :

- Se rapproche de lui ;
- Lève son drapeau blanc verticalement ;
- L'appelle par son nom ;
- Lui transmet l'observation.

L'observation est faite :

- **Soit visuellement en montrant la direction à prendre en abaissant horizontalement son drapeau blanc dans cette direction**
- Soit oralement en prononçant le terme « OBSTACLE » sans lui donner d'indication de direction si l'obstacle est en dehors de son couloir ou en lui montrant la direction à prendre si l'obstacle est dans son couloir.

3) Arrêt d'un équipage

Pour arrêter un équipage, l'arbitre de parcours :

- Se rapproche de lui ;
- Lève son drapeau blanc verticalement ;
- L'appelle par son nom ;
- L'arrête en prononçant le terme « STOP ».

4) Arrêt d'une course

Pour arrêter la course le starter ou l'arbitre de parcours :

- Fait tinter sa cloche et agite son drapeau rouge ;
- Après l'arrêt des équipages, informe les compétiteurs des motifs de l'arrêt et des procédures à suivre.

5) Validation d'une course

Pour valider une course, l'arbitre de parcours :

- Attend que tous les équipages aient passé la ligne d'arrivée ;
- Observe qu'il n'y a pas de réclamation de la part d'un équipage ;
- Montre son drapeau blanc aux compétiteurs puis aux juges à l'arrivée en le tenant à deux mains ;
- S'assure que les juges à l'arrivée ont reçu le signal en attendant leur réponse par un signal identique.

6) Non validation d'une course

S'il y a eu un problème pendant la course et qu'il ne désire pas que le résultat soit entériné, l'arbitre de parcours montre son drapeau rouge aux juges à l'arrivée en le tenant à deux mains.

Il donne ensuite sa décision et les explications nécessaires aux équipages et aux juges à l'arrivée.

Article 30 : Règles de déroulement d'une course

1) Avant l'embarquement

Les compétiteurs

Les compétiteurs doivent respecter les points suivants :

- Vérifier que la composition de l'équipage est bien celle figurant sur le programme et qu'il est au complet ;
- Effectuer les pesées prévues par le règlement pour les barreurs et les rameurs poids léger ;
- Vérifier que leur bateau et les avirons sont équipés selon les règlements de la FFA (sécurité, numéro d'étrave, publicités, poids, ...) ;
- Revêtir une tenue de compétition qui respecte les règlements de la FFA ;
- Accepter de répondre aux sollicitations des membres de la commission de contrôle concernant les points ci-dessus en ayant pris soin de pouvoir présenter dans les plus brefs délais leur licence avec photo ou, par défaut, une pièce d'identité avec photo pour justifier de leur identité.

Les membres de la commission de contrôle à la pesée

Avant de commencer la pesée, les membres de la commission de contrôle vérifient le matériel de pesage.

Lors de la pesée du barreur, les membres de la commission de contrôle :

- Contrôlent l'horaire de la course concernée ;
- Contrôlent l'identité du barreur ;
- Pèsent le barreur seul en tenue de compétition ;
- Pèsent le barreur avec sa surcharge ;
- Pèsent la surcharge seule ;
- Renseignent la fiche du barreur **et son ticket de pesée** ;

Lors de la pesée de rameur poids léger, les membres de la commission de contrôle :

- Contrôlent l'horaire de la course concernée ;
- Contrôlent l'identité du rameur ;
- Pèsent chaque rameur individuellement en tenue de compétition ;
- Calculent la moyenne de l'équipage s'il y a lieu ;
- Renseignent la fiche de l'équipage sur laquelle doit figurer le poids de chaque rameur individuellement et le poids moyen de l'équipage ;
- Renvoient le cas échéant les équipages ne satisfaisant pas aux poids exigés pour une pesée ultérieure.

Les pesées sont effectuées dans l'ordre d'arrivée des barreurs ou rameurs. Si plusieurs rameurs ou barreurs se présentent en même temps, l'ordre de passage est le suivant :

- Par ordre des courses ;
- Dans la même course, par ordre des lignes d'eau.

2) Au ponton d'embarquement

Les compétiteurs

Les compétiteurs doivent répondre à toute sollicitation des membres de la commission de contrôle.

Ils doivent embarquer le plus rapidement possible.

Les membres de la commission de contrôle

- Vérifient de manière aléatoire :
 - Les fiches de pesée des compétiteurs et les surcharges éventuelles des barreurs ;
 - L'identité des membres de l'équipage par le contrôle des licences ou, par défaut, d'une pièce d'identité en cours de validité ;

- La conformité du bateau, des avirons et de la publicité ;
- La tenue de compétition des rameurs et barreaux ;
- Peuvent noter les équipages qui ont embarqué ;
- Peuvent autoriser l'embarquement des équipages en fonction du programme des courses.

Si un bateau contrôlé n'est pas conforme, les membres de la commission de contrôle n'autorisent pas l'équipage à embarquer. Ils demandent à l'équipage de libérer le ponton d'embarquement et de retourner au parc à bateau pour mise en conformité, à moins que celle-ci puisse être faite sur place dans un délai très court.

3) Sur le chemin du départ

Les compétiteurs

Sur le chemin du départ, les compétiteurs :

- Doivent respecter les règles de circulation ;
- Doivent s'arrêter à l'approche d'une course et ne reprendre leur route que lorsque le dernier équipage est passé ;
- Ne doivent pas accompagner une course sur tout ou partie du parcours, même en dehors du balisage ;
- Ne doivent pénétrer sur le champ de course que lorsque le starter leur en a donné l'autorisation et en suivant les règles de circulation prévues à cet effet.

Les arbitres de parcours

Sur le chemin du départ, **et une fois dans leur zone de compétence**, les arbitres de parcours doivent :

- Vérifier la conformité du champ de course et avertir le plus tôt possible le président du jury et le comité d'organisation en cas de problème ;
- Surveiller le trafic des équipages et éventuellement intervenir pour faire respecter les règles de circulation ;
- Remplacer un arbitre dont le bateau serait en panne ou qui serait arrêté pour porter assistance à un équipage en difficulté ;
- Porter assistance à tout équipage en difficulté, sur le champ de course ou en dehors du champ de courses ;
- Respecter les consignes de circulation données par le président du jury et veiller particulièrement à ne pas créer de vagues qui pourraient perturber les équipages en course.

4) Au départ

a) Avant l'appel « DEUX MINUTES »

Les compétiteurs

Deux minutes avant l'heure fixée pour le départ, les équipages doivent se trouver accrochés à leur ponton de départ ou sous les ordres du starter en cas de départ non tenu.

Le starter annonce cette heure limite par les mots « DEUX MINUTES ».

Le starter

Si l'écart de temps entre les courses est suffisant, le starter annonce le temps restant avant le départ toutes les minutes à partir de cinq minutes avant le départ.

Lorsque les équipages se présentent, il doit vérifier leur numéro d'étrave et éventuellement le faire changer **ou retirer** s'il est incorrect.

Si le champ de courses est libre, il autorise les équipages à pénétrer sur le champ de courses en leur précisant leur couloir.

Le starter doit adresser un avertissement à l'équipage qui se présente en retard au départ (après l'annonce « DEUX MINUTES ») sauf en cas de raison valable dont il aurait été averti préalablement.

b) Après l'appel « DEUX MINUTES »

Les compétiteurs

Après l'annonce « DEUX MINUTES », les équipages se trouvent officiellement sous les ordres du starter.

Tout retard se verra sanctionné d'un avertissement

Cette annonce constitue une instruction pour les compétiteurs afin de se préparer à la course (enlever les vêtements superflus, contrôler l'équipement, etc.).

Les équipages doivent être prêts à prendre le départ dans cette période de deux minutes.

Les compétiteurs doivent s'assurer de l'orientation de leur bateau dans l'axe du couloir. Chaque équipage est responsable à la fois d'avoir son bateau en ligne et d'être prêt à prendre le départ à la fin de l'appel.

En cas de départ non tenu, les compétiteurs doivent être particulièrement vigilants aux injonctions données par l'aligneur et obéir immédiatement.

L'aligneur

Il aligne les bateaux. Il vérifie que les boules d'étraves sont parfaitement alignées sur la ligne de départ.

~~Après l'annonce « DEUX MINUTES »~~, L'aligneur procède à l'alignement des bateaux en donnant des indications aux teneurs de bateaux ou directement aux équipages. Il **peut commencer dès que les équipages se présentent au départ, et peut** continuer l'alignement même lorsque l'appel a commencé.

Le juge de départ

Après l'annonce « DEUX MINUTES », le juge de départ informe le starter de l'alignement des bateaux au moyen d'un drapeau blanc.

Tant que les bateaux ne sont pas alignés, il cache le drapeau blanc.

Quand les bateaux sont exactement alignés, il montre le drapeau blanc.

Si après cela, les bateaux ne sont plus alignés, il cache de nouveau le drapeau blanc et ainsi de suite.

Le starter

Après l'annonce des « DEUX MINUTES », le starter observe les équipages et fait les remarques qui s'imposent concernant leur tenue si nécessaire.

Il informe les équipages qui auraient reçu un avertissement pour quelque raison que ce soit en les appelant par leur nom, en leur donnant les motifs de l'avertissement et en veillant à ce que le teneur de bateau installe une marque d'avertissement près du bateau concerné.

Il doit vérifier qu'un arbitre de parcours soit prêt, que le champ de course soit dégagé et que nul élément extérieur ne soit susceptible de rendre le départ inéquitable.

Il doit être attentif au signal visuel du juge de départ.

c) Commandement de départ – Procédure de départ normal

Le starter

Lorsque le juge de départ a montré le drapeau blanc, le starter procède à un appel en annonçant, dans l'ordre des couloirs, le nom de chacun des groupements sportifs.

Il ne se préoccupe pas des équipages qui indiqueraient par un bras levé qu'ils ne sont pas prêts ou que leur bateau n'est pas **en ligne dans l'axe**. Cependant, dans le cas d'un bassin non équipé d'une tour de départ, le starter peut décider, à condition d'en avvertir les équipages, de tenir compte des bras levés.

Il continue l'appel, même si le drapeau blanc du juge de départ est caché.

Après avoir procédé à l'appel du dernier équipage, et s'être assuré que le juge au départ montre son drapeau blanc, le starter donne le commandement de départ.

Si le drapeau blanc du juge au départ n'est pas visible, le starter attend avant de donner le départ que le juge de départ montre de nouveau le drapeau blanc. Si l'attente est trop longue, il reprend la procédure au début de l'appel.

Dès qu'il a donné le commandement de départ, le starter doit regarder le juge de départ pour connaître sa décision concernant la régularité du départ.

L'aligneur

Pendant l'appel, l'aligneur continue le cas échéant son travail d'alignement.

Le juge de départ

Pendant l'appel, le juge de départ doit observer l'alignement des bateaux et le cas échéant, cacher le drapeau blanc si les bateaux ne sont plus alignés.

Au moment du départ, il doit observer si un ou plusieurs équipages réalisent un faux départ. Si le départ est jugé correct, il laisse le drapeau blanc visible pendant au moins 15 secondes.

S'il estime qu'un équipage a provoqué un faux départ, il cache rapidement le drapeau blanc et montre le drapeau rouge.

Le juge de départ est le seul membre du jury habilité à décider de la régularité ou non d'un départ.

Les compétiteurs

Dès le début de l'appel, les équipages doivent s'assurer de l'orientation de leur bateau dans l'axe de leur couloir. Chaque équipage est responsable à la fois d'avoir son bateau aligné et d'être prêt à prendre le départ à la fin de l'appel.

d) Commandement de départ – Procédure de départ rapide

Ce mode de commandement de départ est utilisé à l'appréciation du starter. Il doit en informer les équipages. Après s'être assuré que le juge au départ a son drapeau blanc levé, le starter prononce les termes « DÉPART RAPIDE », et donne le commandement de départ.

Dès qu'il a donné le commandement de départ, le starter doit regarder le juge de départ pour connaître sa décision concernant la régularité du départ.

e) Cumul de fonction des juges

Lors de certaines compétitions sur des champs de courses peu équipés, les fonctions d'aligneur et de juge de départ peuvent être confondues.

Il peut en être de même avec les fonctions de starter et d'arbitre de parcours.

f) Faux départ

Un équipage commet un faux départ quand il franchit la ligne de départ avant que le départ ait été donné.

Si plusieurs équipages franchissent la ligne de départ avant que le départ ait été donné, le juge de départ détermine lesquels ont effectivement commis le faux départ.

Un équipage qui commet un faux départ est sanctionné d'un avertissement.

Un équipage qui commet deux faux départs, ou refuse de prendre un second départ, sera exclu.

Le juge de départ

S'il dispose d'un contrôle vidéo, après avoir montré le drapeau rouge et que la course ait été arrêtée, le juge de départ :

- Vérifie la réalité du faux départ ;
- Attribue les responsabilités du faux départ ;
- Fait connaître sa décision au starter en précisant le nom et le numéro d'étrave du ou des équipages fautifs.

Si le contrôle ne confirme pas le faux départ, il annonce au starter qu'il n'y a pas de faux départ.

S'il ne dispose pas d'un contrôle vidéo, le juge de départ fait connaître sa décision au starter en précisant le nom et le numéro d'étrave du ou des équipages fautifs.

Le starter

Après avoir donné le commandement de départ, le starter regarde le juge de départ. Si le juge de départ montre un drapeau rouge, le starter :

- Arrête la course ;
- Rappelle les équipages à leur ponton de départ ou sous ses ordres en arrière du couloir de départ s'il n'y a pas de départ tenu ;
- S'informe des décisions du juge de départ ;
- Informe les équipages fautifs en les appelant par leur nom et en leur indiquant qu'ils reçoivent un avertissement ;
- Vérifie que les teneurs de bateau installent une marque d'avertissement près des bateaux avertis ;
- S'il n'y a pas de faux départ, informe les équipages en prononçant les termes : « PAS DE FAUX DÉPART – PAS D'AVERTISSEMENT » ;
- Peut donner un avertissement aux équipages qui ont tardé à s'arrêter ou à revenir se mettre sous ses ordres ;
- Exclut un équipage qui a reçu un deuxième avertissement et lui demande de quitter le champ de course en lui indiquant quand et comment rejoindre le parc à bateaux ;
- Exclut tout équipage qui refuse un second départ.

L'arbitre de parcours

Si le starter tarde à agir lorsque le juge de départ a montré un drapeau rouge, l'arbitre de parcours peut arrêter la course lui-même. Dans le cas d'un arbitrage par zone, l'arbitre de parcours concerné est l'arbitre de parcours de la zone de départ.

Les compétiteurs

Lorsque le starter ou l'arbitre de parcours fait tinter sa cloche et agite son drapeau rouge, les rameurs doivent s'arrêter immédiatement et rejoindre leur ponton de départ ou revenir se mettre sous les ordres du starter s'il n'y a pas de départ tenu.

Ils peuvent recevoir un avertissement s'ils ne s'arrêtent pas ou tardent à rejoindre le départ.

S'ils ont reçu deux avertissements, les compétiteurs sont exclus. Ils doivent alors quitter le champ de courses et rejoindre le parc à bateau en suivant les indications du starter.

g) Arrêt de la course (autre que le faux départ)

Le starter ou l'arbitre de parcours peuvent arrêter la course s'ils estiment que des conditions extérieures ont rendu le départ inéquitable entre les concurrents (par exemple les vagues d'un autre bateau ou tout autre incident extérieur).

Dans ce cas, ils suivent la même procédure que lors d'un faux départ et doivent avertir les équipages des raisons de l'arrêt avant de donner un nouveau départ.

5) Pendant la course

Les compétiteurs

Tout équipage ayant pris le départ est tenu de ramer le parcours entièrement et régulièrement à allure de course pour terminer en coupant la ligne d'arrivée, sauf cas de force majeure et/ou autorisation de l'arbitre de parcours ou d'un des arbitres de parcours dans le cas d'un arbitrage par zone.

À défaut, cet équipage sera exclu et ne pourra déposer aucune réclamation.

Les équipages sont seuls responsables de leur direction et doivent se diriger eux-mêmes.

Chaque équipage dispose d'un couloir matérialisé ou non qui lui est réservé et dans lequel il doit demeurer complètement (y compris les avirons) durant toute la course.

S'il sort de son couloir, il pourra être sanctionné si cela lui procure un avantage ou s'il gêne l'un ou l'autre de ses concurrents.

Les équipages doivent immédiatement obéir aux injonctions de l'arbitre de parcours ou d'un des arbitres de parcours dans le cas d'un arbitrage à **point fixe par zone**, que ce soit pour des indications de direction, pour une injonction à s'arrêter ou pour un arrêt de course. **Tout manquement pourra être sanctionné.**

Les arbitres de parcours

Les arbitres de parcours apprécient la régularité de la marche des embarcations.

Ils ne doivent pas diriger les équipages. Ils décident néanmoins des indications qu'ils peuvent éventuellement donner aux concurrents en fonction des situations créées par le déroulement de la course et l'équipement du plan d'eau.

Ils doivent veiller à la sécurité des compétiteurs et s'efforcer d'éviter des dégâts matériels.

En principe, les arbitres de parcours ne peuvent donner des indications à un équipage que si un obstacle se trouve dans son couloir.

Eux seuls peuvent apprécier si un équipage se trouve dans son couloir ou non.

Ils doivent, dans la mesure du possible, **y compris** dans le cas d'un arbitrage par zone, faire une observation aux équipages qui :

- Sortent de leur couloir pour se procurer un avantage ;
- Sont sur le point de nuire à l'un des autres concurrents, notamment en se plaçant de façon à le gêner par les remous provoqués par ses avirons ;
- Sont sur le point de créer un incident ou un accident ;
- Sont sur le point d'être victime d'un accident.

Ils peuvent aussi arrêter la course.

Ils ~~signalent dans leur rapport~~ **informent les arbitres à l'arrivée de** tout équipage n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée.

Ils appliquent les procédures suivantes :

- Si un équipage est sorti de son couloir pour en tirer un avantage, les arbitres de parcours :
 - Appliquent la procédure d'observation à un équipage en lui **montrant indiquant** la direction à prendre pour revenir dans son couloir ;
 - Donnent un avertissement si l'équipage n'obtempère pas après deux appels ;
 - Appliquent la procédure d'arrêt à l'équipage s'il n'obtempère toujours pas et lui signifie son déclassement ou son exclusion ;
- Si un équipage sorti de son couloir est sur le point de gêner ou d'accidenter un autre équipage, les arbitres de parcours :
 - Appliquent la procédure d'observation à un équipage ;
 - Donnent un avertissement si l'équipage n'obtempère pas après deux appels ;
 - Appliquent la procédure d'arrêt à l'équipage s'il n'obtempère toujours pas et lui signifie son déclassement ou son exclusion
 - Si cette manœuvre est impossible, par exemple si le bateau incriminé précède le bateau gêné, ils le laissent terminer le parcours et prennent la sanction qu'ils jugent utile après avoir consulté le résultat final ou bien ils arrêtent la course si la gêne a manifestement enlevé toute chance au bateau gêné ;
 - Peuvent immédiatement arrêter **et sanctionner** l'équipage incriminé sans avoir donné les injonctions préalables, si le changement de direction de l'équipage est très subit ;
- Si un équipage sort de son couloir sans en tirer un avantage et sans se mettre en danger, les arbitres de parcours :
 - N'interviennent pas ;
- Si un équipage sort de son couloir et, sans en tirer un avantage, se dirige vers un obstacle, les arbitres de parcours :
 - Appliquent la procédure d'observation à un équipage ;

- Appliquent la procédure d'arrêt d'un équipage si celui-ci n'obtempère pas et qu'il se rapproche dangereusement de l'obstacle ;
- Peuvent autoriser l'équipage à continuer son parcours après avoir évité l'obstacle, et être classé ;
- Si une course ne peut être menée à son terme parce que les conditions atmosphériques sont devenues dangereuses ou parce que des équipages ne peuvent disputer leurs chances régulièrement, les arbitres de parcours doivent arrêter la course en appliquant la procédure d'arrêt de course ;
- S'il s'agit d'un arrêt de course dû aux conditions atmosphériques, les arbitres de parcours :
 - S'efforcent de mettre les équipages en sécurité ;
 - Restent près d'eux jusqu'à ce que les secours interviennent ;
- S'il s'agit d'un accident entre plusieurs équipages, les arbitres de parcours peuvent, selon la distance parcourue :
 - Déclasser ou exclure le ou les équipages fautifs ;
 - Décider de renvoyer les équipages au départ pour un nouveau départ ;
 - Différer un nouveau départ : dans ce cas, ils indiquent aux équipages comment rejoindre le parc à bateau où des instructions leur seront données et restent auprès des équipages accidentés jusqu'à l'arrivée des secours ;
- En cas de danger immédiat, ils doivent tenter de porter secours en intervenant eux-mêmes dans la mesure de leurs moyens ;
- S'il s'agit d'un obstacle qui gêne gravement un ou plusieurs équipages, les arbitres de parcours peuvent, **selon la distance parcourue : arrêtent la course et peuvent :**
 - Décider de renvoyer les équipages au départ pour un nouveau départ ;
 - Différer le nouveau départ : dans ce cas, ils indiquent aux équipages comment rejoindre le parc à bateau où des instructions leur seront données ;
- Si un obstacle se trouve dans le couloir d'un équipage et si les arbitres de parcours estiment qu'ils peuvent lui permettre d'éviter l'obstacle sans nuire à son résultat, ils :
 - Appliquent la procédure d'observation à un équipage ;
 - Répètent la procédure si nécessaire ;
- Si un accrochage entre plusieurs équipages se produit et si celui-ci a été suffisamment léger pour que les équipages puissent continuer leur parcours, selon la distance à laquelle s'est déroulé l'incident et la position des équipages lors de l'incident, les arbitres de parcours :
 - Peuvent laisser se dérouler la course après avoir évalué le temps perdu par l'équipage gêné ;
 - Appliquent une des solutions suivantes à la fin de la course, après s'être enquis du résultat :
 - Dans le cas où l'incident n'a pas eu d'incidence sur le classement, ils entérinent le résultat ;
 - Dans le cas où l'incident a eu une incidence sur le classement :
 - Si les équipages gênés sont qualifiés pour le tour suivant, ils entérinent le résultat ;
 - Si l'équipage gêné n'est pas qualifié, ils doivent **sanctionner exclure ou reléguer** l'équipage fautif. Si alors l'équipage gêné est qualifié pour le tour suivant, ils entérinent le résultat. Sinon, ils décident d'un nouveau départ avec seulement les équipages qui auraient pu bénéficier de l'incident ;
 - Si l'incident a lieu lors d'une finale, après avoir **sanctionné-exclu ou relégué l'équipage** fautif, ils décident d'un nouveau départ avec seulement les équipages qui auraient pu bénéficier de l'incident.

Validité de la course

Toute course courue hors de la surveillance de l'arbitre de parcours pourra être déclarée nulle par celui-ci ou par le président du jury.

6) Arrivée

Définition

Un équipage est arrivé lorsque la boule de l'étrave de son bateau franchit la ligne d'arrivée.

Le franchissement de la boule d'un bateau est signalé par un signal sonore différent d'un son de cloche.

Une course est déclarée terminée lorsque le dernier équipage a franchi la ligne d'arrivée.

Les compétiteurs

Pour être classé :

- Un équipage doit franchir la ligne d'arrivée dans le champ visuel des juges à l'arrivée ;
- Le barreur doit être à son poste si c'est un équipage avec barreur. Le résultat est valide même s'il manque des rameurs dans le bateau.

En cas de réclamation, les compétiteurs doivent lever le bras pour interpeller l'arbitre de parcours. Dans le cas d'un arbitrage ~~à poste fixe par zone~~, l'arbitre de parcours concerné est l'arbitre de parcours de la zone d'arrivée.

Les rameurs handi-aviron avec mains sanglées doivent crier « OBJECTION » et s'assurer qu'un arbitre les a entendus.

Un équipage n'ayant pas terminé son parcours sera exclu.

L'arbitre de parcours

Dans le cas d'un arbitrage ~~à point fixe par zone~~, l'arbitre de parcours est, dans ce qui suit, l'arbitre de parcours de la zone d'arrivée.

L'arbitre de parcours attend que le dernier équipage franchisse la ligne d'arrivée, observe les équipages pour s'assurer qu'ils n'ont pas de problèmes de santé et qu'ils ne ~~posent portent~~ pas de réclamation. Dans le cas d'un arbitrage ~~à point fixe par zone~~, il collecte les informations des autres arbitres de parcours.

Si aucun équipage ne ~~pose porte~~ réclamation et si, pour lui, la course a été régulière, il utilise la procédure de validation de la course.

Pour les déficients visuels, l'arbitre de parcours **annonce la couleur du drapeau qu'il lève. en levant son drapeau en donnera la couleur.**

Si un équipage ~~pose~~ porte une réclamation **en levant le bras en l'annonçant verbalement**, l'arbitre de parcours ne lève aucun drapeau et s'enquiert de l'objet de la réclamation auprès de l'équipage concerné.

L'arbitre de parcours prend alors l'une des décisions suivantes :

- Ne pas tenir compte de la réclamation de l'équipage et déclarer la course régulière en levant son drapeau blanc, sauf en cas d'arbitrage ~~à point fixe par zone~~ ;
- Accepter la réclamation de l'équipage et lever son drapeau rouge. Dans ce cas il donne aux juges à l'arrivée sa décision et les explications nécessaires à l'étude de la réclamation. Le classement de la course est réservé ;
- Chercher des informations complémentaires en relation avec la réclamation, notamment auprès des arbitres de parcours dans le cas d'un arbitrage ~~à point fixe par zone~~. Dans ce cas, il lève son drapeau rouge. Le classement de la course est réservé jusqu'au moment où il donne sa décision.

Les juges à l'arrivée

Les juges à l'arrivée sont installés les uns derrière les autres exactement sur la ligne d'arrivée.

Les juges à l'arrivée :

- Relèvent l'ordre d'arrivée des bateaux en notant leur numéro d'étrave ;
- S'assurent que la course s'est déroulée correctement en regardant le drapeau blanc de l'arbitre de parcours ;
- Confirment à l'arbitre de parcours que son signal a été reçu en montrant un drapeau blanc ;
- Écoutent le cas échéant les décisions et les explications de l'arbitre de parcours si celui-ci a montré son drapeau rouge et en tiennent compte pour l'établissement de la feuille de résultats ;
- Vérifient la feuille de résultats et le tirage des courses ultérieures le cas échéant.

Si les juges à l'arrivée n'ont pu déterminer l'ordre d'arrivée et disposent d'une photo-finish ou d'un système vidéo, ils réalisent les actions suivantes :

- Immédiatement au passage des équipages concernés, les juges à l'arrivée :
 - Demandent la photo-finish ;
 - Font effacer le tableau d'affichage s'il y en a un ;
- Dès que le dernier équipage a franchi la ligne d'arrivée, le responsable des juges à l'arrivée :
 - Consulte la photo-finish ;
 - Décide de l'ordre d'arrivée ;
 - Annonce l'ordre d'arrivée au commentateur s'il y en a un ;
 - Relève les temps de tous les concurrents pour que ceux-ci apparaissent sur le tableau d'affichage et sur la feuille de résultats officielle.

7) Ex æquo

Définition

Des équipages sont déclarés ex æquo lorsqu'il n'est pas possible de les départager, y compris avec les moyens vidéo ou la photo-finish.

Ex æquo lors de courses donnant lieu à qualification

Si des équipages sont ex æquo lors d'une course donnant lieu à qualification et que seulement l'un d'entre eux doit accéder au tour suivant, il doit y avoir un nouveau parcours entre ces équipages.

L'heure de ce nouveau parcours est décidée par le président du jury en accord avec le président du comité d'organisation.

Si des équipages sont ex æquo lors d'une course donnant lieu à qualification et qu'ils sont tous qualifiés, le classement de la course qui permet d'attribuer les couloirs pour le tour suivant est exécuté par tirage au sort entre ces équipages. Le tirage au sort est organisé par le responsable des juges à l'arrivée.

Ex æquo lors d'une finale

Si des équipages sont ex æquo lors d'une finale, ces équipages sont classés à la même place et la ou les places suivantes sont laissées vacantes.

Si ces équipages sont médaillés, le comité d'organisation doit fournir les médailles correspondantes.

8) Sur le chemin du retour **au calme / ponton de débarquement**

L'arbitre de parcours

À l'issue de la course, l'arbitre de parcours ou l'arbitre de parcours de la zone d'arrivée vérifie que les équipages quittent le champ de courses pour rejoindre les pontons de débarquement ou la zone de retour au calme si elle existe en respectant les règles de circulation établies.

Les compétiteurs

Sur le chemin du retour, **au calme / ponton de débarquement**, les équipages :

- Doivent respecter les règles de circulation ;
- Doivent s'arrêter à l'approche d'une course et ne reprendre leur route que lorsque le dernier équipage est passé ;
- Ne doivent pas accompagner une course sur tout ou partie du parcours, même en dehors du balisage.

La commission de contrôle

Les membres de la commission de contrôle au ponton de débarquement vérifient de manière aléatoire :

- Les fiches de pesée ~~et~~ le poids **et l'emplacement** des surcharges éventuelles ;
- L'identité des membres de l'équipage par le contrôle des licences avec photo ou, par défaut, d'une pièce d'identité avec photo ;
- Le poids du bateau.

Ils peuvent noter les équipages qui ont débarqué.

9) Réclamation

a) Définition

Une réclamation est la contestation du résultat par un équipage qui s'estime lésé par des conditions irrégulières de course.

b) Modalité de dépôt de la réclamation

Les réclamations sont annoncées verbalement par l'équipage concerné au maximum trente secondes après l'arrivée du dernier bateau de la course :

- À l'arbitre de parcours ou à l'arbitre de parcours de la zone d'arrivée dans le cas d'un arbitrage **à point fixe-par zone** :
- Ou aux juges à l'arrivée, dans le cas où l'arbitre de parcours n'a pu être joint.

Si la réclamation faite suite à une exclusion au départ, elle est annoncée au starter ou à l'arbitre de parcours ou, dans le cas d'un arbitrage **à point fixe zonal**, à l'arbitre de parcours de la zone de départ par l'équipage qui conteste la décision.

La réclamation est confirmée par écrit par le délégué de l'association concernée dans le délai de soixante minutes après la fin de la course, auprès du président du jury, appuyée par le dépôt d'une caution de 20 points auprès de la ligue dont fait partie le comité d'organisation ou de la FFA pour les épreuves nationales.

c) Suspension du résultat

En cas de réclamation, l'annonce du résultat, et la remise des prix s'il y a lieu, sont retardées jusqu'à la décision du jury.

d) Étude de la réclamation

Le bureau du jury étudie la réclamation. Il fait connaître sa décision dans le délai maximum de soixante minutes après la confirmation par écrit du dépôt de la réclamation.

Sa décision est applicable immédiatement.

La caution est rendue au délégué de l'association dont la réclamation est jugée bien fondée.

La caution est acquise à la ligue ou à la FFA quand la réclamation n'est pas reconnue fondée.

Article 31 : Recours contre une décision du jury

1) Modalités de recours

Le recours est déposé dans les 30 jours qui suivent la date de la décision du jury auprès du président de la ligue régionale dont relève le comité d'organisation de la régates ou auprès du président de la fédération pour le cas des épreuves nationales.

Le bureau de la ligue, ou celui de la fédération, examine le recours et fait connaître sa décision dans le délai de trois mois à compter de sa réception.

La décision du bureau de la fédération est rendue en dernier ressort.

La décision de la ligue est susceptible d'appel, dans le délai de quinze jours après sa notification aux parties concernées. Cet appel est déposé auprès du président de la fédération.

Le bureau de la fédération examine l'appel et fait connaître sa décision sous délai de trois mois à compter de sa réception.

2) Application de la sanction

Passé le délai d'appel dans le cas d'une décision du bureau de la ligue, ou après notification de la décision du bureau fédéral, les parties concernées doivent assurer la complète application de la sanction sous délai d'un mois. En cas de déclassement d'un équipage ayant reçu un prix, ce dernier devra être restitué dans le même délai.

CHAPITRE VI PUBLICITÉ

Article 32 : Principes généraux

Il y a lieu de distinguer d'une part les bateaux et d'autre part les avirons et les vêtements composant la tenue de compétition des compétiteurs :

- La publicité sur les bateaux est possible sans limitation, excepté sur les trente premiers centimètres de la pointe avant qui ne doivent comporter aucune identification ;
- La publicité sur les avirons et les vêtements des compétiteurs est possible suivant les dispositions des articles 33, 34 et 35 qui s'appliquent pendant les heures de compétition de la régates et à tout moment, à proximité et sur le ponton ou le podium de remise des prix.

Article 33 : Dispositions communes à la publicité sur les avirons et les vêtements

Les identifications concernées sont celles des partenaires et des fabricants d'aviron et de vêtements des compétiteurs.

Elles peuvent consister en divers éléments tels que : un nom, une marque, un logotype ou un produit représentatif d'une marque et elles doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Les éléments d'identification sont apposés sur une ou plusieurs surfaces des avirons et des vêtements des compétiteurs.

Les identifications ne doivent pas forcément être les mêmes sur les avirons et les vêtements des compétiteurs, mais elles doivent être identiques sur tous les avirons d'une même embarcation ou sur tous les vêtements d'un même équipage.

La surface est mesurée en tirant des lignes verticales et horizontales, perpendiculaires entre elles, appuyées sur les points extrêmes du nom, de la marque, du logotype ou du produit représentatif de la marque ou du fond de couleur si celui-ci couvre une surface plus grande.

La surface est donc mesurée en carré ou rectangle, par exemple :



Si un fabricant est en même temps partenaire de l'association, il peut, en plus, utiliser l'espace réservé aux partenaires, mais sans pouvoir cumuler les deux surfaces attribuées au fabricant et au partenaire pour en faire une seule.

Si la surface réservée au fabricant n'est pas utilisée par celui-ci, elle ne peut être utilisée à d'autres fins.

Article 34 : Identifications sur les avirons

Les possibilités d'identification sont les suivantes :

1) Fabricant

Un aviron doit comporter au maximum une identification de fabricant. Celle-ci doit être apposée uniquement entre le collier et la poignée. Sa surface maximale est de 72 cm² pour un aviron de couple et de 100 cm² pour un aviron de pointe.

2) Partenaire

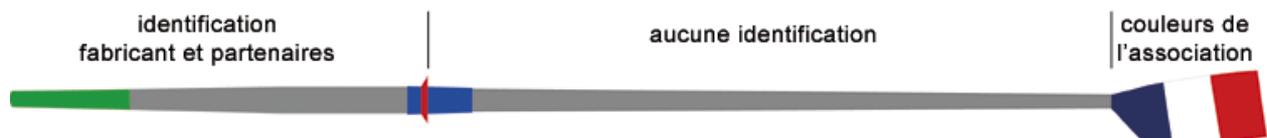
Un aviron doit comporter au maximum une identification de partenaire.

Celle-ci doit être apposée uniquement entre le collier et la poignée. Sa surface maximale est de 72 cm² (hauteur maxi 4 cm et longueur maxi 18 cm) pour un aviron de couple et de 100 cm² (hauteur maxi 5 cm et longueur maxi 20 cm) pour un aviron de pointe.

3) Autres identifications

Sur les palettes, seules peuvent apparaître les couleurs des associations. Aucune identification n'est autorisée sur la partie de l'aviron située entre la palette et le collier.

Aucune autre identification ne peut apparaître sur les avirons, notamment pas de noms d'associations, sauf des marques discrètes permettant d'identifier leur propriétaire ou le bateau et la place auxquels ils correspondent.



Article 35 : Identifications sur les vêtements

Les vêtements concernés sont ceux composant la tenue de compétition et les autres pièces de vêtements définies à l'article 15.

Sur ces vêtements, les possibilités d'identification sont les suivantes :

1) Fabricant

Dimensions

Surface maximale de 16 cm² par pièce de vêtement.

2) Partenaire

Dimensions

Tenue de compétition : surface maximale de 200 cm².

Couvre-chef : surface maximale de 50 cm² ;

Les rameurs para-aviron utilisant une sangle abdominale cachant les identifications autorisées sur les tenues peuvent rappeler celles-ci sur la sangle, mais ces dernières ne doivent pas être visibles à la fois sur la tenue et sur la sangle.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON
ANNEXE 8
RÈGLEMENT DE L'ARBITRAGE

CHAPITRE I
MISSION – CHAMP D'ACTION DE L'ARBITRAGE

Article 1 : Mission du corps arbitral

Le corps arbitral est chargé de faire appliquer le code des régates, le code des régates en mer et le code des compétitions d'aviron indoor.

Article 2 : Champ d'action de l'arbitrage

Toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Fédération Française d'Aviron (FFA) doivent se dérouler sous la surveillance d'un jury tel que défini dans ces différents codes. Ce jury est constitué exclusivement de membres du corps arbitral, excepté pour les compétitions d'aviron indoor.

CHAPITRE II
LE CORPS ARBITRAL

Article 3 : Composition du corps arbitral

Le corps arbitral est composé des catégories d'officiels suivantes :

- Arbitre national ;
- Arbitre ;
- Commissaire ;
- ~~Arbitre-Commissaire~~-stagiaire.

Il existe au sein du corps arbitral des titres spécifiques (rivière, mer)

Article 4 : Conditions de licence et d'âge

Pour être arbitre national, arbitre, commissaire ou ~~arbitre-Commissaire~~-stagiaire, il faut être titulaire d'une licence annuelle délivrée par la FFA :

- A ou BF pour les compétitions d'aviron à banc fixe ;
- A ou I pour les compétitions d'aviron indoor ;
- A pour toutes les autres compétitions.

Pour être arbitre national, arbitre ou commissaire, il faut être majeur.

Pour arbitrer lors des championnats et criteriums nationaux, l'âge limite est fixé à 75 ans.

Article 5 : **Arbitre Commissaire** stagiaire

Est **arbitre-commissaire** stagiaire tout candidat qui s'engage dans la formation et qui a suivi une réunion d'information générale sur le rôle de l'arbitrage, à l'issue de laquelle il reçoit un livret de formation et les différents codes.

Article 6 : **Commissaire**

Est commissaire toute personne ayant obtenu, à l'issue de sa formation, la reconnaissance de ses compétences dans le domaine du contrôle (**qui est un** module obligatoire) et dans l'un des quatre domaines suivants :

- Le départ (fonctions d'aligneur et de juge de départ) ;
- Le départ (fonction de starter) ;
- Le parcours ;
- L'arrivée.

En mer, les deux modules de départ sont regroupés.

Un commissaire peut, le cas échéant, être reconnu compétent dans plusieurs des domaines ci-dessus. Les formations de commissaire sont effectuées au plan inter-régional par des arbitres formateurs et des tuteurs nommés par la commission nationale des arbitres.

Dans chacun des domaines ci-dessus, la formation comprend :

- Une formation théorique ;
- Une formation pratique sous le contrôle d'un tuteur ;
- Une validation, lors d'une régates, qui consiste en une mise en situation réelle et en un contrôle oral des connaissances théoriques liées à la fonction. Cette validation est réalisée par un examinateur désigné par le responsable de la formation, lui-même nommé par la commission nationale des arbitres. Elle est formalisée par la rédaction d'une fiche d'évaluation. (**Est-ce toujours en pratique ?**)

Article 7: **Arbitre**

Est arbitre toute personne ayant obtenu la reconnaissance des compétences de commissaire dans l'ensemble des domaines cités à l'article 6.

Le titre « arbitre rivière » permet l'accès au titre « arbitre mer » après une formation complémentaire et une validation en compétition. L'arbitre rivière est alors « certifié mer ».

Le titre « arbitre mer » permet l'accès au titre « arbitre rivière » après une formation complémentaire et une validation en compétition. L'arbitre mer est alors « certifié rivière ».

Pour officier au poste de président de jury, l'arbitre doit obtenir un module spécifique président de jury après en avoir suivi les formations théoriques et pratiques. La validation de ce module est prononcée par le responsable de la formation.

Article 8 : **Arbitre national**

Est arbitre national tout arbitre qui obtient sa validation lors d'une régates nationale. Les titres « arbitre rivière » et « arbitre mer » permettent ainsi l'accès respectivement aux titres « arbitre national rivière » et « arbitre national mer ».

Tout candidat au titre d'Arbitre national doit être titulaire du titre d'Arbitre depuis un an révolu, et postuler pour sa Validation Nationale en Championnat de France

Pour conserver son titre national l'arbitre doit participer au moins une fois tous les quatre ans aux séminaires d'informations et de perfectionnement ; dans le cas contraire, il redevient arbitre (non national).

La formation d'arbitre national comprend :

- **Une formation théorique ;**

- ~~Une formation pratique sous le contrôle d'un tuteur.~~

Article 9 : Formations

Les formations sont spécifiques à l'arbitrage en rivière et à l'arbitrage mer.

Les formations indoor sont incluses dans ces deux formations.

Article 10 : Présentation à l'examen d'arbitre international

Seul le titulaire d'un titre d'arbitre national « rivière » depuis au moins trois ans peut être proposé à l'examen d'arbitre international.

Article 11 : Arbitre honoraire et arbitre national honoraire

Un arbitre ou un arbitre national qui quitte sa fonction **après l'avoir exercée pendant 15 ans au moins** peut être porté à l'honorariat par décision du comité directeur de la FFA, sur proposition du président de la commission nationale des arbitres.

Article 12 : Perte de qualités

Tout arbitre national, arbitre, commissaire ou **commissaire**-stagiaire non titulaire d'une licence annuelle perd de facto sa qualité d'arbitre national, d'arbitre, de commissaire ou de ~~'arbitre-commissaire~~-stagiaire. Il peut de nouveau exercer dès la reprise de sa licence.

Tout arbitre national, arbitre, commissaire ou ~~arbitre-commissaire~~-stagiaire qui aurait une interruption d'exercice dans des régates officielles supérieure à 2 ans voit sa qualité suspendue. Pour exercer à nouveau, l'intéressé peut demander la levée de la suspension de sa qualité d'arbitre à la commission nationale des arbitres sur présentation d'un dossier motivé transmis par le président de la commission régionale des arbitres ou bien il doit de nouveau passer la validation des épreuves d'arbitrage dans les conditions de l'article 6 dans les fonctions qu'il désire reprendre.

Le fait de perdre sa qualité d'arbitre national invalide de facto la licence d'arbitre international et l'intéressé doit alors repasser l'examen d'arbitre international s'il veut exercer de nouveau.

Article 13 : Tenue

Dans l'exercice de leur fonction, les membres du corps arbitral portent :

- Le polo blanc avec logo officiel jury ;
- Un pantalon (ou jupe) gris ;
- La veste avec logo officiel jury ;

CHAPITRE III LA COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

Article 14 : Constitution de la commission régionale des arbitres

Dans chaque ligue, est créée une commission régionale des arbitres chargée d'y organiser l'arbitrage.

Cette commission est constituée d'arbitres dont le nombre est fixé par les statuts ou le règlement intérieur de la ligue. Ils sont élus pour quatre ans par le comité directeur de la ligue nouvellement élu dans les conditions suivantes :

- Le président est élu sur proposition du président de ligue ;
- Les autres membres sont élus sur proposition du président de la commission ;
- L'élection du président et des membres se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés.

CHAPITRE IV LA COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

Article 15 : Mission de la commission nationale des arbitres

Les statuts de la FFA stipulent que la commission nationale des arbitres a notamment pour mission de proposer les conditions dans lesquelles sont assurés la formation et le perfectionnement des arbitres. Le règlement intérieur prévoit qu'elle est chargée d'étudier et de faire des propositions sur toutes questions et problèmes qui lui sont soumis par le comité directeur ou le bureau.

~~Dans ce cadre~~ Par ailleurs, le comité directeur de la FFA attribue à la commission nationale des arbitres les missions suivantes :

- Nommer les jurys des régates nationales officielles de la FFA (championnat de France, critères nationaux, coupes de France, etc.) ainsi que des compétitions nationales indoor ;
- Nommer les présidents des jurys des championnats interrégionaux ;
- Nommer les présidents des jurys des régates internationales organisées en France, hormis les compétitions officielles de ~~la FISA-World Rowing~~ (championnats du monde, coupes du monde), et les arbitres français y participant ;
- Définir la formation et ~~le recyclage~~ organiser des séminaires de travail, des temps de perfectionnement et remise à niveau des ~~arbitres-commissaire~~-stagiaires, commissaires, arbitres et arbitres nationaux ainsi que la validation nationale de leurs compétences ;
- ~~Nommer~~ Proposer, au niveau inter-régional, les responsables de la formation, les arbitres formateurs et les tuteurs ;
- Sélectionner les arbitres nationaux à présenter à l'examen d'arbitre international et de mettre en place leur formation ;
- Présenter à ~~la FISA World Rowing~~ les candidatures des arbitres internationaux pour les différents jurys des compétitions internationales organisées par celle-ci.

Article 16 : Composition et réunion

La commission nationale des arbitres se compose de cinq membres ou plus élus pour quatre ans par le comité directeur de la fédération nouvellement élu, dans les conditions suivantes :

- Le président de la commission est élu sur proposition du président de la fédération ;
- Les autres membres de la commission sont élus sur proposition du président de la commission.

L'élection se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les membres de la commission doivent remplir les mêmes conditions d'éligibilité que celles prévues pour l'éligibilité au comité directeur de la fédération.

L'un des membres est plus particulièrement chargé de l'aviron de mer. Tous ses membres sont obligatoirement arbitres nationaux.

La commission se réunit quatre fois par an sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour et selon la procédure fédérale en place.

Une fois par an, elle se réunit avec les présidents des commissions régionales des arbitres.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON
ANNEXE 10
RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS

Article 1 : Objet

Le présent règlement s'applique aux championnats de France et critères nationaux, à l'exception de ceux relatifs à l'aviron indoor. Il s'applique également au championnat national jeune.

Ces championnats et critères sont organisés par la fédération et placés sous son autorité et son contrôle.

Article 2 : Organisation

Pour chaque régates visée à l'article 1, le comité directeur de la fédération désigne avant le 30 juin de l'année précédente un site et un comité d'organisation.

Ce comité d'organisation est une association affiliée, un groupement d'associations affiliées, un comité départemental ou une ligue auquel la fédération délègue une partie de ses prérogatives, en particulier celles de solliciter les autorisations nécessaires et de prévoir la présence effective d'une sécurité sur l'eau et à terre.

En faisant acte de candidature, le comité d'organisation s'engage à respecter le cahier des charges pour l'organisation des épreuves inscrites au calendrier de la réglementation sportive nationale de la FFA, en eaux intérieures ou en mer suivant le cas. Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention dans les quinze jours qui suivent sa désignation.

Toute décision de report, d'annulation ou de transfert d'un championnat ou d'un critérium ne peut être prise que par le bureau de la fédération. Celui-ci doit donc être informé immédiatement par le comité d'organisation de toute difficulté susceptible de nuire au bon déroulement de la régates ou d'entraîner l'annulation de celle-ci, afin d'être en mesure de prendre toutes dispositions utiles.

Article 3 : Licence

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence A. L'année figurant sur cette licence doit correspondre au millésime du championnat ou du critérium. Lorsque la date d'un championnat ou d'un critérium est postérieure au 30 septembre, la durée de validité de la licence est prolongée jusqu'à cette date.

Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats et aux critères dans les catégories J17, J18 et senior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet par un médecin du sport et un électrocardiogramme de repos interprété, datant de moins d'un an.

Les compétiteurs des catégories J17, J18 et senior non titulaires d'une licence A ou U le 31 mars de l'année du championnat ou du critérium sont interdits de participation. Ils peuvent néanmoins être autorisés à participer mais, dans ce cas, l'association concernée est :

- Privée de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours de la journée du championnat ou du critérium de la catégorie d'âge concernée, dans le cadre des classements des clubs visés aux articles 9 et 10.

- Redevable, par équipage concerné, d'une amende de 50 points payée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative de la journée du championnat ou du critérium de la catégorie d'âge concernée.

Toutes les dispositions de cet article s'appliquent également aux éventuelles épreuves qualificatives des championnats ou critères.

Article 4 : Mutation

Les compétiteurs ayant muté après le 31 décembre de l'année précédant le championnat ou le critérium sont interdits de participation à celui-ci avec leur nouvelle association.

Certains cas exceptionnels peuvent cependant être examinés par le bureau de la fédération sur présentation par l'association accueillante d'un dossier comprenant les raisons détaillées de la mutation tardive avec pièces justificatives.

Article 5 : Nationalité

Pour tous les championnats et critères, à l'exception du championnat de France master en eaux intérieures, les équipages **seniors uniquement** ne peuvent pas comprendre plus de 25% de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française ~~excepté les équipages à deux rameurs (ou rameuses) concourant dans les catégories jeune ou junior pour lesquels ce pourcentage est porté à 50%.~~

~~La présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France est obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans les catégories jeune, J15 ou J16.~~

Pour les catégories J14 à J18 quel que soit la nationalité du rameur, dès lors qu'il fournit Le Document de Circulation d'un étranger Mineur (DCEM), il a la possibilité de participer à une épreuve nationale, sans quota, quel que soit le type de bateau.

~~Un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France sont obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans les catégories jeune. La FFA effectuera un contrôle avant validation.~~

Les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux éventuelles épreuves qualificatives des championnats ou critères.

Pour le championnat de France master en eaux intérieures, les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 50% de rameurs(ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française.

Article 6 : Avant-programme prévisionnel

Chaque année, avant le 30 novembre, le comité directeur de la fédération approuve l'avant-programme prévisionnel des championnats et critères de l'année suivante.

Cet avant-programme prévisionnel comprend au minimum :

- Le calendrier des inscriptions ;
- Le programme des épreuves (liste et horaires prévisionnels) ;
- Les modalités d'engagement ;
- Les règles de participation ;
- Les systèmes de qualification et les grilles de progression ;
- Les éventuelles épreuves qualificatives.

Article 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

En cas d'engagements ou de modifications au-delà du délai fixé par l'avant-programme prévisionnel visé à l'article 6, les équipages concernés peuvent être autorisés à participer mais, dans ce cas, l'association concernée est :

- Privée de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours de la journée du championnat ou du critérium de la catégorie d'âge concernée, dans le cadre des classements des clubs visés aux articles 9, 10 et 11 ;
- Redevable, par équipage concerné, d'une amende de 50 points payée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative de la journée du championnat ou du critérium de la catégorie d'âge concernée.

Article 8 : Comité d'équité

Pour les championnats et critères d'aviron de mer, le comité d'équité est composé ~~conformément au code des régates en mer~~ du directeur de course, du président du jury, du président du comité d'organisation, du délégué fédéral et du directeur technique national ou son représentant.

Pour les autres championnats et critères, il est composé du président ~~de la commission des arbitres ou son représentant~~, du jury ou son représentant, du président du comité d'organisation, ~~du président de la commission des compétitions ou son représentant~~, du délégué fédéral, ~~de l'élu fédéral chargé des organisations nationales~~ et du directeur technique national ou son représentant.

Article 9 : Classement performance des clubs

Un classement performance des clubs est établi chaque année. Il prend en compte des points de classement obtenus par chaque club dans les championnats et critères junior et senior ainsi que des points de sélection dans ces mêmes catégories.

Les modalités d'attribution de ces points sont définies dans la réglementation sportive de l'année n qui doit être validée par le comité directeur avant le 30 novembre de l'année n-1.

Article 10 : Classement performance mer des clubs

Un classement performance mer des clubs est établi chaque année.

Il prend en compte des points de classement obtenus par chaque club dans les régates labellisées et dans les championnats et critères.

Les modalités d'attribution de ces points sont définies dans la réglementation sportive de l'année n qui doit être validée par le comité directeur avant le 30 novembre de l'année n-1.

Article 11 : Autres classements

D'autres classements, tels qu'un classement jeune, un classement para-aviron et aviron adapté et un classement master, peuvent être définis dans la réglementation sportive de l'année n qui doit être validée par le comité directeur avant le 30 novembre de l'année n-1.

Article 12 : Accès des journalistes, des personnels des entreprises d'information et des photographes aux enceintes sportives lors des régates des championnats et critères

Les journalistes et les personnels des entreprises d'information écrite ou audiovisuelle, conformément aux dispositions de l'article L. 333-6 du code du sport, ainsi que les photographes accrédités par la fédération auront libre accès aux enceintes sportives lors des régates des championnats et critères sous réserve des

contraintes directement liées à la sécurité du public et des sportifs, aux capacités d'accueil et à la régularité des courses.

Ainsi, la fédération pourra, pour des raisons de sécurité et de régularité des courses, prendre la décision de limiter l'accès des journalistes, des personnels des entreprises d'information et des photographes à certaines zones et notamment aux différents pontons.

Article 13 : Images des régates des championnats et critères

Il est rappelé que toutes les images des régates, des championnats et critères qui seront prises lors de celles-ci ne pourront être utilisées, à défaut d'autorisation de la fédération, qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales.

Toute personne assistant ou participant à une régate des championnats de France et critères consent et accorde gratuitement à la fédération le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tout support (tels que des photographies et enregistrements audiovisuels) et par tous moyens (tels que des retransmissions télévisées et des diffusions sur le réseau internet) en relation avec la compétition pour la promotion de la F fédération et de ses partenaires et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens.

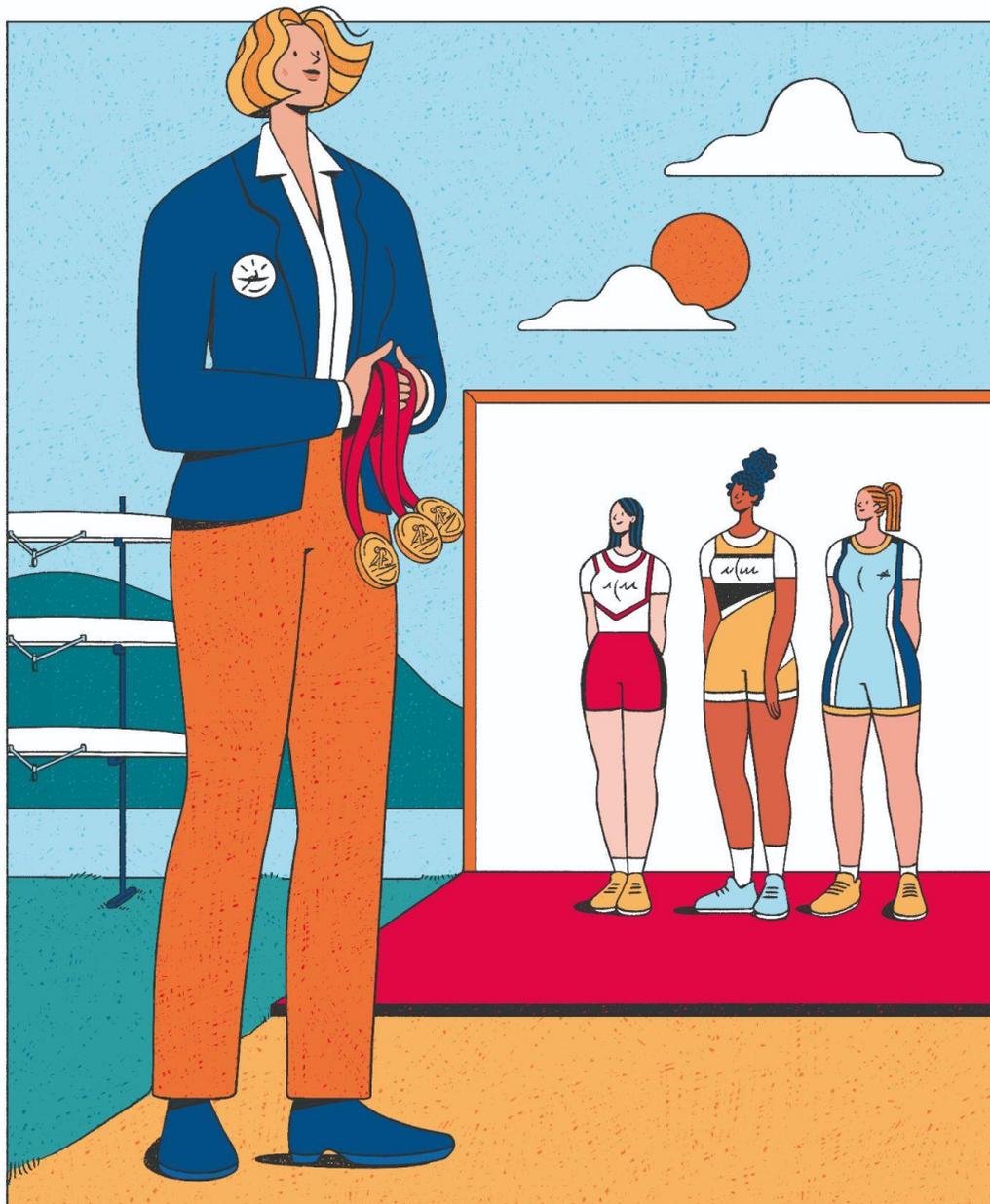
FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE 2021 - BUDGET 2021 AG - BUDGET AJUSTE - REALISE 21/06/2021

CHARGES	BUDGET AG 2021	BUDGET AJ 2021	REALISE	PRODUITS	BUDGET AG	BUDGET AJ 2021	REALISE
FONCTIONNEMENT FEDERAL	1 073 271	903 688	1 006 425	FONCTIONNEMENT FEDERAL	1 900 381	1 855 381	1 432 045
Fonctionnement des instances fédérales	132 642	104 580	35 858	Licences et affiliations	1 527 113	1 527 113	1 379 894
Fonctionnement du siège fédéral	136 350	143 265	88 364	Autres produits liés aux licences : IAS - Mutations	38 000	38 000	2 875
Dotations amortissements	71 753	71 753	69 511				
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-166 746	-166 746					
Licences	172 441	169 899	148 540				
Personnel FFA	999 414	994 635	380 152	Personnel (aides emplois)	20 000	27 000	13 933
Personnel Cadres Techniques dt Dir Eq Fce	410 940	365 940	126 190				
Personnel (FFA + CT) Affectés	-1 071 261	-1 071 261		ANS (Cnds) Soutien Plan de digitalisation	35 000		
Promotion - Communication Championnats Ntx et Inter	451 836	377 803	102 316				
Projet Fédéral - Plan de Relance	150 000	150 000	30 694	Livre Aviron + activités annexes	76 500	54 500	21 125
Livre Aviron + activités annexes	53 500	21 500	868	Produits divers	18 100	18 100	1 684
Promotion Communication Affecté	-294 846	-289 008		Régularisations/ex antérieurs	10 000	15 000	12 534
Charges diverses	55 375	59 455	23 932	Reprises provisions pour risques et charges	175 668	175 668	
Charges diverses Affectées	-53 127	-53 127					
Provisions pour risques et charges	25 000	25 000					
STRUCTURATION FFA ET PROJETS DEVELOPPEMENT	1 634 969	1 737 181	316 686	STRUCTURATION FFA ET PROJETS DEVELOPPEMENT	737 210	779 877	36 582
Structuration Territoriale et développement				Subventions A.N.S - Contrat Devlpt	330 000	366 500	
- Stages et compétitions Fce/Gbr	38 000			Structuration Territoriale et développement			
- Aides aux structures - Nv clubs -Coques -Ristournes Ligues	452 616	408 616	216 670	- Stages et compétitions			
				- Structuration territoriale	183 333	25 000	
- Aides aux structures R.Alpes (Mécénat CNR)	90 000	90 000		- VNF	30 000	30 000	
- Achats moteurs Yamaha	94 000	47 000	21 549	ANS Fonctionnement PFS	20 000	20 000	
				ANS Fonds compensation COVID 19			
- Actions Scolaires/Randos/ Tous publics	107 358	168 358	14 725	- Moteurs Yamaha	94 000	47 000	21 549
- Organisations Championnats Nationaux	416 781	368 441	23 947				
				- Actions Scolaires/Randos/ Tous publics	40 000	55 000	
- Matériel et Equipements (Chrono + Tout public)	21 151	19 762	16 470	- Organisations Championnats Nationaux			
Développement Time Team	17 000			- Droits d'engagements	150 000	85 000	
				ANS Soutien Vidéo Championnats	25 000	28 200	
Acces des Publics Particuliers							
- Actions personnes handicapées	26 855	112 098	4 959	Acces des Publics Particuliers			
- Actions spécifiques femmes	18 981	32 481	3 401	- Actions personnes handicapées	5 000	80 000	
- Actions aux publics éloignés des S.Sportives	2 500	2 500		- Actions spécifiques femmes	15 000	12 500	
- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	123 651	244 038	11 652	- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	51 667	140 000	
- Actions Prévention des V.Sexuelles	3 000	21 000	2 238	- Actions Prévention des V.Sexuelles			
- Action Sport Santé (Avirose)	52 185	62 185	1 075	- Action Sport Santé (Avirose)	35 000	27 000	
				ANS (Cnds) Emploi sport Qualifiés			
Soutien Activité Mouvement Sportif National				Soutien Activité Mouvement Sportif National			
- Aides aux ligues - Techniciens Sportifs Régionaux	125 000	Vers > actions Devlpt		- Aides aux ligues - Techniciens Sportifs Régionaux			
- Actions développement durable	26 000	39 000		- Actions développement durable			
- Actions sport en entreprise	5 998			- Actions sport en entreprise			
Actions de Relations Internationales				Actions de Relations Internationales			
- Protocoles				- Protocoles			
- Représentation internationale (Commissions FISA)	11 393	31 393		CNOSF Représentation Internationale	6 000	6 000	
- Formation Arbitres Internationaux (Arbitrages Compétitions Etr)	2 500	2 500		- Formation Arbitres Internationaux			
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants		20 210		Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	20 210	20 210	
				Produits divers			
- Opération Ergomètres Courchevel		67 599		- Produits autres	62 000	33 000	15 033
				- Opération Ergomètres Courchevel		68 567	
SPORT HAUT NIVEAU	3 756 064	3 615 114	1 487 807	SPORT HAUT NIVEAU	3 086 170	2 939 873	2 268 172
Préparation collectif 2021-2024				Subventions A.N.S - Contrat Perf	2 592 940	2 205 000	2 205 000
- Stages et compétitions France (Seniors A et B - U23)	1 527 159	1 415 804	613 050	Préparation collectif 2021-2024			
- Stages et compétitions Handi-Aviron	279 019	257 934	117 768	- Stages et compétitions France (Seniors A et B - U23)	1 120 000	1 120 000	1 120 000
				- Stages et compétitions Handi-Aviron	224 000	205 000	205 000
- Mission d'aide à la Performance	200 000	217 600	53 991	- Soutien aux entraîneurs	210 000	100 000	100 000
				- Mission d'aide à la Performance	195 940	137 000	137 000
Préparation collectif 2028				ANS - Avenant contrat Perf - MAP		82 600	
- Stages et compétitions Juniors	407 289	371 203	24 467	ANS - Avenant contrat Perf - Handi-Aviron		19 000	
- Programme Performances Jeunes Talents	31 137	31 137	832	ANS - Avenant contrat Perf - Dir Eq Fce		30 000	
- Rayonnement Missions des CT	40 814	40 814	2 475	Préparation collectif 2028			
				- Stages et compétitions Juniors	350 000	350 000	350 000
Parcours de l'excellence sportive - Pôles Frances	484 217	478 510	137 826	- Programme Performances Jeunes Talents			
				- Rayonnement Missions des CT	20 000	20 000	20 000
Suivi Social et Formation SHN - Primes Performance	74 429	89 429	3 928	Parcours de l'excellence sportive - Pôles Frances	273 000	273 000	273 000
Matériel Collectifs	694 601	695 284	531 519	- Participations des sportifs et filières	86 000	95 364	47 397
				- Subventions Rhone-Alpes	14 000	22 679	
Projet Recherche Core Stability Nancy	17 399	17 399	1 951	Suivi Social et Formation SHN - Primes Performance			
				Matériel Collectifs	200 000		
				CNDS 2016-2020 - Amort Subventions équipements	134 924	108 924	
				ANS - Amort Subventions équipements	28 179	76 179	
				- Cessions d'immobilisations	140 000	190 000	4 708
				- Matériel exceptionnel	17 728	17 728	
				- Remboursements sinistres bateaux Mat HN	25 000	25 000	11 067
				Projet Recherche Core Stability Nancy	17 399	17 399	
				Produits divers			
				- CR IDF Tickets Loisirs	30 000	30 000	
				- Subv. FDJ Performance pour Elles		20 000	
PREVENTION PAR LE SPORT	287 186	288 278	103 110	PREVENTION PAR LE SPORT	215 000	215 000	215 000
Suivi de la Santé des Sportifs				Subventions A.N.S - Contrat Perf	215 000	215 000	215 000
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	40 192	40 192	12 405	Suivi de la Santé des Sportifs			
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	210 225	210 225	86 630	- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	25 000	25 000	25 000
Structuration des Activités Médicales				- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	150 000	150 000	150 000
- Actions renforcement secteur Médical	2 000	2 000		Structuration des Activités Médicales			
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	34 769	35 861	4 075	- Actions renforcement secteur Médical			
				- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	40 000	40 000	40 000
PROMOTION DES METIERS DU SPORT - FORMATION	249 031	210 531	23 109	PROMOTION DES METIERS DU SPORT - FORMATION	121 760	121 660	2 244
Ingenierie Formation Emploi	31 509	32 509	5 810	Subventions A.N.S - Contrat Devlpt	50 000	50 000	
Formations Professionnelles	103 450	94 550	14 068	Ingenierie Formation Emploi	30 000	30 000	
Formations Complémentaires	64 814	39 214	1 160	Formations Professionnelles			
Formations Federales Nationales	49 258	44 258	2 071	Formations Complémentaires	20 000	20 000	
				Formations Federales Nationales			
				Produits divers			
				- Formations Centre FFA	71 760	71 660	2 244
				Partenariats MAIF	250 000	250 000	
				M.A.I.F. Partenariat conventionnel	250 000	250 000	
				Partenariat et Mecénat CNR	360 000	360 000	180 000
				C.N.R - Partenariat conventionnel	260 000	260 000	130 000
				C.N.R - Mécénat Vallée du Rhône	100 000	100 000	50 000
				Partenaires Equipementiers			
				LE COQ SPORTIF			
				MIZUNO			
				Recherche Nouveau Partenaire	165 000	165 000	
				PERTE AVANT AFFECTATION AUX RESERVES	165 000	68 000	
TOTAL GENERAL	7 000 521	6 754 791	2 937 137	TOTAL GENERAL	6 670 521	6 754 791	4 134 043

Légende couleur
 Affectations Charges s/actions
 Fonds dédiés
 Actions et Faits exceptionnels
 Subventions Avenants et autres organes publics

ÉTUDE DIRIGEANTES FFA



Étude réalisée pour la Fédération française d'aviron par Marine Romezin, étudiante M2 Egal'APS Lyon 1, au printemps 2021.

Dispositif scientifique

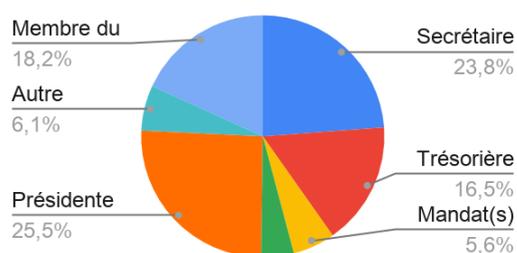
1. Étude statistique réalisée sur les chiffres FFA de Mars 2021
2. Enquête menée via un questionnaire en ligne anonyme envoyé aux dirigeantes des instances de la FFA. En ligne du 3 février au 8 mars 2021. Il a été envoyé à 797 personnes et nous avons obtenu 232 réponses soit 29% de réponses.
3. Enquête menée via un questionnaire en ligne anonyme envoyé aux présidentes des instances de la FFA. En ligne du 3 au 22 avril 2021. Il a été envoyé à 396 personnes et nous avons obtenu 142 réponses soit 36% de réponses.

Constats

Profil des répondantes

Les répondantes de ce questionnaire sont majoritairement des présidentes (27,5%), ensuite viennent les membres du bureau (ou comité directeur) (18%) et ensuite les secrétaires (24%). Si l'on met ces chiffres au regard de l'état des lieux établi en mars 2021 (19% de femmes à la présidence, 39% de femmes à la trésorerie et 55% de femmes au secrétariat général), il apparaît que les présidentes sont plus mobilisées et plus enclines à répondre à une sollicitation sur la thématique des femmes dirigeantes.

MANDATS



En ce qui concerne les structures dans lesquelles exercent les répondantes, elles sont 90% à avoir un mandat au sein d'un club, contre 16% dans un comité départemental, 10% dans une Ligue et 3% dans la fédération. Si le nombre de répondantes diminue lorsque la hiérarchie et le prestige augmentent, il faut aussi mettre ces chiffres en relation avec le nombre de structures et donc de postes disponibles qui diminuent au fur et à mesure que les responsabilités augmentent. (421 clubs, 16 ligues, 83 comités départementaux)

Au niveau organisationnel : rappel des chiffres

Répartition sexuée organisationnelle non mixte :

Ligues : 34 % de femmes

Comités départementaux : 30 % de femmes

Clubs : 35 % de femmes

Sauf Fédération : 42,86 % de femmes

Présidence : 19 % de femmes
 Trésorerie : 39 % de femmes
 Secrétariat général : 55 % de femmes

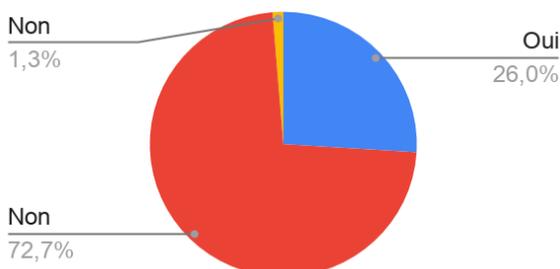
On retrouve ici le phénomène du **plafond de verre** qui voit les femmes se raréfier à mesure que les postes montent dans la hiérarchie.

Pour rappel des chiffres INSEE 2021 (chiffres 2018) : 35 % des présidents d'associations sont des femmes ainsi que 48 % des trésoriers. Les femmes sont en revanche majoritaires (60 %) parmi les secrétaires.

Les répondantes ont pour la grande majorité un seul mandat (85%). Elles sont 11% à avoir deux mandats, et environ 2% à avoir trois ou quatre mandats.

Si l'on s'intéresse à l'âge des répondantes, on retrouve 30% ayant 50-59 ans. Viennent ensuite les 60-69 ans (26%) et les 40-49 ans (22,5%). Si l'on agrège ces chiffres, on trouve près de 80 % de répondantes ayant entre **40 et 70 ans**. On retrouve donc très peu de femmes jeunes chez les dirigeantes.

ENFANTS MINEURS



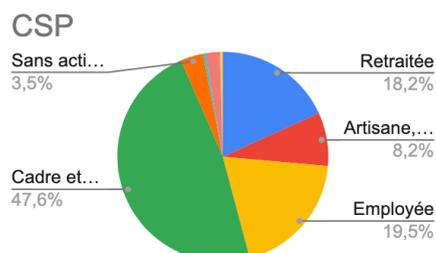
Ces éléments sont à mettre en correspondance avec le nombre d'enfants à charge dont s'occupent les répondantes. **73% n'ont pas d'enfants mineurs à charge** et 26% déclarent en avoir. 1% ne répond pas à la question.

Au regard de ces chiffres, il apparaît que **la fonction de dirigeante est fortement corrélée avec le fait de ne pas avoir d'enfants mineurs à charge**. La FFA se

prive alors d'un vivier important de potentielles dirigeantes.

=> Gadea Marry 1998 : Pour les hommes ingénieurs, tous les indices de réussite professionnelle comme les salaires et responsabilités hiérarchiques s'accroissent avec la taille de leur descendance en même temps qu'augmente leur temps de travail. Effet négatif du mariage et des maternités sur les carrières féminines. **Les charges familiales entravent les carrières des femmes cadres alors qu'elles semblent stimuler celles des hommes.**

Les catégories socio-professionnelles des répondantes sont variées. Cependant, **on note une prééminence de cadres et professions intellectuelles supérieures (48%)**. Viennent ensuite, les employées (19,5%), les retraitées (18%) et enfin les artisanes (8%). Il est à noter qu'aucune ouvrière n'a répondu au questionnaire. Il aurait été intéressant de connaître la part de CSP+ dans la tranche de



retraitées afin de savoir si cela confirme la dynamique de grande dominance du profil CSP+ chez les dirigeantes de l'aviron.

Notre profil type de répondante est donc **une dirigeante âgée de 50 à 59 ans, mariée, sans enfants mineurs à charge, cadre et profession intellectuelle supérieure.**

Expérience de la pratique

Seules 2% des répondantes n'ont jamais pratiqué l'aviron ! 9% affirment avoir pratiqué l'aviron ainsi que d'autres sports et **87% sont ou ont été pratiquantes.** Il faut donc avoir mis le pied dans un bateau pour prendre des responsabilités dans ce sport.

Concernant le niveau de pratique, il s'agit pour 51% de loisir uniquement, 28% de compétition uniquement et 17% de personnes mêlant ces deux pratiques dans leur parcours.

Enfin parmi celles ayant pratiqué la compétition, 73% ont atteint le niveau national, 22% le niveau régional et 19% le niveau international.

La répondante type est une pratiquante ou ex pratiquante de l'aviron avec une pratique loisir. Pour les compétitrices, elles ont majoritairement évolué au niveau national.

Motivations

Pour déterminer les parcours, il faut se poser la question des motivations et des conditions d'accès des femmes dirigeantes à leurs postes.

L'étude démontre que pour 45% des répondantes, il s'agit d'une **candidature par cooptation.** Ensuite vient la candidature non recherchée (27%), la candidature par volonté de transmettre ce que l'aviron a apporté (25%) puis la candidature par devoir puisqu'il n'y avait personne pour le poste (21%). Les motivations par challenge ou curiosité sont rares (3% chacun).

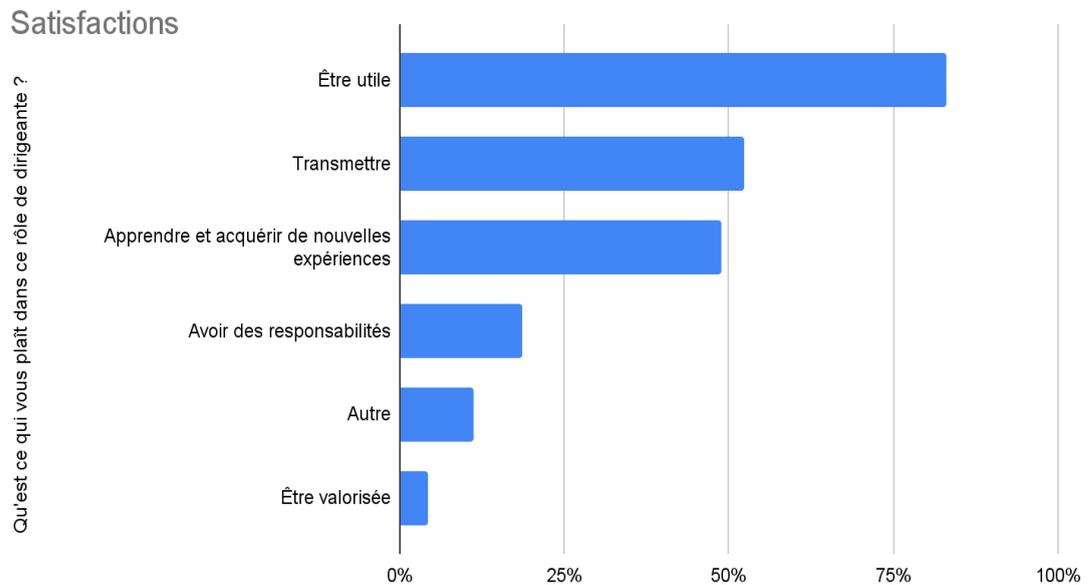
Conditions d'accès



=> La question de la **cooptation renvoie aux travaux d'A. Caprais : le système électoral entretient une dépendance aux hommes de pouvoir**

“Si les quotas permettent, dans l’ensemble, un accroissement de la place des femmes dans la gouvernance, ils ne remettent pas en cause les mécanismes de cooptation et la division genrée du travail. L’élection et la répartition des acteur/rices dans l’organigramme sont bien souvent jouées à l’avance en raison de stratégies électorales. ” (Caprais 2020)

Lorsque l’on interroge sur les satisfactions que procure l’exercice de la fonction de dirigeante, **le fait d’être utile arrive en tête (83%)**, puis celui de transmettre (52%) puis vient la satisfaction d’apprendre et acquérir de nouvelles expériences (49%). Au contraire, avoir des responsabilités et être valorisée sont beaucoup moins mentionnés (19% et 4%).



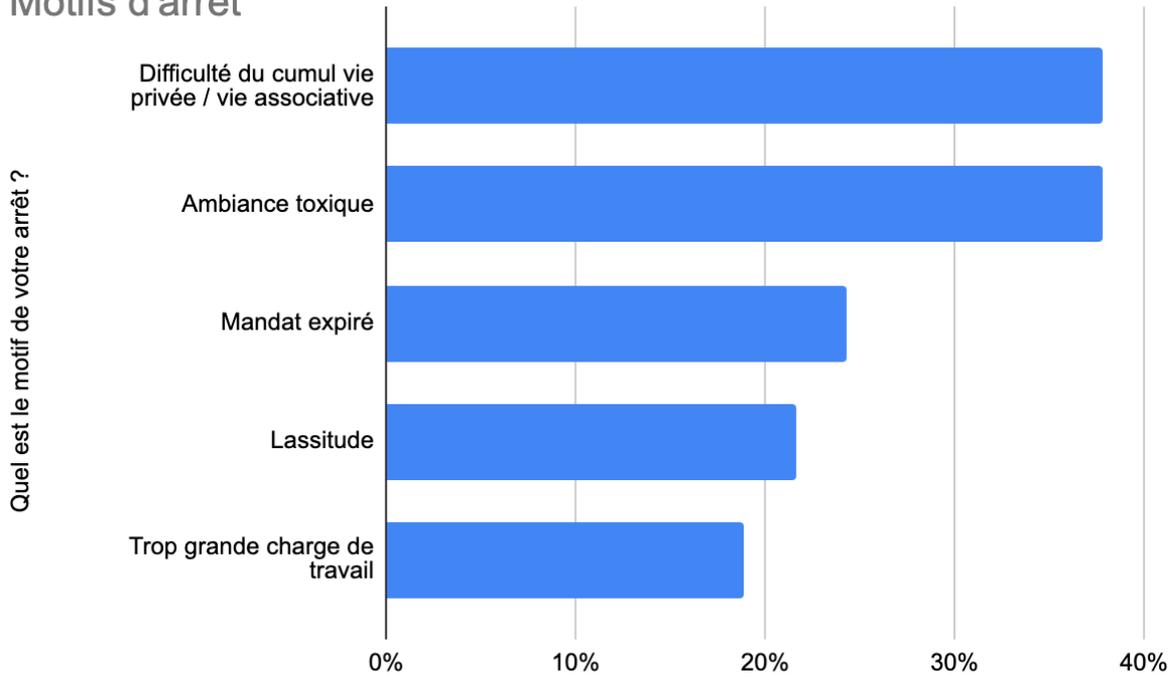
Concernant les engagements dans des actions, on note une prédominance dans l’engagement des répondantes dans **l’école de l’aviron (33%)** puis aviron indoor (29%) aviron santé (25%)

On retrouve dans les motivations **le don de soi pour la collectivité** ainsi qu’un engagement sur les thématiques **du care et des enfants**, ce qui renvoie à une reproduction de stéréotypes de genre.

Motifs d’arrêt

Certaines répondantes, au nombre de 37, soit 16% des répondantes, signalent qu’elles ne sont plus en activité dans l’aviron. Les motifs d’arrêt invoqués sont **l’ambiance toxique et la difficulté de cumul vie privée / vie associative** avec 38% chacun.

Motifs d'arrêt



Ecosystème

Au-delà des motivations et des enjeux personnels, il convient de mesurer l'impact de l'écosystème de l'aviron sur ces femmes. Ainsi **25% des répondantes affirment avoir déjà subi des comportements à caractère sexistes dans leur pratique de l'aviron.**

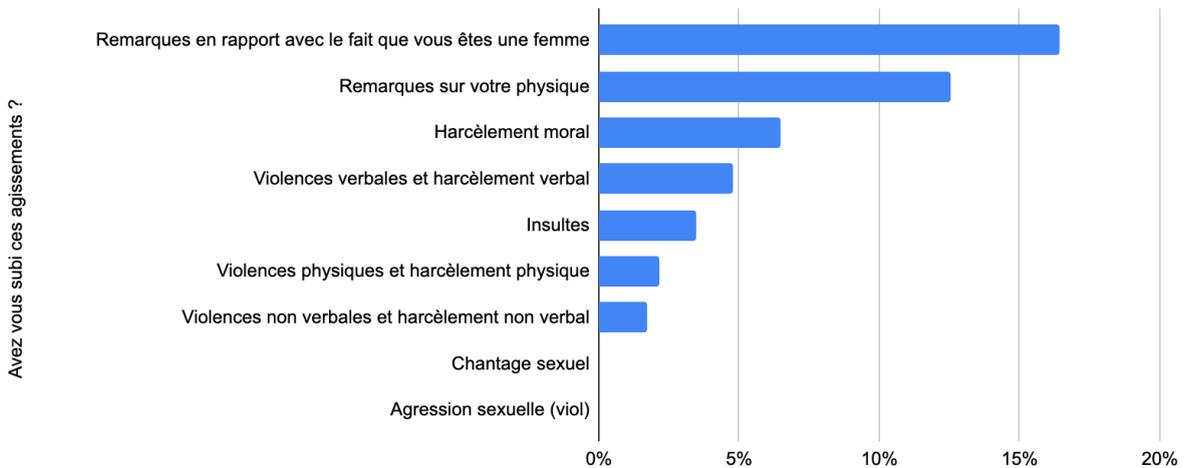
Ces comportements sont le fait principalement des rameurs (67%), des dirigeants (57%) puis des entraîneurs (33%). Il est à noter que ces catégories sexués appartiennent au groupe homme.

Seules 14% de ces victimes n'en ont parlé à personne. 67% ont échangé avec une ou des personnes dans le cercle de l'aviron, puis vient la famille 47% puis le cercle amical (40%). Seules 5% ont répertorié ces faits à une autorité administrative.

La suite consiste à cibler plus spécifiquement le vécu des dirigeantes dans l'exercice dans leurs fonctions de direction. Sur cette question, 47% des répondantes affirment n'avoir subi aucun des comportements proposés, 25% n'ont pas répondu à la question et **29% ont subi des comportements sexistes ou violents dans l'exercice de leur mandat.**

Si l'on caractérise ces agissements, 16% ont subi des remarques sur le fait d'être une femme, 13% ont subies des remarques sur le physique, 6% du harcèlement moral, 5% des violences verbales, 3% des insultes, et 2% des violences physiques.

Caractérisation des agissements



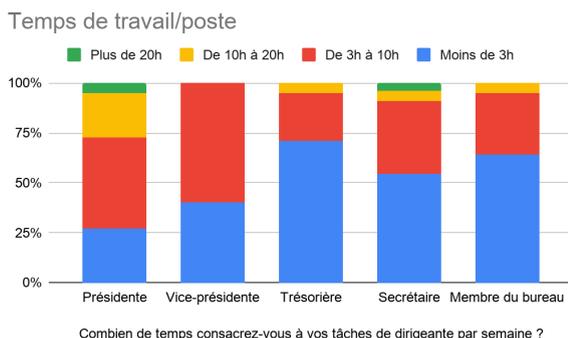
Ces agissements sont les faits des dirigeants (58%), puis des rameurs (44%), puis des entraîneurs (23%). Ensuite viennent les salariés de clubs (11%) puis les rameuses (9%). Fait notable puisque toutes les autres catégories sexuées qui apparaissent étaient relatives à des hommes.

La fréquence de ces agissements est ponctuelle pour 80% des répondantes à cette question et fréquente pour 20%.

56% des répondantes ont déjà parlé de ces agissements à une ou des personnes du cercle de l'aviron, 39% du cercle amical et 38% du cercle familial. 12% n'en ont jamais parlé à personne.

Freins endogènes

Lorsque l'on demande aux répondantes quels obstacles elles ont pu rencontrer dans leur parcours de dirigeantes, **le problème de disponibilité arrive largement en tête avec 84%** de réponses. Ensuite vient le manque d'expérience (31%) puis le manque de confiance en soi (27%). 14% affirment que le fait d'être une femme est un obstacle et 10% citent l'environnement hostile aux femmes.



La disponibilité est l'obstacle majeur signalé, il est donc intéressant de quantifier le temps que consacrent les répondantes à leurs tâches de dirigeantes par semaine. 49% y consacrent moins de 3h, 36% de 3 à 10h, 10% de 10 à 20h et enfin 4% plus de 20h. Lorsque l'on croise ces données avec les postes, il apparaît que les présidentes sont celles qui allouent le plus de temps à leur

mandat : 73% y consacrent plus de 3h par semaine dont 27% qui y s'y attellent pendant plus de 10h.

Dans le même temps, 23% d'entre elles ont le sentiment d'avoir à prouver davantage qu'un homme qu'elles sont compétentes dans leur rôle de dirigeante.

Finalement, **60% des répondantes affirment avoir fait face à un ou plusieurs freins évoqués dans le questionnaire.**

Leviers

Parmi les éléments que les répondantes identifient comme ayant été aidant durant leur carrières, 74% évoquent leur caractère, 66% leurs compétences et 28% leur réseau. Concernant les éléments susceptibles de faire fonction de leviers, les dirigeantes citent les **formations, les partages d'expérience, le mentorat, les quotas ou encore la répartition du travail.**

Concernant leur exercice du pouvoir, 82% disent prendre en compte les contraintes personnelles et familiales des personnes avec qui elles travaillent.

Le point de vue des présidents

Méthode et chiffres

Étude menée via un questionnaire en ligne envoyé aux présidents des instances de la FFA. En ligne du 3 au 22 avril 2021. Nous avons obtenu 142 réponses.

Constats

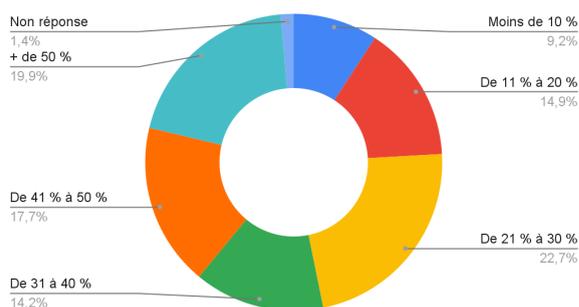
Il s'agissait ici de voir si le constat établi par les présidents est le même que le constat établi à partir des données de Mars 2021.

À la question du pourcentage de femmes dans les instances de leurs structures respectives, 23% des répondants renseignent de 21 à 30% de femmes ; 20% renseignent + de 50 % et 14% de 31 à 40%. Seuls 13% répondent moins de 10%.

On constate donc que les présidents ayant répondu au questionnaire ont plus de femmes dans leurs instances que la moyenne des instances de l'aviron.

Sur le type de poste occupé par les femmes, l'analyse statistique de mars est ici confirmée puisque les femmes se font de plus en rares en fil de la hiérarchie montante des postes. Ainsi, 21% sont présidentes ou co-présidentes ; 67% occupent des postes de trésorerie ; 92% des postes de secrétariat et 72% de comité directeur.

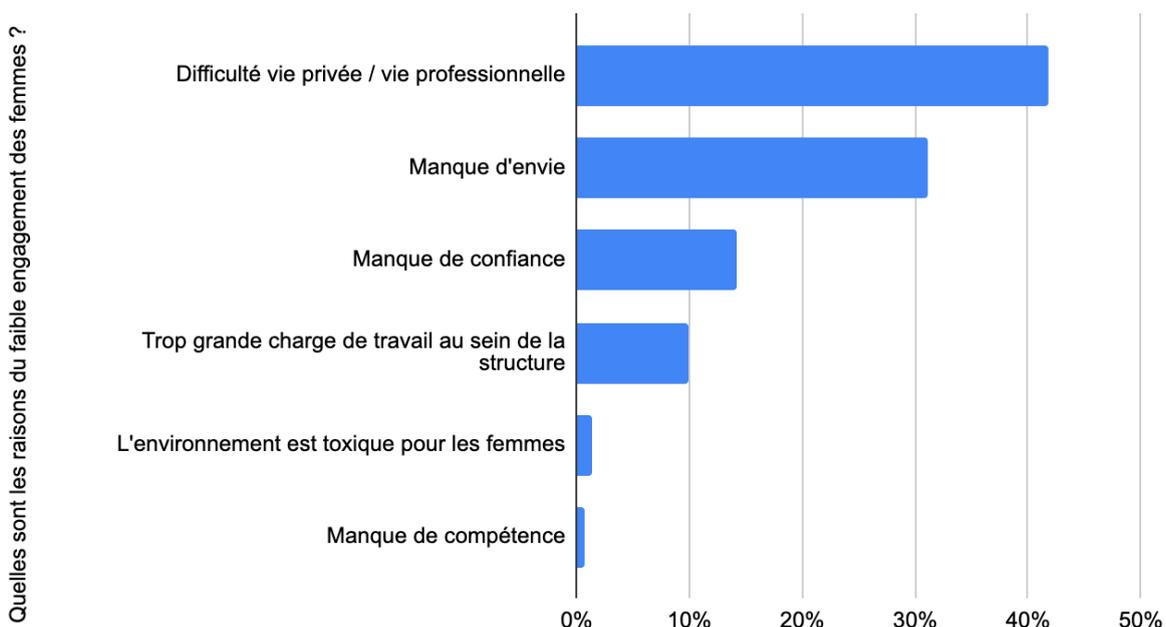
Femmes / instances



À la question de savoir si ces chiffres sont suffisants, 43 % répondent oui et semblent se satisfaire de cet état des lieux et 57 % répondent non.

Lorsqu'on leur demande les raisons du faible engagement des femmes, les répondants identifient les difficultés vie privée / vie professionnelle (42%), puis le manque d'envie (31%), le manque de confiance (14%), la trop grande charge de travail (10%). Seuls 1% citent l'environnement toxique pour les femmes, et 1% le manque de compétences.

Raisons du faible engagement

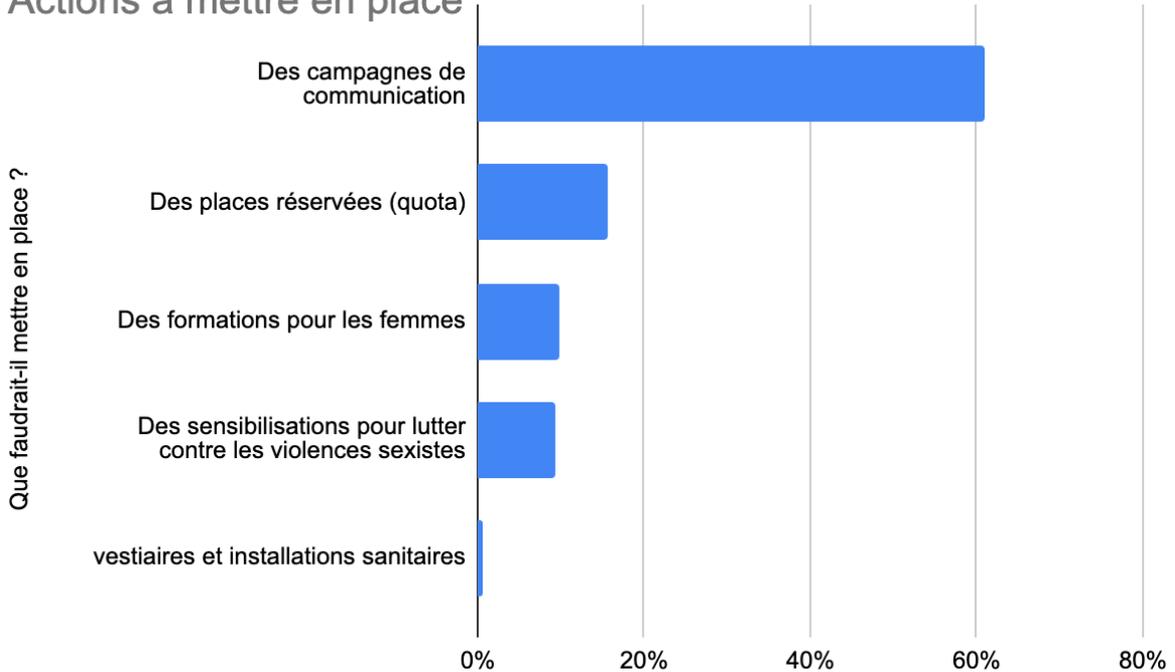


Cela est à mettre au regard des réponses du questionnaire soumis aux dirigeantes et notamment les chiffres sur les agissements sexistes : **38% signalent l'ambiance toxique comme motif d'arrêt et 29% de dirigeantes ont subi des comportements sexistes ou violents.** On retrouve une différence de perception sur l'environnement toxique.

Actions

Les répondants sont **très favorables à l'idée de favoriser la présence des femmes dans les instances puisque 89% répondent positivement** contre 6% par la négative. D'ailleurs, 32% ont déjà mis en place des actions en ce sens dans leur structure et 65% ne l'ont pas fait. Selon eux les actions à mettre en place sont de l'ordre de la campagne de communication (61%), puis viennent les places réservées via des quotas (16%) ; des formations pour les femmes (10%), des sensibilisations pour lutter contre les violences sexistes (9%) et un répondant suggère un travail à faire sur les vestiaires et les installations sanitaires.

Actions à mettre en place



Les répondants estiment, pour 32% d'entre eux, que des éléments de partage d'expériences sont susceptibles de les aider dans la mise en place d'actions. Ils citent aussi des éléments de communications (31%), puis de sociologie et d'analyse (11%), des guides de bonnes pratiques (9%) et enfin des moyens financiers (6%).

Conclusions

Le profil de dirigeant type de l'étude identifié est **une dirigeante âgée de 50 à 59 ans, mariée, sans enfant mineur à charge, cadre et profession intellectuelle supérieure.**

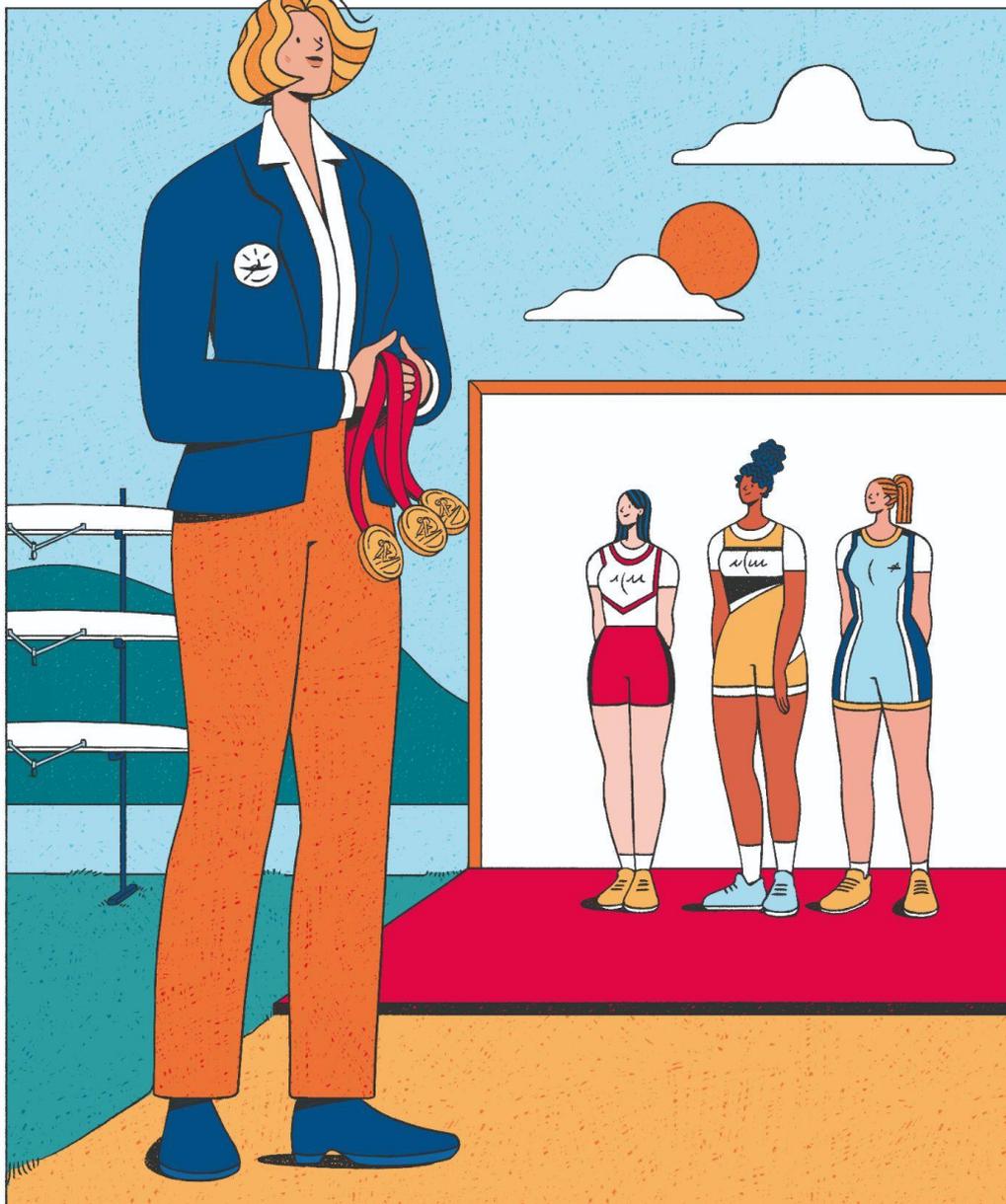
Elles rencontrent des difficultés sérieuses dans le cadre de leur fonction de dirigeantes : au premier rang desquelles **disponibilité (84%) et comportements sexistes ou violents (29%)**. On retrouve une difficulté de perception de la réalité de ces obstacles chez les dirigeants.

Concernant les éléments susceptibles de faire fonction de leviers, les personnes interrogées citent les **formations, les partages d'expérience, le mentorat, les quotas ou encore la répartition du travail.**

Pour conclure sur une note positive, on note une volonté d'agir par la FFA et des dirigeants en place (89%).

ÉTUDE DIRIGEANTES FFA

*Étude réalisée pour la Fédération française d'aviron par Marine Romezin, étudiante
M2 Egal'APS Lyon 1, au printemps 2021.*



Dispositif scientifique

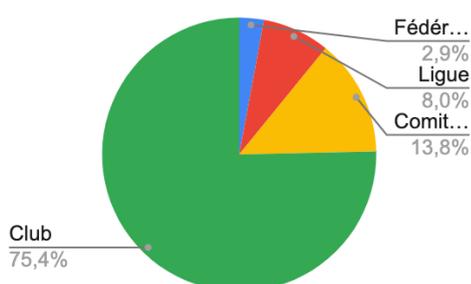
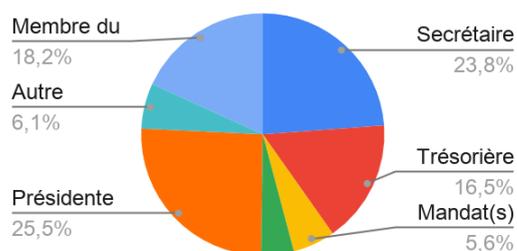
1. Étude statistique réalisée sur les chiffres FFA de Mars 2021
2. Enquête menée via un questionnaire en ligne anonyme envoyé aux dirigeantes des instances de la FFA. En ligne du 3 février au 8 mars 2021. Il a été envoyé à 797 personnes et nous avons obtenu 232 réponses soit 29% de réponses.
3. Enquête menée via un questionnaire en ligne anonyme envoyé aux présidentes des instances de la FFA. En ligne du 3 au 22 avril 2021. Il a été envoyé à 396 personnes et nous avons obtenu 142 réponses soit 36% de réponses.

Constats

Profils des répondantes

Les répondantes de ce questionnaire sont majoritairement des présidentes (27,5%), ensuite viennent les membres du bureau (ou comité directeur) (18%) et ensuite les secrétaires (24%). Si l'on met ces chiffres au regard de l'état des lieux établi en mars 2021 (19% de femmes à la présidence, 39% de femmes à la trésorerie et 55% de femmes au secrétariat général), il apparaît que les présidentes sont plus mobilisées et plus enclines à répondre à une sollicitation sur la thématique des femmes dirigeantes.

MANDATS



En ce qui concerne les structures dans lesquelles exercent les répondantes, elles sont 76% à avoir un mandat au sein d'un club, contre 14% dans un comité départemental, 8% dans une Ligue et 3% dans la fédération. Si le nombre de répondantes diminue lorsque la hiérarchie et le prestige augmentent, il faut aussi mettre ces chiffres en relation avec le nombre de structures et donc de postes disponibles qui diminuent au fur et à mesure que les responsabilités augmentent. (421 clubs, 16

ligues, 83 comités départementaux)

Au niveau organisationnel : rappel des chiffres

Répartition sexuée organisationnelle non mixte :

Ligues : 34 % de femmes
Comités départementaux : 30 % de femmes
Clubs : 35 % de femmes
Sauf Fédération : 42,86 % de femmes

Présidence : 19 % de femmes
Trésorerie : 39 % de femmes
Secrétariat général : 55 % de femmes

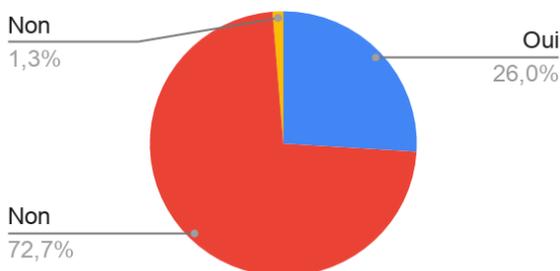
On retrouve ici le phénomène du **plafond de verre** qui voit les femmes se raréfier à mesure que les postes montent dans la hiérarchie.

Pour rappel des chiffres INSEE 2021 (chiffres 2018) : 35 % des présidents d'associations sont des femmes ainsi que 48 % des trésoriers. Les femmes sont en revanche majoritaires (60 %) parmi les secrétaires.

Les répondantes ont pour la grande majorité un seul mandat (85%). Elles sont 11% à avoir deux mandats, et environ 2% à avoir trois ou quatre mandats.

Si l'on s'intéresse à l'âge des répondantes, on retrouve 30% ayant 50-59 ans. Viennent ensuite les 60-69 ans (26%) et les 40-49 ans (22,5%). Si l'on agrège ces chiffres, on trouve près de 80 % de répondantes ayant entre **40 et 70 ans**. On retrouve donc très peu de femmes jeunes chez les dirigeantes.

ENFANTS MINEURS



Ces éléments sont à mettre en correspondance avec le nombre d'enfants à charge dont s'occupent les répondantes. **73% n'ont pas d'enfants mineurs à charge** et 26% déclarent en avoir. 1% ne répond pas à la question.

Au regard de ces chiffres, il apparaît que **la fonction de dirigeante est fortement corrélée avec le fait de ne pas avoir d'enfants mineurs à charge**. La FFA se

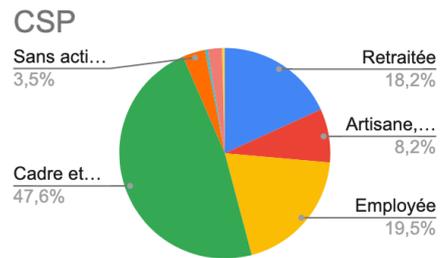
prive alors d'un vivier important de potentielles dirigeantes.

=> Gadea Marry 1998 : Pour les hommes ingénieurs, tous les indices de réussite professionnelle comme les salaires et responsabilités hiérarchiques s'accroissent avec la taille de leur descendance en même temps qu'augmente leur temps de travail. Effet négatif du mariage et des maternités sur les carrières féminines. **Les charges familiales entravent les carrières des femmes cadres alors qu'elles semblent stimuler celles des hommes.**

Les catégories socio-professionnelles des répondantes sont variées. Cependant, **on note une prééminence de cadres et professions intellectuelles supérieures (48%)**. Viennent ensuite, les employées (19,5%), les retraitées (18%) et enfin les artisanes (8%). Il est à noter qu'aucune ouvrière n'a répondu au questionnaire. Il aurait été intéressant de connaître

la part de CSP+ dans la tranche de retraitées afin de savoir si cela confirme la dynamique de grande dominance du profil CSP+ chez les dirigeantes de l'aviron.

Notre profil type de répondante est donc **une dirigeante âgée de 50 à 59 ans, mariée, sans enfants mineurs à charge, cadre et profession intellectuelle supérieure.**



Expérience de la pratique

Seules 2% des répondantes n'ont jamais pratiqué l'aviron ! 9% affirment avoir pratiqué l'aviron ainsi que d'autres sports et **87% sont ou ont été pratiquantes**. Il faut donc avoir mis le pied dans un bateau pour prendre des responsabilités dans ce sport.

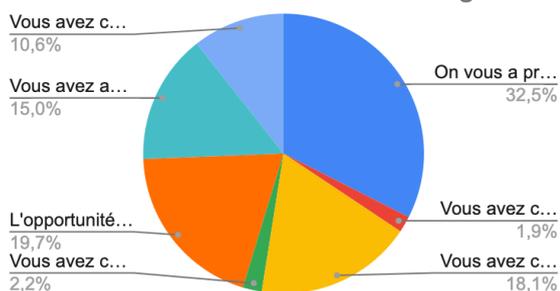
Concernant le niveau de pratique, il s'agit pour 51% de loisir uniquement, 28% de compétition uniquement et 17% de personnes mêlant ces deux pratiques dans leur parcours.

Enfin parmi celles ayant pratiqué la compétition, 64% ont atteint le niveau national, 19% le niveau régional et 17% le niveau international.

La répondante type est une pratiquante ou ex pratiquante de l'aviron avec une pratique loisir. Pour les compétitrices, elles ont majoritairement évolué au niveau national.

Motivations

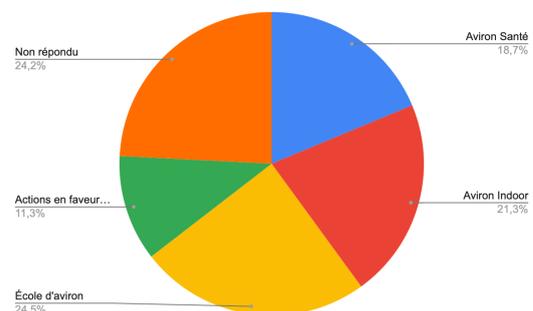
Comment êtes-vous devenue dirigeant...



(respectivement 2,2% et 1,9%).

=> La question de la **cooptation renvoie aux travaux d'A. Caprais : le système électoral entretient une dépendance aux hommes de pouvoir**

Pour déterminer les parcours, il faut se poser la question des motivations et des conditions d'accès des femmes dirigeantes à leurs postes. L'étude démontre que pour 32,5% des répondantes, il s'agit d'une **candidature par cooptation**. Ensuite vient la candidature non recherchée (20%), la candidature par volonté de transmettre ce que l'aviron a apporté (18%) puis la candidature par devoir puisqu'il n'y avait personne pour le poste (15%). Les motivations par challenge ou curiosité sont rares



“Si les quotas permettent, dans l’ensemble, un accroissement de la place des femmes dans la gouvernance, ils ne remettent pas en cause les mécanismes de cooptation et la division genrée du travail. L’élection et la répartition des acteur/rices dans l’organigramme sont bien souvent jouées à l’avance en raison de stratégies électorales.” (Caprais 2020)

Lorsque l’on interroge sur les satisfactions que procure l’exercice de la fonction de dirigeante, **le fait d’être utile arrive en tête** (38%), puis celui de transmettre (24%) puis vient la satisfaction d’apprendre et acquérir de nouvelles expériences (22%). Au contraire, avoir des responsabilités et être valorisée sont beaucoup moins mentionnés (8,5% et 2%).

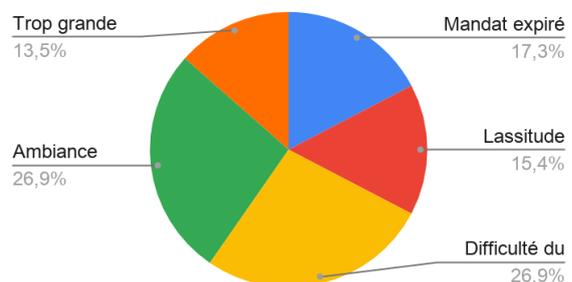
Concernant les engagements dans des actions, on note une prédominance dans l’engagement des répondantes dans **l’école de l’aviron** (24%) puis aviron indoor (21%) aviron santé (19%)

On retrouve dans les motivations **le don de soi pour la collectivité** ainsi qu’un engagement sur les thématiques **du care et des enfants**, ce qui renvoie à une reproduction de stéréotypes de genre.

Motifs d’arrêt

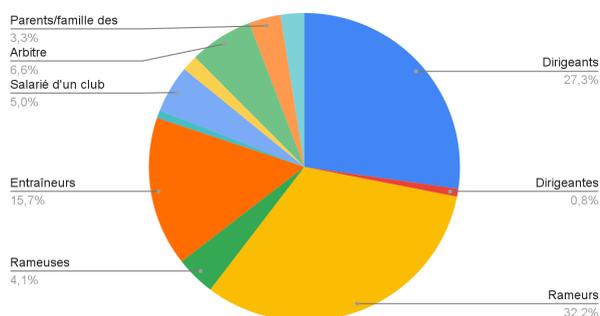
Certaines répondantes, au nombre de 37, soit 16% des répondantes, signalent qu’elles ne sont plus en activité dans l’aviron. Les motifs d’arrêt invoqués sont **l’ambiance toxique et la difficulté de cumul vie privée / vie associative** avec 27% chacun.

Motifs arrêt



Ecosystème

Auteurs agissements

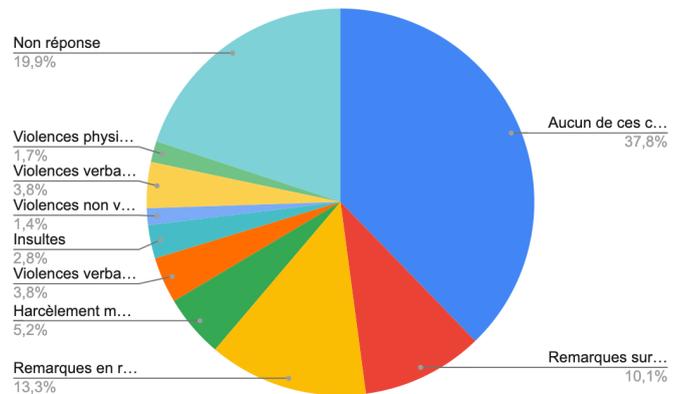


Au-delà des motivations et des enjeux personnels, il convient de mesurer l’impact de l’écosystème de l’aviron sur ces femmes. Ainsi **25% des répondantes affirment avoir déjà subi des comportements à caractère sexistes dans leur pratique de l’aviron.**

Ces comportements sont le fait principalement des rameurs (32%), des dirigeants (27%) puis des entraîneurs (16%).

Seules 8% de ces victimes n’en ont parlé à personne. 38% ont échangé avec une ou des personnes dans le cercle de l’aviron, puis vient la famille 26,5% puis le cercle amical (22,5%). Seules 3% ont répertorié ces faits à une autorité administrative.

Pour entrer en précision dans l'écosystème, il faut s'interroger sur les agissements subis dans l'exercice de la fonction de dirigeante. Sur cette question, 38% des répondantes affirment n'avoir subi aucun des comportements proposés et 20% n'ont pas répondu à la question. Pour les autres, 13% ont subi des remarques sur le fait d'être une femme, 10% ont subies des remarques sur le physique, 5% du harcèlement moral, 4% des violences verbales, 3% des insultes, et 2% des violences physiques. Si l'on agrège les réponses de cette question, 47% répondent n'avoir subi aucun comportement, 25% ne répondent pas, et **29% ont subi des comportement sexistes ou violents dans l'exercice de leur mandat.**



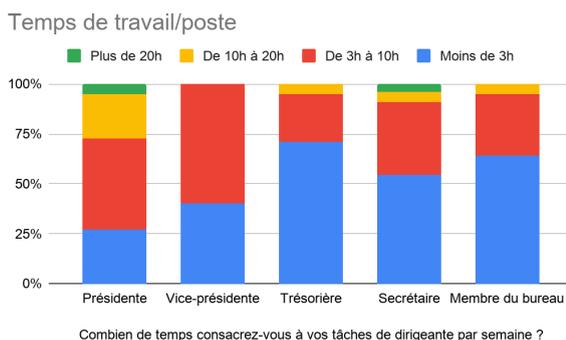
Ces agissements sont les faits des dirigeants (34%), puis des rameurs (26%), puis des entraîneurs (13%). Ensuite viennent les salariés de clubs (6%) puis les rameuses (5%). Fait notable puisque toutes les autres catégories sexuées qui apparaissent étaient relatives à des hommes.

La fréquence de ces agissements est ponctuelle pour 80% des répondantes à cette question et fréquente pour 20%.

35% des répondantes ont déjà parlé de ces agissements à une ou des personnes du cercle de l'aviron, 25% du cercle amical et 24% du cercle familial. 12% n'en ont jamais parlé à personne.

Freins endogènes

Lorsque l'on demande aux répondantes quels obstacles elles ont pu rencontrer dans leur parcours de dirigeantes, **le problème de disponibilité arrive largement en tête avec 50%** de réponses. Ensuite vient le manque d'expérience (19%) puis le manque de confiance en soi (16%). 7% affirment que le fait d'être une femme est un obstacle et 6% citent l'environnement hostile aux femmes.



La disponibilité est l'obstacle majeur signalé, il est donc intéressant de quantifier le temps que consacrent les répondantes à leurs tâches de dirigeantes par semaine. 49% y consacrent moins de 3h, 36% de 3 à 10h, 10% de 10 à 20h et enfin 4% plus de 20h. Lorsque l'on croise les données, il apparaît que les présidentes sont celles qui allouent le plus de temps à leur mandat : 73% y

consacrent plus de 3h par semaine. 22% d'entre elles y consacrent de 10 à 20h hebdomadaires.

Dans le même temps, 23% d'entre elles ont le sentiment d'avoir à prouver davantage qu'un homme qu'elles sont compétentes dans leur rôle de dirigeante.

Enfin, **60% des répondantes affirment avoir fait face à un ou plusieurs freins évoqués dans le questionnaire.**

Leviers

Parmi les éléments que les répondantes identifient comme ayant été aidant durant leur carrières, 44% évoquent leur caractère, 39% leurs compétences et 17% leur réseau. Concernant les éléments susceptibles de faire fonction de leviers, les dirigeantes citent les **formations, les partages d'expérience, le mentorat, les quotas ou encore la répartition du travail.**

Concernant leur exercice du pouvoir, 82% disent prendre en compte les contraintes personnelles et familiales des personnes avec qui elles travaillent.

Le point de vue des présidents

Méthode et chiffres

Étude menée via un questionnaire en ligne envoyé aux présidents des instances de la FFA. En ligne du 3 au 22 avril 2021. Nous avons obtenu 142 réponses.

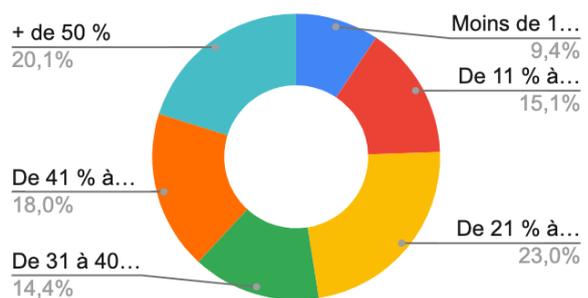
Constats

Il s'agissait ici de voir si le constat établi par les présidents est le même que le constat établi à partir des données de Mars 2021.

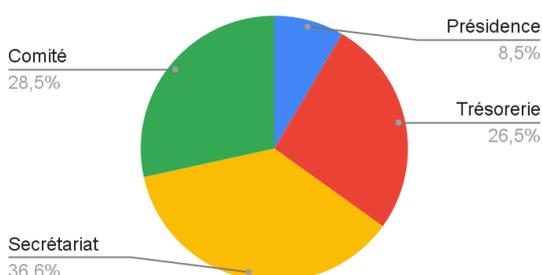
À la question du pourcentage de femmes dans les instances de leurs structures respectives, 23% des répondants renseignent de 21 à 30% de femmes ; 20% renseignent + de 50 % et 14% de 31 à 40%. Seuls 13% répondent moins de 10%.

On constate donc que les présidents ayant répondu au questionnaire ont plus de femmes dans leurs instances que la moyenne des instances de l'aviron.

Femmes / instances



Postes



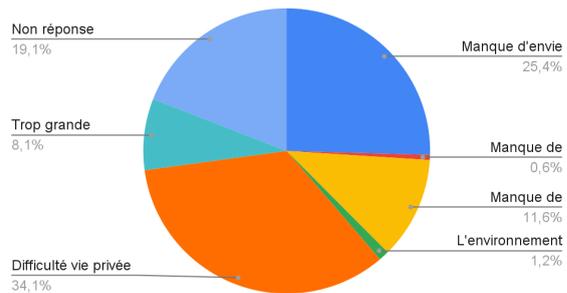
Sur le type de poste occupé par les femmes, l'analyse statistique de mars est ici confirmée puisque les femmes se font de plus en plus rares en fil de la hiérarchie montante des postes.

Ainsi, 8,5% sont présidentes ou co-présidentes ; 26% occupent des postes de trésorerie ; 37% des postes de secrétariat et 28% de comité directeur.

À la question de savoir si ces chiffres sont suffisants, 43 % répondent oui et semblent se satisfaire de cet état des lieux et 57 % répondent non.

Lorsqu'on leur demande si les statistiques sont à moins de 50%, "à votre avis, quelles sont les raisons de ce faible engagement", les répondants privilégient les difficultés vie privée / vie professionnelle (25%), puis le manque d'envie (31%), le manque de confiance (12%), la trop grande charge de travail (8%). **Seuls 1,2% citent l'environnement toxique pour les femmes**, et 1% le manque de compétences.

Raisons faible engagement

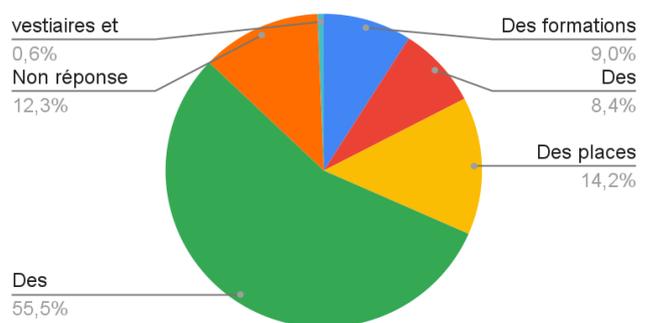


À mettre au regard des chiffres sur les agissements sexistes : 27% signalent l'ambiance toxique comme motif d'arrêt et 29% de dirigeantes ont subi des comportements sexistes ou violents. On retrouve une différence de perception.

Actions

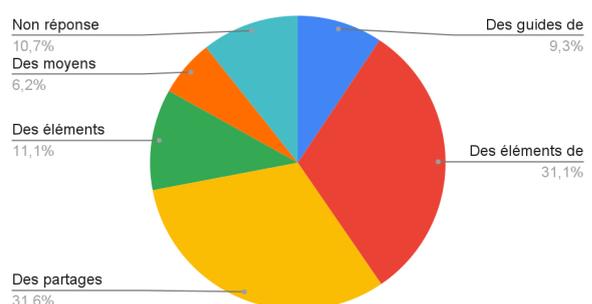
Les répondants sont **très favorables à l'idée de favoriser la présence des femmes dans les instances puisque 89% répondent positivement** contre 6% par la négative. D'ailleurs, 32% ont déjà mis en place des actions en ce sens dans leur structure et 65% ne l'ont pas fait. Selon eux les actions à mettre en place sont de l'ordre de la campagne de communication (55%), puis viennent les places réservées via des quotas (14%) ; des formations pour les femmes (9%), des sensibilisations pour lutter contre les violences sexistes (8%) et un répondant suggère un travail à faire sur les vestiaires et les installations sanitaires.

Actions à mettre en place



Les répondants estiment, pour 32% d'entre eux, que des éléments de partage d'expériences sont susceptibles de les aider dans la mise en place d'actions. Ils citent aussi des éléments de communications (31%), puis de sociologie et d'analyse (11%), des guides de bonnes pratiques (9%) et enfin des moyens financiers (6%).

Éléments aidants



Conclusions

Le profil de dirigeant type de l'étude identifié est **une dirigeante âgée de 50 à 59 ans, mariée, sans enfant mineur à charge, cadre et profession intellectuelle supérieure.**

Elles rencontrent des difficultés sérieuses dans le cadre de leur fonction de dirigeantes : au premier rang desquelles **disponibilité (50%) et comportements sexistes ou violents (29%)**. On retrouve une difficulté de perception de la réalité de ces obstacles chez les dirigeants.

Concernant les éléments susceptibles de faire fonction de leviers, les personnes interrogées citent les **formations, les partages d'expérience, le mentorat, les quotas ou encore la répartition du travail.**

Pour conclure sur une note positive, on note une volonté d'agir par la FFA et des dirigeants en place (89%).

1°) Les certificats médicaux :

a) Rappel : Les règles relatives aux certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive et donc de l'aviron changent avec une mise en œuvre à la rentrée :

- Aucun certificat pour les mineurs dès lors qu'un Cerfa spécifique aura été rempli et validé par le responsable légal, compétition ou non.
- Un certificat médical tous les 3 ans pour les majeurs, compétition ou non. Un Cerfa spécifique dans l'entre deux.
- Mise en œuvre en cours supervisée par Gilles Purier

b) Certificats d'aptitude à participer aux championnats nationaux dans les catégories J17, J18 et senior des catégories J15 et J16

- La règle est de télécharger le certificat FFA (rubrique certificats médicaux sur le site), de le faire remplir par un médecin du sport et de le télécharger au moment de l'inscription en surclassement. Cette règle figure clairement dans le règlement médical FFA.
- La réalité : En 2019, 360 demandes de surclassement et seulement un tiers de certificats fournis.
- La commission médicale souhaite adhérer au mouvement général d'allègement des certificats médicaux mais souhaite se concentrer sur les populations à risque. Les J15-J16 surclassés en font partie. Le but principal est de prévenir les morts subites par anomalie cardiaque (deux morts subites en bateau au cours des 4 dernières années chez des compétiteurs). Cette disposition est en phase avec celles des autres fédérations sportives.
- La commission médicale propose :
 - De renforcer l'information relative aux certificats de surclassement, en particulier à la rentrée au moment de la présentation des nouvelles règles générales relatives aux certificats médicaux.
 - De rendre l'accès aux dits certificats de façon plus évidente sur le site.
 - De contrôler chaque année à posteriori l'amélioration de la procédure.
 - De rentrer en contact avec les clubs qui ne suivent pas la règle, par téléphone, et de façon pédagogique pour remettre les bonnes habitudes en place.

1°) La pratique de l'aviron chez les épileptiques :

L'épilepsie est jusqu'à ce jour une contre-indication à la pratique de l'aviron. En réalité, il existe de nombreuses formes d'épilepsie et des situations où l'on en guérit. De même, il existe des situations exposant à des risques variables dans notre sport. Evidence d'une différence de risque vital entre un skiffeur et un rameur en huit.

- La commission médicale a instruit ce dossier en fonction des données connues actuelles, des tendances générales médicalement fondées à ramener les épileptiques

à la pratique sportive, a pris conseil les spécialistes épiléptologues, a étudié toutes les données de la littérature. Un document complet est à disposition et sera mis en ligne sur le site.

- La commission médicale souhaite réviser les contre indications dès lors qu'un examen actuel par un neurologue autorisera l'activité sportive et la commission médicale aura validé le dossier, avec ré évaluation annuelle.
- La commission médicale préconise la pratique de l'aviron chez l'épileptique suivant des règles adaptées à notre sport qui sont les suivantes, présentées de façon simplifiée :

➤ **Autorisation possible par un médecin** dès lors que : survenue d'une crise unique avec **facteur déclenchant retrouvé indiscutable** que l'on peut prévenir (trouble métabolique aigu, sevrage alcoolique, cause toxique) sans traitement épiléptique

- Entraînement en salle et musculation autorisés
- Ergomètre autorisé
- Bateau autorisé

➤ **Contre-indication complète**

- Les crises avec signes moteurs au premier plan (atoniques, toniques, cloniques) avec rupture de contact. Ré évaluation à 10 ans dont 5 ans sans traitement

➤ **Avis du médecin spécialiste (neurologue)** requis : Pour toutes les autres situations où un **traitement anti épiléptique** est souvent nécessaire, sans facteur déclenchant retrouvé. L'autorisation est décidée au cas par cas :

- Il n'y a pas de rupture de contact
- Ou bien seulement des crises nocturnes

A) Au moins une crise dans les 12 derniers mois :

- Entraînement en salle et musculation autorisés en évitant les squats et développés couchés
- Ergomètre autorisé
- Bateau long autorisé (yolette, 4 ou 8)
- 1X, 2X et 2- contre-indiqués

B) Au moins 12 mois sans crise.

- Entraînement en salle et musculation autorisés
- Ergomètre autorisé
- Bateau long autorisé (yolette, 4 ou 8)
- Double scull autorisé avec gilet autogonflant
- 1X et 2- contre indiqués.

NB : Conditions sine qua non pour les athlètes autorisés :

- La commission médicale est au courant du dossier. Traçabilité pour surveillance et suivi.
- Une ré évaluation par neurologue annuelle est obligatoire
 - Il décidera de l'opportunité d'un EEG qui n'est pas obligatoire
- La sortie en bateau est sécurisée
- Un respect de l'hygiène de vie (importance d'éviter les facteurs favorisant une crise)
 - Traitement épileptique bien pris
 - Pas de dette de sommeil
 - Attention alcool
 - Diététique contrôlée avec prévention des hypoglycémies